

VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Evaluation du dispositif agri-environnemental « MAET Prairies fleuries » dans le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Thomas CORBET
Option Agriculture, Environnement et Territoire
2013



VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Evaluation du dispositif agri-environnemental « MAET Prairies fleuries » dans le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Thomas CORBET
Option Agriculture, Environnement et Territoire
2013

Maîtres de stage : Mmes Audrey STUCKER et Cyrielle LEROY, Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Tuteur pédagogique : M. Olivier AZNARD – VETAGROSUP Clermont-Ferrand



« L'étudiant conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de sa responsabilité civile, administrative et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en cas, seul ou avec des tiers, appeler en garantie VetAgro Sup.

Remerciements

Mon parcours d'étudiant, repris par la formation continue après 11 ans de vie salariée, s'achève avec ce mémoire de fin d'études.

Je souhaite remercier en premier lieu mes deux maîtres de stage, Audrey STUCKER et Cyrielle LEROY pour la confiance qu'elles m'ont accordée tout au long de ce stage. Merci à elles pour leur disponibilité, leur dévouement et leur motivation au quotidien à faire de stage une mission professionnelle bien encadrée mais aussi en me laissant beaucoup d'autonomie dans le travail.

Merci à l'ensemble de l'équipe du PNR du Massif des Bauges, pour leur précieuse aide technique (SIG), administrative (listes de diffusion) et leur bonne humeur générale. Merci également à André GUERRAZ, Michel DELMAS et Jean-Luc DESBOIS, Président, Directeur et Directeur Adjoint du Parc, de m'avoir accordé leur confiance sur un sujet stratégique et de m'avoir offert l'opportunité de découvrir un territoire et une structure très dynamique et efficace.

Je remercie par ailleurs mon tuteur pédagogique Olivier AZNARD, pour ses précieux conseils téléphoniques sur mes choix de méthodologie.

Je souhaite adresser également mes remerciements aux nombreux interlocuteurs contactés durant ce stage, qu'il s'agisse d'agriculteurs ou de professionnels de tout type de structures, qui m'ont toujours accueilli avec intérêt et disponibilité malgré des emplois du temps souvent serrés.

Je tiens à faire part de mes remerciements à toutes celles et ceux qui m'ont soutenu jusqu'au bout de ces trois années d'études, particulièrement ma famille et mes proches de l'Ecole, je pense notamment à Patrice, Eric et à Boulette Chimique, Boulette RH et Boulette Raster, elles se reconnaîtront !

Enfin, je souhaite faire un clin d'œil à la Normandie, territoire rural, agricole et maritime aux milles richesses et qui va m'accueillir dans mes nouvelles fonctions dans quelques jours.

Résumé

Mots clés : MAET, biodiversité, prairies naturelles, dynamique laitière, apiculture, massif des Bauges, concours des prairies fleuries

Sur la volonté politique du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PNR-MB), conscient depuis longtemps du lien fort entre agriculture et environnement sur son territoire, une action d'ampleur a été lancée en 2007 en faveur des prairies naturelles, via la MAET « prairie fleuries », associée à des outils d'animation territoriale. Au terme du dispositif et au moment d'évolutions fortes dans la PAC, le souhait du PNR-MB est d'en constituer un bilan, qui puisse servir largement aux acteurs du territoire.

Cette évaluation s'appuie sur deux axes complémentaires. Le premier est la réunion de données et la synthèse de travaux de recherche conduits autour de ce projet expérimental, pour capitaliser et valoriser ces sources existantes. Le deuxième axe repose sur une démarche de consultation des acteurs de la gouvernance des différentes sphères impliquées ou concernées par le projet, qui vise à extraire les points de vue du territoire sur cette action et à déceler les besoins pour l'avenir.

Destinée initialement à faire reconnaître et soutenir les pratiques favorables au maintien de la richesse floristique de ces prairies, cet outil de la PAC est devenu un réel projet de territoire, qui a largement conquis le monde agricole, tout en impliquant le monde environnemental et apicole, dans un esprit d'action collective locale s'appuyant sur les acteurs et les réseaux. La clé de sa réussite tient à la fois à la reconnaissance des agriculteurs en tant qu'acteurs de l'environnement et à l'insertion d'une mesure simple mais très complémentaire et dynamisante pour les filières de production fromagère.

Abstract

The political Regional Natural Park of the Massif des Bauges (PRNP-MB) was conscious for a long time of the strong link between agriculture and environment on its territory. A large project was launched in 2007 in favour of the natural meadows, thanks to the "Flowery Meadows " Agri-Environmental Measure, associated with tools of territorial animation. In the term of the project and at the time of strong evolutions in the Common Agricultural Policy (CAP), the wish of the PRNP-MB is to establish an assessment, which can be widely used by the actors of the territory.

This evaluation leans on two additional axes. The first one is the synthesis of research works led around this experimental project, in order to capitalize and value these existing sources.

The second axis is based on a consultation of the actors of the governance of the various spheres involved or concerned by the project, which aims at extracting the points of view of the territory on this program and at revealing needs for the future.

Intended to make recognize and support the practices favorable to the preservation of the floral value of these meadows, this tool became a real territory project, which widely conquered the agricultural world, while involving the environmental and apiarian world, in a spirit of local collective action leaning on the actors and the networks. The key of its success holds at the same time the recognition of the farmers as actors of the environment and in the insertion of a simple but very complementary additional measure for the networks of dairy production and cheese maker.

Table des matières

Introduction	1
CHAPITRE I. Contexte et problématique de l'évaluation	2
1. Le massif des Bauges : enjeux d'un territoire d'élevage laitier	2
1.1. Le contexte pédo-climatique : déterminant de l'économie agricole des Bauges.....	2
1.1.1. Les Savoie, terres d'élevage, de fromages et haut-lieux touristiques	2
1.1.2. Le Massif des Bauges : herbe, élevage et Parc Naturel Régional.....	2
1.1.3. L'organisation agricole et le poids de la filière laitière en Bauges	3
1.2. Des milieux agricoles remarquables aussi sur le plan environnemental	4
1.2.1. Les prairies naturelles en France	4
1.2.2. Les Bauges : espace de production, patrimoine culturel et richesse naturelle	5
1.3. Les enjeux et les menaces sur les prairies permanentes.....	5
2. Une Mesure Agri-environnementale pour les prairies des Bauges : du projet à la contractualisation	6
2.1. Le contexte national des MAE : instrument de conservation de la biodiversité depuis près de 30 ans	6
2.1.1. Les premières mesures de 1985 jusqu'aux OLAE.....	6
2.1.2. La PAC de 1999 : CTE puis CAD, des outils plébiscités	6
2.1.3. 2007 et les MAE « Territorialisées ».....	7
2.2. La naissance du projet « prairies fleuries » en Bauges.....	8
2.2.1. L'émergence du concept de « prairie fleurie » en 2006.....	8
2.2.2. Des fleurs comme témoin de la qualité agro-écologique des prairies.....	8
2.2.3. Le lancement du concours des Prairies fleuries en 2007	9
2.2.4. Le PNR-MB, opérateur agri-environnemental d'un projet expérimental	9
2.3. Le cadre final de la contractualisation « prairies fleuries ».....	10
2.3.1. La mesure Herbe_07 à obligation de résultat	10
2.3.2. Les objectifs de contractualisation et les outils de la mise en œuvre.....	11
3. 2013 : l'achèvement du dispositif et les besoins d'évaluation	11
3.1. Une évaluation de la MAET « prairies fleuries » en Bauges	11
3.1.1. L'échelle d'évaluation, les acteurs, les bénéficiaires.....	11
3.1.2. Les particularités de l'évaluation pour le PNR-MB	11
3.2. Définition de la commande et problématique de l'étude	12
CHAPITRE II. Méthodologie de l'étude.....	13
1. Analyse exploratoire pour préciser les besoins de la commande	13
1.1. L'évaluation d'un outil de politique publique agri-environnementale.....	13
1.1.1. Comment évaluer une politique publique : principes généraux.....	13
1.1.2. Un besoin propre et une méthode adaptée pour le PNR-MB.....	13
2. Une évaluation en deux volets	14
2.1. Premier volet : la synthèse des connaissances disponibles	14
2.1.1. Objectifs, moyens et cadre d'analyse	14
2.1.2. La méthode d'analyse bibliographique et cartographique	15
2.2. Second volet : consultation des acteurs de la gouvernance du territoire en fin de dispositif	15

2.2.1.	Les hypothèses et questionnements	15
2.2.2.	Méthode de recueil de données.....	16
2.3.	Schéma méthodologique d'ensemble.....	17
CHAPITRE III. Résultats.....		18
1.	Le dispositif « Prairies Fleuries » : éléments de synthèse principaux.....	18
1.1.	De multiples domaines d'analyse à plusieurs niveaux d'échelle	18
1.2.	Un aspect majeur dans l'évaluation : la dynamique de contractualisation.....	18
1.2.1.	2008 – 2009, deux années d'engagement dans les Bauges.....	18
1.2.2.	Les raisons de l'engagement.....	19
1.2.3.	Typologie des systèmes, des parcelles sous contrats et profil des exploitations.....	20
1.3.	La mesure et la réussite environnementale	21
1.3.1.	Une prise de conscience environnementale nouvelle	21
1.3.2.	La liste de plantes : base partagée de la mesure	21
1.3.3.	Equilibre fleurs-pratiques agricoles : un résultat environnemental majeur.....	22
2.1.1.	Des limites pour les enjeux environnementaux	23
2.2.	L'évolution des systèmes agricoles.....	23
2.3.	La réussite territoriale	24
2.3.1.	Une portée inattendue	24
2.3.2.	Certaines limites et certains écueils à cette réussite territoriale.....	25
2.4.	Eléments de discussion sur l'analyse bibliographique	25
2.	Perception de la mesure : le regard des acteurs de la gouvernance au terme du dispositif	26
2.1.	Statistiques de l'enquête	26
2.2.	Analyse par sphère d'acteurs	27
2.2.1.	Analyse de la sphère agricole	27
2.2.2.	Analyse de la sphère environnementale	32
2.2.3.	Analyse de la sphère des services.....	34
2.3.	Analyse transversale entre les trois sphères	35
2.3.1.	Une action qui contribue à rassembler les acteurs	35
2.3.2.	Le rôle déterminant et transversal du PNR-MB	37
CHAPITRE IV. Discussion générale		39
1.	Les points forts et les facteurs de réussite du dispositif prairies fleuries	39
1.1.	Une implication large et un projet sans clivage	39
1.2.	Une aide qui préserve des systèmes agricoles pour préserver l'environnement	40
2.	Les points faibles et les limites	41
2.1.	Concernant le dispositif en général	41
2.2.	Concernant l'accompagnement et le suivi de l'action	41
2.3.	Les opportunités et les menaces.....	41
3.	Sur l'évaluation et le travail conduit durant la mission.....	42
Conclusion.....		43
Bibliographie.....		44
Annexes		48

Table des Annexes

ANNEXE 1 - Proposition d'Application des Zones d'Actions Prioritaires Biodiversité du PNR-MB	
ANNEXE 2 - Notice territoriale d'information MAET Prairies Fleuries du PNR-MB	
ANNEXE 3 - Compte-rendu du Comité de Pilotage (Copil) du 15 mai 2013	
ANNEXE 4 - Guide d'entretien pour la consultation des acteurs de la gouvernance du territoire	
ANNEXE 5 - Liste des personnes enquêtées et structures	
ANNEXE 6 - Recueil de citations	
ANNEXE 7 - Planches photographiques	
ANNEXE 8 - Opportunités et menaces pour l'avenir de la gestion des prairies fleuries	

Table des Figures

Figure 1. Plan de situation et vue schématique du massif des Bauges	84
Figure 2. Répartition mensuelles des précipitations dans le cœur des Bauges (en cm)	85
Figure 3. Quelques données sur le PNR-MB	85
Figure 4. Principales données sur la filière laitière du PNR-MB	86
Figure 5. Définitions ruraliste, biogéographique et	87
Figure 6. Formations végétales et aliment du bétail	87
Figure 7. La MAET Prairies fleuries en Bauges, caractéristiques technico-économiques..	88
Figure 8. Objectifs de contractualisation du PAET "Prairies des Bauges"	88
Figure 9. Problématique de l'étude en vision schématique.....	89
Figure 10. Principe d'une évaluation d'implantation	89
Figure 11. Domaines et échelles de l'évaluation de la MAET Prairies fleuries	90
Figure 12. Principe retenu de l'évaluation de la MAET Prairies fleuries des Bauges	91
Figure 13. Démarche méthodologique de conduite de la mission d'évaluation	92
Figure 14. Répartition des acteurs de la gouvernance enquêtés en juin-juillet 2013	93
Figure 15. Les acteurs, mondes et sphères de regroupement : classification des résultats d'enquête	94
Figure 16. Idées forces de la Sphère agricole	95
Figure 17. Idées forces de la Sphère environnementale	96
Figure 18. Idées forces de la Sphère des Services et des Collectivités	96
Figure 19. Idées forces sur les liens entre acteurs	96

Introduction

Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PNR-MB) est un territoire contrasté de montagne et de piémont, où l'élevage laitier est au cœur des dynamiques économiques. Reposant des systèmes herbagers, l'agriculture a su dynamiser et valoriser ses terroirs en développant des outils de production adaptés et des produits sous signe de qualité. L'environnement associé aux espaces agricoles, tels que prairies et alpages, constitue aussi un atout pour ce territoire. Sur la volonté politique du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PNR-MB), conscient depuis longtemps du lien fort entre agriculture et environnement, une action d'ampleur a pris place depuis 2007 en faveur des prairies naturelles, via la MAET Herbe_07 intitulée « maintien de la richesse floristique des prairies naturelles », dite « prairie fleuries », associée à des outils d'animation territoriale, principalement le concours des prairies fleuries.

Au terme du dispositif et au moment d'évolutions fortes avec la nouvelle PAC 2014-2020, le souhait du PNR-MB est de constituer un bilan complet et objectif de ce projet, en portant un regard sur les effets, c'est-à-dire ce qu'il a apporté concrètement ainsi que ses limites, et la portée de la mesure, pour comprendre à qui, pourquoi et jusqu'où elle amène une plus-value au territoire. L'objectif de ce rapport est donc de proposer une évaluation *ex post*, globale et synthétique de cette action qui puisse servir au PNR-MB autant qu'aux nombreux acteurs du territoire concernés par la mesure.

Après une partie contextuelle assez détaillée mais indispensable pour bien replacer et comprendre les multiples enjeux de cette action, le rapport présente la méthodologie de travail validée par un groupe de travail formés d'acteurs du territoire. Il propose ensuite une présentation des résultats en deux axes complémentaires. Le premier est une analyse bibliographique, réunissant et synthétisant les multiples données et travaux de recherche conduits autour de ce projet expérimental, pour capitaliser et valoriser ces sources existantes. Le deuxième axe repose sur une démarche de consultation des acteurs de la gouvernance des différentes sphères impliquées ou concernées par le projet, qui vise à extraire les points de vue du territoire sur cette action et à déceler les besoins pour l'avenir. Une partie discussion vise à faire ressortir les éléments principaux de synthèse en reliant ces deux parties, à présenter les besoins exprimés du territoire pour les futures actions agri-environnementales sur les prairies, ainsi qu'une prise de recul par rapport au travail conduit durant cette mission d'évaluation.

CHAPITRE I. Contexte et problématique de l'évaluation

1. Le massif des Bauges : enjeux d'un territoire d'élevage laitier

1.1. Le contexte pédo-climatique : déterminant de l'économie agricole des Bauges

1.1.1. *Les Savoie, terres d'élevage, de fromages et haut-lieux touristiques*

En 2009, on compte environ 12000 agriculteurs sur 7600 exploitations, dont 3600 professionnelles, qui dégagent un chiffre d'affaire de 500 M€. L'agriculture Savoyarde est marquée par deux grandes orientations principales : la filière lait pour la production de fromages et la filière viticole, deux productions à forte valeur ajoutée. L'espace agricole occupe le tiers des départements de Savoie et de Haute-Savoie, soit 332'000 ha de SAU, dont 150000 ha d'alpages. Les Pays de Savoie sont donc marquées par une agriculture dominante herbagère et de montagne sur 90% du territoire agricole. Un quart des surfaces en herbe de la région Rhône-Alpes se trouvent dans ces deux départements (CASMB, 2008).

Il s'agit d'une agriculture généralement contrainte par le relief et les conditions climatiques : l'élevage est la réponse agricole dans ces terres pentues, soumises à de fortes saisonnalités, avec des hivers longs et enneigés, imposant des mises à l'étable pendant environ 6 mois, ainsi que la récolte de fourrage (foin et regain) pour l'alimentation hivernale des troupeaux. La charge de travail particulièrement importante d'avril à septembre, les coûts élevés d'exploitation en montagne et l'organisation complexe du travail conditionnent le métier d'agriculteur en montagne. Une orientation laitière est très généralement prise, les conditions de pluviométrie estivales permettant une production herbagère importante durant l'été, souvent basée sur la montée en estive des troupeaux.

La moindre compétitivité de cette agriculture de montagne a conduit les agriculteurs des Savoie depuis plusieurs décennies à transformer ces handicaps en atouts : mise en avant des traditions pastorales, alimentation des troupeaux basée sur l'herbe, production de lait de grande qualité participant à la typicité de multiples produits fromagers qui sont valorisés par des signes de qualités (AOC et IGP) traduisant le respect de cahiers des charges exigeants. Ainsi, 90% du lait produit par les 1900 exploitations laitières est transformé en fromages de Savoie, soit 380'000 millions de litres de lait (AFTALP, 2013).

En matière de tourisme, les Savoie sont les deux premiers départements de destination de la clientèle française durant l'hiver (DDT Savoie, 2013). Un lien fort s'est donc établi entre économies agricole et touristique au fur et à mesure des mutations de ces territoires durant les 60 dernières années, par la valorisation autant des produits de terroirs que des patrimoines. Pourtant, certaines contradictions apparaissent sur des aspects de foncier agricole, grignoté par l'urbanisation touristique. L'agriculture en zone de montagne est donc de plus en plus une agriculture multifonctionnelle, amenée à répondre aux attentes de la société à propos de produits de qualité, d'agrotourisme, de paysage, etc. En ce sens, les agriculteurs savoyards doivent déployer de nombreuses compétences. Ils sont aussi très souvent impliqués dans des réseaux, des structures professionnelles très organisées, des syndicats politiques, de produits, etc, parfois en plus d'une double activité souvent saisonnière et liée au tourisme.

1.1.2. *Le Massif des Bauges : herbe, élevage et Parc Naturel Régional*

C'est un massif de moyenne montagne calcaire (de 400 à 2200 m) bien différencié par des limites naturelles très nettes (vallée de l'Isère, lacs du Bourget et d'Annecy...) (**Figure 1**), dans un relief très marqué, mais offrant des bassins très favorables à l'agriculture. Cet espace

rural peu urbanisé, dominé par les herbages et la forêt est bordé de zones urbaines, avec la proximité de 6 villes d'importances régionales qui cernent le massif (Chambéry, Annecy, Albertville, Aix les Bains, Ugine, Rumilly). Elles constituent un bassin d'emploi important, induisant une forte attractivité envers ce territoire rural et montagnard de proximité, avec les activités de plein air qu'il procure. Cette polarisation entraîne de fortes conséquences sur la dynamique, notamment sur le plan de l'urbanisation et de la consommation de l'espace agricole.

Le Massif des Bauges présente les conditions de la zone biogéographique des Alpes du Nord, avec une pluviométrie particulièrement marquée (**Figure 2**), propice à la production d'herbe. Les précipitations sont parmi les plus importantes de France, environ 1400 mm par an (de 1100 et 1900 mm suivant la localisation), avec une forte proportion de neige pendant 3 à 5 mois (Boissier, 2005). Ces valeurs sont plus élevées que ce qui est mesuré plus à l'Est dans les Alpes internes aux mêmes altitudes. La température annuelle moyenne est inférieure à 10°C, influencée par un hiver froid.

En 1995, la création du PNR du Massif des Bauges a pour enjeu de mettre en valeur les spécificités et complémentarités de ces territoires, notamment autour d'enjeux agricoles prégnants, et de rassembler des bassins de vie et des espaces économiques, naturels et patrimoniaux au sein d'une unité partagée et reconnue (PNR-MB, 2010) (**Figure 3**).

Les espaces agricoles couvrent 30% de la surface totale du PNR (95000 ha). Aujourd'hui, on compte 1000 exploitations agricoles, dont 750 dites professionnelles, réparties sur 25000 ha de SAU. L'agriculture est une activité fondamentale pour les Bauges. Elle y évolue et se restructure, avec une baisse marquée du nombre d'exploitations (-3 %/an depuis 1980), une spécialisation marquée (60% des cas), et des fermes de plus en plus grosses (SAU/exploitation qui double en 30 ans). Les exploitations se rajeunissent, 2/3 des exploitants ont moins de 55 ans, contre la moitié en 1980 (PNR-MB, 2010).

L'agriculture du massif des Bauges est variée, mais dominée par l'élevage bovin laitier, soit 1/3 des exploitations professionnelles, avec une prédominance accrue sur le centre et l'ouest du massif. Le système herbager est à la base des systèmes agricoles (pâturage et fauche de foin et de regains), les surfaces en herbe (prairies et alpages) représentant aujourd'hui 90% de la SAU du Parc. Le secteur laitier concerne 50% de la SAU totale du Parc (PNR-MB, 2010). Orientée sur les produits de terroir, la production laitière du massif des Bauges se caractérise par la forte densité de signes officiels de qualité : 3 AOC (Abondance, Tome des Bauges, Reblochon), et 2 IGP (Tomme de Savoie et Emmental de Savoie). Les ateliers collectifs locaux de transformation sont nombreux et la vente directe est pratiquée par plus de 20% des exploitations.

1.1.3. L'organisation agricole et le poids de la filière laitière en Bauges

Les principales données actuelles sur le secteur laitier dans le PNR-MB sont indiquées dans la **Figure 4**. L'histoire agricole récente du massif des Bauges montre une forte restructuration et redynamisation qui était pressentie et nécessaire pour maintenir la production et la transformation sur les Bauges (Bontron *et al*, 1990). En 1987, le massif comprenait 530 exploitations laitières, livrant à 21 laiteries dans le périmètre de l'actuel Parc et 4 à l'extérieur. Le territoire produisait 27 ML de lait. Cette évolution s'appuie sur les importants changements dans les flux de lait entre les Bauges et l'extérieur et l'organisation en syndicat de produits, particulièrement avec la création de l'AOC Tome des Bauges en 2002 (Vaudaine *et al*, 2007). AOP comme IGP sont des labellisations qui visent à maintenir une filière en un lieu donné. Elles permettent de lutter contre la tendance générale à la concentration de l'appareil productif par la protection des produits dits de terroir et leur bonne à très bonne valorisation économique. Ces distinctions par un signe de qualité et d'origine se

justifient essentiellement par un usage important des surfaces herbagères locales, tant à travers le pâturage que la fauche. Si la Tome des Bauges AOC est un produit complètement ancré dans le territoire, notons qu'elle ne représente que 20% de la production fromagère du massif. Soulignons également que si l'Emmental et la Tomme de Savoie, le Reblochon et la Raclette appartiennent moins liés au territoire (moins de 20% de ces produits issus du lait des Bauges), ces produits représentent cependant la moitié du volume de lait produit par le massif (1500 t).

La plupart des laiteries qui travaillent le lait des Bauges sont basées sur le modèle des fruitières coopératives, les producteurs étant adhérent de ces coopératives. Dans le modèle en gestion directe, toute la chaîne de la production de lait jusqu'à la commercialisation reste entre les mains des agriculteurs, qui maîtrisent alors complètement la filière, malgré de lourdes contraintes de gestion (embauche de fromagers, gestion de sociétés de vente, etc). Dans le cas de la gestion indirecte, le lait collecté par la coopérative est vendu à un transformateur (une entreprise fromagère, PMI ou filiale de grands groupes industriels), qui fabrique, affine et commercialise le produit fini. Même si les degrés d'investissement des exploitants varient en fonction des fruitières, leur importance montre le fort engagement du milieu agricole dans la gestion de l'économie laitière.

Outre l'importance du système coopératif, une société de dimension internationale et une Abbaye (Confrérie deTamié) contractualisent directement avec les producteurs. Soulignons la présence de nombreux producteurs fermiers, souvent « mixtes », c'est-à-dire qui livrent une partie du lait et travaillent le reste en produit fermier.

Enfin, l'élevage caprin représente 4% des exploitations du Massif des Bauges (33 élevages, 2000 caprins) (Pérenzin *et al*, 2007). La zone AOC Chevrotin concerne en partie le PNR-MB, mais très peu de producteurs s'y sont engagés. L'élevage ovin est marginal, mais la présence de race locale sur le secteur d'Albertville maintient un dynamisme autour de la production de lait de brebis.

1.2.Des milieux agricoles remarquables aussi sur le plan environnemental

1.2.1. Les prairies naturelles en France

La prairie présente des diversités de formes, de composants végétaux, d'usages très variés et les limites avec les autres formations végétales ne sont pas toujours nettes. Les définitions peuvent varier, notamment pour des définitions botaniques, administratives, historique, géographique (Brumont, 2006) (**Figures 5 et 6**).

En France, l'herbe des prés, prairies et pâtures constitue la ressource fourragère principale de nombreux systèmes d'élevage. Dans notre contexte, elle sert donc au fourrage et/ou au pâturage. En simplifiant, on distingue généralement trois types de prairies au sens de la production agricole :

- Les prairies temporaires, qui prennent une place dans la rotation pour une durée variable
- Les prairies artificielles, dont la flore limitée à quelques espèces excellentes pour la nourriture du bétail, a été semée (légumineuses)
- Les prairies naturelles ou permanentes, enherbées depuis au moins 5 ans, non ensemencées par l'Homme, dont la flore variée se reproduit d'elle-même, utilisées pour la fauche et/ou le pâturage.

En 2010, les prairies permanentes représentent environ 9,8 millions d'ha sur les 13 millions de prairies qui couvrent environ un tiers du territoire métropolitain.

1.2.2. Les Bauges : espace de production, patrimoine culturel et richesse naturelle

Dans le Parc des Bauges, 95% de la SAU est constituée d'herbages, prairies et pelouses, dans lesquelles on note une grande proportion de prairies remarquables pour leur biodiversité (habitats d'intérêt communautaire). D'un point de vue environnemental, une vision simplifiée permet de distinguer (PNR du Massif des Bauges, 2007) :

- les prairies « riches en fleurs », dites biodiverses (entre 30 et 60 espèces), qui témoignent d'un équilibre entre conditions environnementales et d'exploitation ;
- les prairies « banales », présentant des rendements fourragers assez élevés, dont les caractéristiques dépendent essentiellement des pratiques agricoles et non plus de facteurs naturels. La flore, moins variée, est dominée par quelques plantes très bien développées (graminées principalement) et adaptées aux conditions d'exploitation.

Toutes ces prairies peuvent recouvrir plusieurs types d'habitats, qui diffèrent par les plantes qui les composent ainsi que leur physionomie globale : prairies de fauche de basse altitude, prairies de fauches de montagne, prairies humides, pâtures (Boissier, 2005). Mais la cartographie au 1/25ème des types Corine Biotope (typologie européenne des habitats) ne permet pas de mesurer précisément les surfaces de « prairies fleuries », car les milieux semi-naturels sont décrits souvent à cette échelle par des complexes de milieux. Hors alpages, on estime à environ 6 000 ha les surfaces de « prairies riches en fleurs » sur le Parc.

1.3. Les enjeux et les menaces sur les prairies permanentes

Deux problèmes majeurs menacent les prairies. En France, entre 1992 et 2003, environ 900'000 ha de prairies permanentes ont été convertis en autres usages (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2006 et 2009). La réduction des surfaces se fait au profit de plusieurs utilisations : artificialisation des terres, retour en landes et friches, reboisement, remise en culture et diverses raisons expliquent aussi cette régression :

- économique, par la faible rentabilité de certains systèmes herbagers entraînant une déprise de l'élevage, l'attractivité des subventions publiques au maïs fourrage et aux grandes cultures, le prix du foncier en secteur périurbain ;
- technique, par la difficulté de maîtrise de la ressource, le déficit de connaissances techniques et de formation ;
- sociale, par la faible image de modernité et technicité associée à la prairie.

De plus, les prairies permanentes se sont banalisées dans les dernières décennies, par le fait de l'intensification, de changements de pratiques agricoles (fauches plus précoces, chargement plus fort, besoin de plus de rendement...) induisant de moins en moins de prairies riches en fleurs au profit de prairies plus productives mais plus « banales » sur le plan écologique.

Mais depuis peu, les auteurs s'accordent à constater un regain général d'intérêt pour l'herbe car les systèmes d'élevage y retrouvent autonomie et résilience aux aléas économiques et climatiques. Ces surfaces véhiculent aussi une image positive de l'agriculture et de l'ancrage territorial des produits sous signe officiel de qualité. Elles sont à la base de la typicité du terroir de production des fromages AOC. Elles jouent à ce titre un rôle essentiel dans l'image des produits et l'image sociale des agriculteurs sur le territoire en répondant aux nouvelles attentes de la société : préservation de l'environnement, gestion des crues ou encore séquestration du carbone (Agreil *et al*, 2008 ; Parcs Naturels Régionaux de France, 2008).

Dans les Bauges, 66% des surfaces urbanisées entre 1970 et 2001 concernent les prairies, provoquant un cloisonnement des exploitations, des difficultés supplémentaires d'accès et de circulation ainsi que des coexistences de plus en plus complexe à gérer (Vaudaine *et al*, 2007).

2. Une Mesure Agri-environnementale pour les prairies des Bauges : du projet à la contractualisation

2.1. Le contexte national des MAE : instrument de conservation de la biodiversité depuis près de 30 ans

2.1.1. Les premières mesures de 1985 jusqu'aux OLAE

Dès 1985, l'Article 19 du règlement européen n°797/85 instaure les fondements de l'agri-environnement dans la Politique Agricole Commune (PAC) et apparaît comme un précurseur des Mesures Agri-environnementales (MAE). On encourage la rémunération de pratiques ayant pour objectif la préservation de l'environnement ou le maintien du paysage. La Grande Bretagne (dans les Environmentally Sensitive Areas) et l'Allemagne (programmes KULAP en Bavière et MEKA en Bade-Wurtemberg) mettent en œuvre les premières mesures, tandis que la France ne les instaurera à titre expérimental qu'en 1989, en tout premier lieu dans le Vercors (Peissel, 1997).

C'est la réforme de la PAC de 1992 qui marque la nouvelle orientation de l'agriculture européenne (Alphandery *et al*, 1996) comme une reconnaissance politique de l'importance de l'environnement dans les activités de production agricole. Elle traduit dans l'action publique une évolution des attentes de la société : l'agriculture doit produire des denrées de qualité tout en respectant l'environnement (Bonnieux, 2009). Les premières générations de MAE reposent sur une base volontaire en faveur de pratiques moins polluantes ou encouragent l'extensification de la production. Ce sont des contrats entre l'agriculteur et l'Etat signés pour cinq ans et sont décomposées en trois ensembles : des mesures régionalisées à cahier des charges national (réduction d'intrants, gestion de la faune et de la flore...), deux mesures nationales (dont la PMSEE2, dite Prime à l'herbe) et des Opérations Locales Agri-Environnementales (OLAE). Les OLAE, en vigueur de 1993 à 2001 reposent sur l'engagement de l'agriculteur à adapter ses pratiques sur les parcelles contractualisées, selon un cahier des charges validé par un groupe de travail local, réunissant professionnels des mondes agricole et environnemental. Les OLAE rencontrent un certain succès et le travail d'évaluation montre un bilan positif (Veron *et al*, 2004) : évolutions de pratiques agricoles, élaboration de référentiels pour la conduite technique des prairies, reconnaissance de la multifonctionnalité et encouragement de la collaboration entre acteurs agricole et de l'environnement.

2.1.2. La PAC de 1999 : CTE puis CAD, des outils plébiscités

La réforme de 1999 fait du développement rural le deuxième pilier de la PAC pour la période 2000-2006. La France et l'Europe ont dès lors inscrits les MAE comme instrument principal de la conservation de la biodiversité en zone agricole.

Il est mis en œuvre grâce à des plans nationaux validés par l'Europe. En France, ce plan (le PDRN) contient des aides à l'installation ainsi que des aides destinées aux agriculteurs qui s'engagent dans des contrats aux modes de production respectueux de l'environnement. C'est l'introduction de la conditionnalité des aides (Bonnieux, 2009). La loi d'orientation agricole de 1999 instaure les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), pour promouvoir la multifonctionnalité de l'agriculture. Le CTE comporte deux volets : l'un basé sur des MAE, l'autre constitué par une aide à l'investissement, à partir d'un diagnostic d'exploitation. Alors que les premières MAE se limitaient à une contractualisation à la parcelle, les CTE s'appuient sur une approche plus globale de l'exploitation. L'agriculteur s'engage pour une ou plusieurs

mesures, sur une ou plusieurs parcelles, ainsi que sur un plan d'investissement. Il reçoit une aide annuelle à l'hectare.

Mais les CTE mobilisent des aides importantes, n'améliorent pas nettement les aspects environnementaux, les aides étant jugées supérieures aux efforts effectifs (Gervasoni, 2003) (Barbut, 2009). Pour (Leger, 2002), le lien entre contrat individuel et projet du territoire n'est pas suffisant, ceci étant dû à une absence de gestion concertée dans la gestion des territoires. D'autres problèmes sont aussi mis en avant. Le respect par le signataire de la norme établie de manière descendante, la conditionnalité de l'aide, résulte de la comparaison entre le coût de la mise en conformité au contrat signé et celui de la sanction. L'agriculteur ne respecte vraiment l'engagement que si le transfert dont il bénéficie est supérieur aux coûts (Bonnieux, 2009). De plus, des manques d'évaluation scientifique ne permettent pas de juger de l'efficacité de la mesure par comparaison avec la situation de départ. En l'absence d'état initial, de suivi et d'indicateurs permettant d'apprécier les effets, on est donc conduit à raisonner à dires d'expert et d'études difficiles à généraliser, ce qui rend les conclusions difficiles et contestables.

En 2002, cette mesure étant jugée trop coûteuse, les CTE sont suspendus et remplacé par le Contrat d'Agriculture Durable (CAD). L'accent est porté sur le volet environnemental : le CAD est ciblé sur des zones précises, à enjeux environnementaux prioritaires (zones Natura 2000). Il n'est donc plus question d'aides à l'investissement. Ceci a conduit à rediscuter ces mesures, et en 2006 c'est la fin des CAD.

2.1.3. 2007 et les MAE « Territorialisées »

En 2007, une nouvelle programmation, le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) identifie trois types de MAE. Tout d'abord, la Prime Herbagère Agro-Environnementale 2 (PHAE2) est une mesure fixée à l'échelle nationale. Cette prime fait suite à la PHAE mise en place en 2003 et à la Prime au Maintien des Systèmes d'Élevage Extensifs (PMSEE) dite « prime à l'herbe » proposée dès 1993. Puis des d'orientations de développement constituent des mesures régionales à cahier des charges national, suivies localement par le biais d'actions spécifiques, par exemple d'aide à la filière apicole. Enfin, le dernier type de MAE est une mesure régionale nommée **Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)**, avec des innovations institutionnelles majeures (Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2009 ; Kuhfuss *et al*, 2011) :

- gestion décentralisée et portée par un opérateur local ;
- mesures fixant des objectifs de résultats sur des enjeux plus ciblés pour mieux s'adapter aux zones d'actions prioritaires ;
- éléments de flexibilité dans les contrats et de simplification des contrôles.

Ces MAET ont deux objectifs : protéger la biodiversité et préserver la ressource en eau. Pour leur mise en œuvre, des zones d'actions prioritaires sont déterminées et correspondent à des sites à enjeux définis nationalement. **La priorité est donnée aux zones Natura 2000** et aux zones identifiées par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Afin de renforcer l'adaptation des mesures à ces territoires et leurs enjeux, c'est un acteur local, l'opérateur agro-environnemental, qui construit les MAET qui seront proposées sur son territoire. Pour cela, il fixe des objectifs environnementaux dans son projet agro-environnemental. Il dispose alors dans le PDRH d'un menu d'engagements unitaires (EU) définis à l'échelle nationale pour composer les MAET qu'il proposera aux agriculteurs de son territoire. Le cahier des charges de la MAET reprend l'ensemble des cahiers des charges de chacun des EU. Le montant de la compensation est la somme des montants pour chacun des EU.

Les MAET peuvent être formulées de deux manières : soit en fixant dans le contrat les pratiques qui doivent être adoptées par les agriculteurs, on parle alors d'obligation de moyens,

soit en fixant les résultats à atteindre. C'est cette dernière formulation qui est recommandée dans l'évaluation du PDRN. Les mesures exprimées en termes d'obligation de résultats ont l'avantage d'augmenter la flexibilité pour l'agriculteur, et en lui laissant le choix de la méthode appliquée, d'augmenter son potentiel d'innovation et sa motivation (Matzdorf *et al*, 2010) (Kuhfuss *et al*, 2011).

2.2. La naissance du projet « prairies fleuries » en Bauges

2.2.1. L'émergence du concept de « prairie fleurie » en 2006

Les prairies naturelles riches en flore et les mosaïques plus ou moins embroussaillées sont les milieux pastoraux concentrant des enjeux écologiques forts sur le massif des Bauges. Qu'elles soient situées en vallée (prairies de fauche, pelouses sèches) ou en alpage (prairies, pelouses, landes), les activités d'élevage et le pastoralisme sont les seuls modes de gestion durable reconnus de ces surfaces. L'enjeu pour le PNR-MB est de démontrer que les prairies naturelles sont dans leur ensemble des milieux d'intérêt écologique.

La Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges précise que les enjeux de préservation de la biodiversité et de maintien de l'agriculture de montagne se rejoignent (PNR-MB, 2006). Le maintien des activités agricoles, en particulier laitières, est un choix politique fort. La Charte prévoit en ce sens la mobilisation des dispositifs agri-environnementaux pour répondre à ces enjeux territoriaux.

D'une autre part, dans le cadre de la concertation nationale sur les MAE organisée par le MAP depuis juin 2006, le PNR-MB, avec l'INRA Avignon et la Fédération des PNR, en accord avec l'association des Agriculteurs du Parc, les Chambres d'Agricultures et les Conservatoires des sites (ASTER et CPNS), a fait des propositions de nouvelles MAE. Le MAP a retenu en partie ces propositions, en considérant qu'elles étaient innovantes. Le PNR-MB a donc présenté une proposition d'application des MAET sur son territoire (**ANNEXE 1**), qui s'articule autour :

- de la définition du Parc comme « Zone d'Action Prioritaire biodiversité (ZAP) », au-delà des sites Natura 2000 désignés ;
- la définition de trois territoires d'application de MAE à l'intérieur de cette ZAP (Alpages du massif des Bauges, Pelouses sèches remarquables et Prairies fleuries).

2.2.2. Des fleurs comme témoin de la qualité agro-écologique des prairies

La mesure est basée sur la définition simple de résultats agri-écologiques à atteindre. Le contrôle des engagements est basé sur la vérification de la présence de plantes indicatrices de la qualité écologique des prairies, selon une méthode de vérification de terrain, qui correspond au cahier des charges de la mesure. Cette liste a été co-construite avec le PNR-MB (botanistes et agronomes), l'INRA et les partenaires agricoles et environnementaux du territoire. Dans le projet présenté (PNR du Massif des Bauges, 2007), elle est établie de manière à :

- s'appuyer sur des plantes simples à identifier pour les agriculteurs autant que pour les contrôleurs des services de l'ASP, en vue de faciliter l'atteinte des objectifs sur le terrain et la bonne appropriation ;
- prendre en compte tous les habitats concernés par les prairies des Bauges (Corine Biotope) ;
- contenir des plantes témoin, indiquant les conditions écologiques et l'état de conservation de chaque prairie d'un point de vue phytosociologique (prairie dans un état écologique satisfaisant en référence à la typologie Corine Biotope) ;

- contenir des espèces à floraison assez longue et fréquence d'apparition suffisante sur le territoire.

Il ne s'agit donc pas de plantes choisies spécialement pour leurs qualités fourragères, même si certaines en possèdent d'excellentes (sainfoin...), mais plutôt révélatrice d'un équilibre agro-écologique sur la parcelle, témoignant de pratiques agricoles qui ont permis cet état de conservation. C'est pourquoi des plantes plutôt peu apétantes ou non désirées dans la ration des animaux sont présentes dans la liste (rhinanthé) et d'autres (graminées) complètement absentes.

Les parcelles susceptibles d'être engagées sont celles qui sont dites « en bon état de conservation », dans l'objectif de les maintenir dans cet état. Un diagnostic est proposé à l'exploitant de manière à vérifier au préalable la présence de ces espèces caractéristiques de contrôle, le nombre d'espèces contrôle, la structure de la végétation, la dominance de certaines espèces ou encore l'équilibre entre les plantes à fleurs et les graminées. Ce jugement dépend aussi beaucoup du « ressenti » de l'expert botanique par rapport à des références locales (Mestelan *et al*, 2008). Un choix de 4 plantes à retrouver sur chaque tiers de la parcelle parcourue en diagonale par le contrôleur a été fait afin d'obtenir un bon équilibre entre valeur écologique et valeur d'usage agricole, dans un souci de simplification maximum (Plantureux *et al*, 2010) (PNR-MB, 2007).

2.2.3. Le lancement du concours des Prairies fleuries en 2007

Dans la mesure « Prairies riches en espèces » du Bade-Würtemberg (Allemagne), un concours a été réalisé afin de diffuser les principes de la mesure MEKA. En ce sens, un concours porte une ambition plus large que la MAE, en réalisant un évènement qui expose au public le rôle de l'agriculture dans la gestion de la biodiversité, la conservation des paysages ou encore la qualité des productions alimentaires. Il s'agit de valoriser la production de biodiversité liée aux pratiques agricoles, grâce à des prix « d'excellence écologique » décernés aux prairies présentant le meilleur équilibre agri-écologique.

Suite à une étude (Gravouille, 2007) et un travail de préparation piloté par le PNR-MB en lien étroit avec l'Association des Agriculteurs du Parc et le Groupe de Vulgarisation Agricole (GVA) de l'Albanais, un concours de « Prairies fleuries » a été organisé sur un secteur du Parc en juin 2007, dans le but de préparer et compléter l'action propre de la MAET :

- en guise de test de la liste de plantes sur le plan écologique et technico-administratif (contrôles) ;
- pour percevoir la mobilisation potentielle des agriculteurs dans cette approche innovante ;
- pour renforcer le processus d'appropriation, de transfert et d'échange autour des enjeux de la biodiversité par le monde agricole.

2.2.4. Le PNR-MB, opérateur agri-environnemental d'un projet expérimental

La Charte 2007-2019 du Parc (PNR-MB, 2007) prévoit le soutien au développement durable de l'agriculture, en confortant les démarches de qualité des produits en lien avec la préservation de la biodiversité des territoires. La Charte prévoit également des actions en faveur de la nature dite « ordinaire », en mobilisant les dispositifs agri-environnementaux.

L'initiative d'un dispositif MAET à obligation de résultats revient aux Parcs Naturels Régionaux, aux Conservatoires d'Espaces Naturels et à l'INRA, eux-mêmes inspirés par l'expérience du programme MEKA1 du Land de Bade-Wurtemberg (Allemagne) par les MAE pastorales des années 90 dans le sud de la France. Dans le cadre de la concertation nationale sur les MAET organisée par le MAP en 2006, le PNR-MB, avec l'INRA Avignon et

la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, a proposé la création d'un nouvel engagement unitaire "Prairies fleuries" (Mestelan *et al*, 2006).

Le MAP a retenu cette proposition, en considérant qu'elle permettait d'expérimenter en France cette formule. Un voyage d'étude en Allemagne a été organisé en juillet 2007. En accord avec les DDAF 73 et 74 et en partenariat avec l'INRA Ecodéveloppement d'Avignon, les Chambres d'Agriculture de Savoie et de Haute-Savoie et le SUACI Alpes Jura, un projet expérimental concernant l'application de la mesure « prairie fleurie » sur tout le territoire du Parc est présenté en vue de la signature de contrats dès 2008. L'application de la mesure « Prairies fleuries du PNR-MB » s'inscrit aussi en parallèle de l'application de la MAE « Espaces pastoraux - Natura 2000 », dont le projet a été validé lors de la Commission Régionale Agri-Environnement (CRAE) du 30 mars 2007. C'est donc dans ce contexte que cette MAET a été inscrite au PDRH.

Pour cette mesure, le Parc joue donc un double rôle :

- celui de territoire de projet, la MAET étant un outil de sa propre politique d'action en faveur de l'agriculture, à articuler avec les autres outils (MAE Espaces pastoraux) et les politiques des collectivités, notamment les PSADER ;
- celui d'opérateur de la MAET, porteur de la mise en œuvre, de l'animation et de la vie de la mesure pour un ensemble de contrats et dans le cadre d'une stratégie d'action nationale pour la biodiversité dans les espaces agricoles.

2.3. Le cadre final de la contractualisation « prairies fleuries »

2.3.1. La mesure Herbe_07 à obligation de résultat

La mesure « Prairies Fleuries » est le nom courant de l'EU Herbe_07, intitulée « Maintien de la richesse spécifique d'une prairie naturelle ». Elle s'applique à des surfaces de prairies permanentes qui contiennent au moins 20 espèces différentes. Son cahier des charges tient en une ligne : « *Présence d'au moins 4 plantes indicatrices de la qualité écologique des prairies naturelles parmi une liste de plantes indicatrice de la qualité écologique des prairies, précisée au niveau régional ou local* » (**Figure 6**). Son contrôle s'effectue par une inspection sur place (Fargier *et al*, 2009). La mesure est précisément définie administrativement dans la Notice Territoriale d'Information (DDAF Haute-Savoie et PNR-MB, 2008) (**ANNEXE 2**) en plus de la notice nationale d'information des MAE.

La mesure a deux spécificités par rapport au principe général des MAET :

- elle couple obligation de résultat à obligation de moyens par le respect du socle de base PHAE2 ;
- les agriculteurs signataires ont déjà atteint le résultat avant de s'engager.

Il s'agit donc pour eux de préserver l'acquis écologique et non pas de l'atteindre. Dans cette nouvelle optique, le contrat passé avec l'agriculteur ne porte plus sur le respect de pratiques, mais sur l'obtention d'un résultat agri-écologique contrôlable par l'administration. Il redonne plus de souplesse au système technique de l'agriculteur, ce dernier retrouvant sa place de décideur des pratiques à mettre en œuvre et à ajuster pour l'atteinte du résultat (Mestelan *et al*, 2007 ; Plantureux *et al*, 2010). Certains auteurs (Kuhfuss *et al*, 2011) indiquent cependant que le partage des risques de non atteinte du résultat est désormais déséquilibré en défaveur de l'agriculteur, qui doit assumer les conséquences de facteurs exogènes (climat, ravageurs), susceptible d'affecter ses résultats environnement.

2.3.2. Les objectifs de contractualisation et les outils de la mise en œuvre

Dans les documents du PAET et de la Proposition d'application des MAET (Zones d'actions prioritaires), le projet vise l'engagement de 4000 ha de prairies concernant 180 à 220 exploitations agricoles, soit 25% de la SAU du Parc hors alpage et 2/3 des exploitations (PNR du Massif des Bauges, 2007). Cette mesure a vocation à s'appliquer à un grand nombre d'exploitations sur tout le territoire. L'objectif environnemental est donc de travailler sur un maximum de surface et non pas sur quelques sites remarquables. C'est cette échelle de travail qui est amène la pertinence écologique.

Ses principales caractéristiques sont reprises dans les **Figure 7 et 8**.

La conception et la mise en œuvre de programmes ambitieux intéressant l'environnement et le territoire passe par des organisations complexes et coûteuses. Il est donc légitime de s'interroger sur l'opportunité de ce dispositif.

3. 2013 : l'achèvement du dispositif et les besoins d'évaluation

3.1. Une évaluation de la MAET « prairies fleuries » en Bauges

3.1.1. L'échelle d'évaluation, les acteurs, les bénéficiaires

Les logiques d'évaluations de MAET varient selon les besoins des bénéficiaires :

- le gestionnaire du projet (l'opérateur agri-environnemental) procède à une autoévaluation de son action, pour la justifier, la démontrer, l'améliorer ;
- les services de l'administration évaluent pour orienter et arbitrer des financements publics et rendre des comptes à la société ;
- les chercheurs appuient les gestionnaires, pour aller en profondeur sur certains aspects du projet.

Dans tous les cas, le commanditaire de l'évaluation peut choisir de mandater un cabinet externe spécialisé, de manière à obtenir la neutralité maximum et bénéficier des compétences requises dans ce travail complexe.

L'évaluation des MAE est obligatoire dans le cadre communautaire, reposant sur des indicateurs destinés à toutes les MAET afin d'agrèger des résultats, mais ne permet pas de s'intéresser en profondeur à une seule MAET sur un territoire en particulier (Zahm & Gassiat, 2009). A l'échelle nationale, il n'existe pas de schéma type d'évaluation pour les MAET, bien que des travaux soient en cours pour construire un guide méthodologique d'évaluation avec une trame commune à toute la variété de MAET, plutôt destiné aux services de l'Etat (Darmaun, En cours de publication). A l'échelle régionale, certains services, DREAL ou DRAAF par exemple, cherchent à connaître le résultat des engagements sur toutes les MAET de la Région. Là-aussi l'évaluation vise à un bilan impliquant de nombreux opérateurs sur de nombreux territoires et des MAET variées. Enfin, il y a l'autoévaluation que les opérateurs peuvent porter pour connaître le bilan de leur propre action, souvent conduite dans un cadre partenariale. C'est le cas de notre étude. Il n'y a donc pas de méthode établie, même si les grands principes et les grandes étapes restent applicables :

- organisation et définition de la commande (objectifs, modalités, niveau d'approfondissement, livrable) ;
- élaboration du diagnostic (hypothèses, choix des indicateurs, recueil des données)
- analyse des résultats et mise en forme du rendu.

3.1.2. Les particularités de l'évaluation pour le PNR-MB

Plusieurs besoins propres s'ajoutent au besoin d'une évaluation de cette mesure en Bauges.

Le basculement de mesures à obligation de moyens vers des mesures à obligation de résultat constitue un changement majeur dans la politique agri-environnementale (De Sainte Marie *et al.*, 2010). Il pose de nombreuses questions aux acteurs politiques (ministères, administrations, collectivités territoriales), aux gestionnaires (agriculteurs, gestionnaires d'espaces naturels), aux opérateurs agri-environnementaux, aux filières économiques, ainsi qu'aux chercheurs.

De plus, la MAET Prairies Fleuries des Bauges ne tient pas compte du zonage Natura 2000 (DDAF Haute-Savoie et PNR du Massif des Bauges, 2008). En ce sens, ce projet est une des quelques « dérogations » nationales au principe général selon lequel la mesure est nécessairement portée sur des sites Natura 2000. Certains auteurs le décrivent donc comme un projet réellement « territorialisé », puisque tenant compte des besoins de conservation en même temps que des besoins de production, sans positionner l'un avant l'autre et sur une surface totale significative (total surfaces hors Natura 2000 = 5816 ha) (Fargier *et al.*, 2009 ; De Sainte Marie *et al.*, 2010).

Une autre particularité tient au Concours Prairies Fleuries, qui a été initié la première fois en 2007 par le PNR-MB (Gravouille, 2007). Outil d'animation territorial basé sur une mesure partagée de la qualité agro-écologique des prairies, il s'est alors généralisé à de nombreux autres territoires dès 2010. C'est donc un élément complètement imbriqué à la MAET, dont il faut absolument tenir compte dans l'évaluation (Mestelan *et al.*, 2012).

Une évaluation particulière mérite donc d'être conduite à l'échelle des Bauges, liée au caractère expérimental de la MAET, à sa forte spécificité et à ces particularités.

3.2. Définition de la commande et problématique de l'étude

Compte-tenu de tous ces éléments de contexte, au terme du dispositif et au moment d'évolutions fortes avec la nouvelle PAC 2014-2020, le souhait du PNR-MB en tant qu'opérateur agri-environnemental et fédérateur d'un territoire est donc de constituer un bilan complet et objectif de ce projet, en portant un regard (Figure 9) sur :

- les effets, c'est-à-dire ce qu'il a apporté concrètement ainsi que ses limites ;
- la portée de la mesure, pour comprendre à qui, pourquoi et jusqu'où elle amène une plus-value au territoire.

L'objectif de ce rapport est donc de proposer une évaluation *ex post*¹, globale et synthétique de cette action qui puisse servir au PNR-MB autant qu'aux nombreux acteurs du territoire concernés par la mesure.

Cette évaluation devra tenir compte des sources de données disponibles et veiller à être une autoévaluation mais aussi un porté à connaissance d'une action majeure pour le territoire.

Les objectifs pour l'opérateur et le territoire sont :

- de comprendre et tirer le bilan de son action, cerner les limites et les difficultés, notamment en vue de la nouvelle PAC qui arrive ;
- de dégager les raisons d'une apparente réussite pour cette mesure pilote et expérimentale ;
- de justifier de l'action auprès du territoire et des financeurs
- impliquer à nouveau les partenaires du territoire dans la consultation et la concertation au moment de la phase finale du dispositif ;
- de communiquer largement sur le résultat de cette action sous différentes formes.

¹ Voir définition et principes de l'évaluation au chapitre II.

CHAPITRE II. Méthodologie de l'étude

1. Analyse exploratoire pour préciser les besoins de la commande

1.1. L'évaluation d'un outil de politique publique agri-environnementale

1.1.1. Comment évaluer une politique publique : principes généraux

L'évaluation d'une politique publique (Battesti *et al*, 2012) consiste à porter un jugement et donner un éclairage sur une initiative, un projet, une intervention, pour en connaître son succès et ses manquements. Elle permet de comprendre comment se sont construits les projets, savoir comment ils fonctionnent dans leur contexte, comprendre ce qui est réussi et ce qui ne l'est pas, dans un optique d'amélioration, et commenter les résultats d'une action. Elle est différente d'un audit, qui intervient pour détecter et solutionner un problème, et d'un suivi, qui est mis en place pour vérifier qu'un projet fonctionne.

Il faut définir les aspects que l'on veut évaluer, c'est dire les **objets d'évaluation**, et préciser quels sont les critères retenus. La méthode doit tenir compte de l'histoire de mise en place du projet, de méthodes d'évaluation utilisées dans des projets similaires, du contexte politique et social du programme, de la temporalité du processus dans lequel on se situe. Il faut ensuite recueillir des données qui doivent être probantes en tant qu'ensemble d'informations qui démontrent ce qui recherché et permettent de conclure.

L'évaluation peut se réaliser au terme du projet (*ex post*). Les paramètres d'évaluation sont alors fixés après l'action, en phase de conclusion du projet. Elle peut aussi être prévue dès le départ de l'action (*ex ante*), et contenir des phases intermédiaires et/ou partielles (évaluation à mi-parcours par exemple). Dans ce cas, les paramètres d'évaluation sont fixés a priori, avant l'action, en phase de conception du projet. L'évaluation *ex post* permet souvent d'évaluer des niveaux subjectifs de satisfaction plutôt que des paramètres objectifs.

Elle peut avoir différentes visées, traiter de tous les objets ou s'attacher à des aspects précis, selon le souhait du demandeur. Néanmoins, on distingue généralement l'évaluation:

- d'implantation ou de processus (**Figure 10**), qui mesure la réalisation d'un projet et l'atteinte des résultats via des indicateurs de performance: efficacité, efficience, pertinence, cohérence. Elle analyse la manière dont l'intervention est mise en place, ce que l'on a atteint en comparaison de ce que l'on voulait réaliser au départ, sous l'angle du « comment-on-travaille-ensemble ». Elle met en évidence les effets non prévus, bénéfiques ou non pour les participants au projet. Elle comprend une analyse des ressources investies et des personnes rejointes et peut inclure l'évaluation des retombées immédiates d'une initiative. Elle vise à répondre aux questions : avez-vous fait ce qui était prévu ? Si c'était à refaire, referiez-vous la même chose ?
- d'impacts, qui mesure les retombées et se préoccupe des transformations plus profondes et à plus long terme qu'un projet ou une initiative provoque chez les participants, la population en général ou la communauté. Elle permet de cerner les forces et les faiblesses d'une démarche locale par rapport aux principes à la base de l'approche de développement des communautés.

1.1.2. Un besoin propre et une méthode adaptée pour le PNR-MB

Au contraire de la majorité des travaux d'évaluation de MAET qui se limitent au champ de l'efficacité environnementale, cette évaluation incorpore ici à la fois les aspects agricoles, environnementaux et socio-économiques, pour proposer une vision complète de l'impact de la

mesure, à plusieurs échelles d'analyse. Tous les domaines ne peuvent être cependant abordés à toutes les échelles et le tableau de la **Figure 11** donne une visualisation des champs visés par l'évaluation.

L'analyse exploratoire est une phase préliminaire déterminante, puisqu'elle permet de bien définir les attendus et les modalités de mise en œuvre du travail. Elle s'est déroulée sur les cinq premières semaines, avec :

- le repérage des données sources existantes à réunir. Il s'agit de bases cartographiques et autres bases de données, de travaux de recherche effectués à mi-parcours, de nombreux documents constitutifs du montage du projet, de rapports intermédiaires, etc. Ces sources se sont avérées nombreuses mais parfois difficilement exploitables, car incomplètes ou hétérogènes ;
- la rencontre de 8 personnes ressources a permis de cerner le contexte et obtenir les sources existantes complémentaires, autant que d'aiguiller sur des aspects de méthodologie. Il s'agit d'instigateurs principaux de la mesure (*ex*-chargé de mission agri-environnement et responsables de service du PNR-MB, chercheurs de l'INRA et de l'IRSTEA, enseignants chercheurs de l'ISARA et de VetagroSup et chargés de missions des services de l'Etat) ;
- l'identification des questions déjà traitées dans la bibliographie (programme DIVA 2, bilans intermédiaire, etc) et dont le domaine de validité est mobilisable pour notre analyse ;
- l'identification des questions restant posées et qui pourraient faire l'objet d'un complément d'analyse intéressant le PNR-MB.

Dans une vision partenariale et participative, un Comité de pilotage a été constitué au début de la mission et réuni après la phase bibliographique (le 14 mai), de manière à valider et partager la démarche engagée par le PNR-MB, les hypothèses de travail et les moyens à mettre en œuvre. Les membres de ce comité proviennent du monde agricole (groupements et organisations professionnelles, Chambre d'Agriculture...), environnementale, des services de l'Etat et du PNR-MB. Le Comité de pilotage valide la démarche suivante du travail à conduire :

- Une première partie doit constituer une synthèse bibliographique et cartographique du dispositif « Prairies Fleuries » (MAET, Concours, etc), en intégrant toutes les dimensions et en étant un bilan présentée de manière pragmatique ;
- Une seconde partie s'appuie sur cette analyse pour engager une analyse des points de vue des acteurs de la gouvernance au terme du dispositif. Il s'agit de rencontrer tous les acteurs concernés par la mesure et présents sur le territoire, par voie consultative et faire ressortir les besoins des bénéficiaires et des acteurs, dans une vision ascendante de la politique territoriale.

Le travail d'évaluation validé par le Comité de pilotage peut se résumer tel que présenté dans la **Figure 12** et l'**ANNEXE 3**.

2. Une évaluation en deux volets

2.1. Premier volet : la synthèse des connaissances disponibles

2.1.1. Objectifs, moyens et cadre d'analyse

Le but est de tirer profit de la connaissance déjà acquise, afin de :

- réunir, confronter et présenter en un document global les nombreux résultats disponibles, sans avoir à les reproduire, dès lors qu'ils reposent sur une méthode scientifique et que leur domaine de validité est confirmé. Ainsi, pour cet aspect, nous

- retiendrons les articles scientifiques publiés, les mémoires d'études supérieures, les productions de l'opérateur et des autres services (Etat, Chambre agriculture) ;
- dégager *in fine* les caractéristiques essentielles et les principaux points forts et points faibles de l'opération conduite par le PNR-MB, en s'appuyant sur des sources robustes ;
 - servir de filtre pour dégager les questions restantes à traiter en vue de compléter et/ou actualiser l'évaluation.

2.1.2. La méthode d'analyse bibliographique et cartographique

Le travail de recherche de références a été réalisé selon trois angles, afin de réunir les pièces les plus appropriées pour l'analyse.

Le premier a consisté à repérer les documents de fond, sur lesquels la synthèse s'appuie lourdement. Il s'agit de mémoires d'élèves-ingénieurs portant directement sur la mesure, à partir du cas des Bauges, dans le cadre du programme DIVA2. A partir de ces documents et des références bibliographiques énoncées en fin, d'autres sources sont repérées et sélectionnées, selon des critères de date d'une part (depuis 2006) et de liens avec le sujet.

Le second concerne une recherche sur les moteurs en ligne usuels : Google, Google Scholar, Science Direct, Scopus, Web of Knowledge et Cairn. Les mots-clés visent à recueillir les sources qui traitent à la fois des questions évaluatives et des MAET. Les mots de la requête ont donc été sélectionnés via des associations de mots-clés, en affinant au fur et à mesure par addition de mots supplémentaires : « Evaluation MAET » ; « MAET Prairies Fleuries » ; « Evaluation MAET prairies fleuries » ; « MAET Prairies Fleuries Bauges » ; « Agri-environmental Measures » ; « Agri-environmental Measures Evaluation », etc. La recherche est complétée à partir des mots « Evaluation PAC », « agri-environnement », pour récupérer les textes plus généraux et garantir que les textes les plus pertinents sont ressortis.

Le troisième a consisté à se rapprocher de personnes ou structures citées, pour d'éventuelles sources non accessibles en ligne ou non publiées. Il s'agit parfois de documents internes ou de supports de présentations d'études.

Une quarantaine de sources principales sont retenues pour la synthèse, constituant des documents de fond en rapport direct au sujet tout le long de l'analyse. Plusieurs auteurs sont communs à de multiples travaux. De nombreux autres documents conservés dans les archives du PNR-MB présentent une utilité ponctuelle, notamment dans la compréhension du contexte et la connaissance des acteurs impliqués.

Par ailleurs, un important travail de recueil et de traitement des bases de données cartographiques auprès des services de l'Etat (DDT 73 et DDT 74), a permis la mise en forme de productions cartographiques actualisées et complète, ce qui constitue déjà une information de base. Ces cartes sont donc surtout destinées à décrire et visualiser la contractualisation, en lien avec les objectifs inscrits dans le PAET, sans entrer davantage dans une analyse cartographique approfondie, qui risquerait d'amener à des conclusions trop rapides.

2.2. Second volet : consultation des acteurs de la gouvernance du territoire en fin de dispositif

2.2.1. Les hypothèses et questionnements

Au sens de l'outil administratif, les acteurs directement visés par la MAET sont les agriculteurs, essentiellement les éleveurs laitiers, qui contractualisent l'engagement avec l'Etat. L'analyse bibliographique démontre que des changements se sont opérés rapidement dans l'évolution des relations agriculteurs-territoire (Kosmala, 2010) et la mobilisations des acteurs locaux (Mottet, 2009).

L'hypothèse est que le dispositif « Prairies fleuries », dont la MAET en est le pilier stratégique, semble avoir apporté de nombreux effets sur tout le PRN-MB et envers de nombreux acteurs partenaires, notamment dans la filière laitière.

Tel que l'a acté le Comité de pilotage, la question évaluative complémentaire qui intéresse donc particulièrement le PRN-MB au terme du dispositif est de cerner **quel est le regard actuel des acteurs concernés sur ce dispositif**, ce qui sous-tend les questions suivantes :

- quelles sont les évolutions sensibles des relations partenariales entre le début et la fin de la mesure (quelle a été la dynamique complète de l'action du début à la fin) ?
- jusqu'où le dispositif se porte dans les dynamiques d'acteurs ?
- au sein des grandes catégories d'acteurs, se sont-ils appropriés ou non la mesure, à quelle fin et pourquoi (points forts et points faibles) ?
- peut-on rassembler des points de vue permettant de comprendre les logiques et relations qu'ils ont avec le dispositif ?
- au-delà de la réussite apparente de la mesure, quels arguments peuvent être avancés pour nuancer et montrer les limites de l'opération ?
- quelles sont les opportunités et les menaces que l'on peut identifier à partir des dires d'acteurs dans l'optique d'un nouveau dispositif dès 2014 ?

L'enjeu de cette question évaluative est donc triple :

- faire parler le territoire à propos de cette mesure en l'impliquant dans la démarche évaluative, plutôt que d'appliquer des critères technico-administratifs d'évaluation ;
- placer l'analyse sous l'angle politique et stratégique (« prendre de la hauteur »), plutôt que sur des aspects strictement agronomiques ou technico-administratifs par exemple ;
- consulter à la fin de l'action tous les acteurs pouvant être mobilisé ou associés à la mesure, dans une optique de nouvelle politique agri-environnementale à venir.

2.2.2. Méthode de recueil de données

Les travaux conduits jusque-là ont reposés sur des séries d'enquêtes qui ont surtout permis l'analyse à l'intérieur de certains groupes d'acteurs concernés au plus près par la mesure, qu'il s'agisse des agriculteurs signataires comme des techniciens opérationnels des services et des structures concernées.

Dans notre cas, c'est avant tout un regard global qui est recherché, au-delà des aspects techniques précis de mise en œuvre par exemple, même si ces aspects peuvent être exprimés. Une démarche d'enquête est donc à la base du recueil de données, avec comme public visé **tous les acteurs de la gouvernance du territoire qui peuvent avoir un lien avec la mesure**. Ce sont donc des représentants, généralement élus ou dirigeants, de sphères d'intérêt que l'on peut regrouper en 3 ensembles :

- le monde agricole ;
- le monde environnemental ;
- le monde institutionnel (Services de l'Etat et Collectivités).

Le postulat est que le regard des dirigeants de structure (élus ou responsables nommés), emporte donc avec lui la vision de l'ensemble des membres qu'elle comporte. L'objectif est double :

- recevoir l'avis des représentant d'organisations professionnelles se prononçant au titre de la structure qu'ils pilotent, ce qui évite le recueil d'une somme d'opinions individuelles ;
- faire parler les « décideurs du territoire », acteurs en capacité d'influer sur les futurs choix politiques et stratégiques, qu'ils soient représentant d'un collectif agricole, environnemental ou institutionnel.

Le but est de multiplier des points de vue, de les rattacher à des structures en vue d'observer les convergences et les divergences au sein des groupes d'acteurs (exemple au sein du monde apicole qui est intégré à la sphère environnementale). La stratégie d'enquête a donc été construite dans une perspective d'analyse qualitative *ex post*, qui permet d'évaluer des niveaux subjectifs de satisfaction plutôt que des paramètres objectifs. Il ne s'agit pas de travailler les données sur un plan statistique.

Un travail d'identification de toutes les structures professionnelles pouvant être concernés par la MAET Prairies Fleuries en Bauges (vision initiale d'exhaustivité pour limiter le risque d'oublier certaines structures) a précédé à un tri proposant une liste d'acteurs visés. Cette sélection permet :

- l'acquisition suffisante de données en jouant sur la multiplicité et la diversité des points de vue, dans le cadre imparti ;
- d'écarter les structures les moins concernées par la mesure (exemple : gestionnaires d'alpages, organismes techniques du type Institut de l'Élevage ;
- de multiplier les entretiens dans les grosses structures telles que la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc, de manière à affiner et compléter les points de vue.

Dans certains cas, l'enquête auprès des élus et des responsables de service les plus concernés permet un recueil plus complet d'informations.

Certains interlocuteurs visés cumulent plusieurs mandats ou fonctions. Dans ce cas, leur point de vue au titre des différentes structures qu'ils représentent prend d'autant plus de poids (par ex : Président du SUACI et Vice-Président de la Chambre d'Agriculture et Vice-Président de Coopérative laitière). C'est aussi un gain d'efficacité dans la démarche.

La démarche d'enquête repose sur un guide d'entretien (**ANNEXE 4**), commun à tous les acteurs, **construit en s'appuyant du travail d'analyse bibliographique** :

Il vise à :

- replacer le cadre de l'entretien et introduire la discussion par une présentation de la structure concernée par la personne interrogée ;
- mettre en évidence les atouts et les contraintes de la mesure dans les domaines pour lesquels l'interlocuteur se sent concerné ;
- mesurer la portée de la mesure ;
- identifier les opportunités et les menaces qu'elle représente

Un questionnaire unique est préféré car il reste sur des aspects généraux (politiques) et il permettra de faire des recoupements. De même, les entretiens ne sont pas enregistrés vocalement, favorisant la prise de note pour un traitement moins lourd des données.

Deux plans analyses sont envisagés pour traiter les résultats :

- une analyse par sphère d'acteurs, en cherchant à faire ressortir le maximum d'informations nouvelles et de points de vue particuliers, en dégagant la cohérence et la divergence au sein des sous-groupes d'acteurs réunis à posteriori ;
- une analyse transversale, qui cherchera à dégager les principaux faits marquants de la mesure, les liens entre les sphères et débouchant sur ses opportunités et les risques généraux que les acteurs y voient.

2.3.Schéma méthodologique d'ensemble

La **Figure 13** synthétise la méthodologie d'ensemble décrite plus haut.

Les 4 grandes phases de travail (précision de la commande, analyse bibliographique, préparation et déroulement des enquêtes, analyse et rédaction du mémoire) se sont en partie chevauchées, chacune ayant duré environ de 4 à 6 semaines.

CHAPITRE III. Résultats

1. Le dispositif « Prairies Fleuries » : éléments de synthèse principaux

1.1. De multiples domaines d'analyse à plusieurs niveaux d'échelle

Les travaux recensés se placent à plusieurs niveaux et concernent trois grands domaines : agro-économiques, environnemental et social/sociétal. Les questions évaluatives se placent à différentes échelles : parcelle, exploitation et système, territoire.

Ce projet innovant et atypique s'est adjoint d'un programme de Recherche – Développement, sous l'acronyme « DIVA2 - Action publique, agriculture et biodiversité » du MEEDAT. Un projet « DIVA2 - MAE résultats » a donc vu le jour en 2008 (Plantureux *et al*, 2008). Autour de multiples questions évaluatives partant du cas des Bauges, il a associé des équipes de scientifiques, apportant leurs compétences et méthodes en écologie, agronomie-zootéchnie et sciences sociales, et des partenaires professionnels apportant leur expérience d'opérateurs (Plantureux *et al*, 2010).

Elles traitent :

- de la dynamique de contractualisation, de l'appropriation des mesures par les agriculteurs et des changements de pratiques ;
- de la pertinence agricole et écologique des résultats fixés (définition de la valeur agri-écologique des prairies, cohérence avec l'organisation du système fourrager et la logique des filières agricoles) ;
- des modalités de mise en œuvre et outils pour atteindre le résultat et du contrôle du résultat par l'administration ;
- de la compréhension des interconnexions entre les processus écologiques, sociaux et politiques sous-jacents.

Outre le projet DIVA 2, de nombreux autres travaux et bilans partiels apportent des compléments d'analyse pour l'évaluation, dont le champ de validité s'applique en tout ou partie au projet des Bauges. Des travaux plus généraux aident par ailleurs à la prise de recul.

1.2. Un aspect majeur dans l'évaluation : la dynamique de contractualisation

1.2.1. 2008 – 2009, deux années d'engagement dans les Bauges

La contractualisation dans les Bauges a été mise en œuvre durant les années 2008 et 2009. **Au total, 1905 ha ont été engagés** d'après les services des DDT 73 et 74).

Cette surface est voisine de celle contractualisée sur le PNR du Morvan, l'un des trois autres territoires avec une application hors Natura 2000. Mais elle est dans tous les cas largement plus élevée que dans les territoires où la mesure s'applique uniquement sur les sites Natura 2000⁽²⁾. Alors que les autres PNR n'ont pas pu mettre en œuvre l'EU Herbe_07 hors Natura 2000, dans le cas des Bauges, cette possibilité a incontestablement constitué un atout pour la contractualisation (Plantureux *et al*, 2010). En 2009, sur les 17 projets agri-environnementaux, le site des Bauges représente à lui seul près de 15% des 14000 ha en

² Mesure d'accompagnement de la PAC, application du règlement CEE n°2078/92 du 30/06/1992

contrat sur le territoire métropolitain (Fargier *et al*, 2009). Ces valeurs montrent qu'une part importante du territoire est concernée, ce qui en fait une réussite sur ce point.

Mais il faut éviter davantage de comparatifs avec d'autres territoires, du fait de l'application exceptionnelle hors Natura 2000.

Au départ du projet, le Parc estimait que les prairies naturelles riches en espèces occupaient, hors alpages, entre 25 et 30% de la SAU (qui compte 10'000 ha entre 300 et 1200m). Il visait une forte dynamique avec l'engagement de 4000 ha de prairies et 220 exploitations (PNR du Massif des Bauges, 2007 ; Fargier *et al*, 2009). La mesure est signée par **130 exploitations**, soit 16 % des exploitations agricoles du Parc, sur 19 % de la SAU, qui compte 95% de surface herbagère, donc sur 18% de la surface herbagère (Kosmala, 2010).

En le comparant à ce « potentiel » de contractualisation, le niveau de réalisation est de 50% pour les surfaces et concerne plus d'un exploitant sur deux susceptibles d'être concernés, ce qui témoigne d'une réussite sur ce plan, même si le résultat attendu dans le projet (PAET) n'est pas complètement atteint (PNR du Massif des Bauges, 2007).

Une brève analyse cartographique et statistique montre

On constate une répartition par zones peu homogènes des parcelles contractualisées à l'échelle du PNR. On voit que les surfaces contractualisées sont nettement plus importantes (64%) à l'intérieur du massif (correspondant à la Petite Région Agricole du Cœur des Bauges) que dans la zone de l'Albanais (20%) ou de la Haute Combe de Savoie (16%). Cela s'explique en partie par le fait que le Cœur des Bauges connaît des pratiques plus extensives, et garantes de présence de fleurs dans les prairies (Kosmala, 2010).

En 2009, une tendance à la surface agricole engagée par exploitation est plus élevée qu'en 2008, et que dans le même temps le nombre d'exploitants signataires est plus faible en 2009, en partie du fait des raisons d'engagement qui évoluent entre ces deux années (Kosmala, 2010).

Les **Cartes 1 et 2** présentent les parcelles engagées en MAET-Prairies sur le territoire du PNR-MB et dans les territoires agricoles, sur la base des contrats en cours en 2012 (DDT 73 et 74).

1.2.2. Les raisons de l'engagement

Dans les motivations, nous pouvons séparer les motifs qui sont les objectifs de l'exploitant, des facteurs qui sont les éléments déterminants, accélérateur de la décision).

✓ Les motifs de l'engagement

Ils sont complexes à identifier et souvent pluriels. Les agriculteurs signataires justifient leur engagement en mobilisant différents registres : principalement le monde marchand (prime), le monde de l'opinion (reconnaissance), le monde domestique (traditions et relations) et le monde civique (responsabilité sociale) (Orsini, 2009). L'intérêt économique de la prime est le plus souvent mis en avant. Mais peu de signataires se sont engagés uniquement par opportunité financière. La grande majorité d'entre eux a aussi mis en avant d'autres considérations, environnementales et de souci du patrimoine. Pour près d'un sur deux, le contrat traduit aussi une reconnaissance sociale du métier, d'un savoir-faire dans la préservation de la biodiversité et du patrimoine (Nettier *et al*, 2010).

✓ Les facteurs de l'engagement

L'obligation de résultats au lieu de moyens a souvent été un élément décisif chez les agriculteurs, n'y voyant aucun changement de pratique imposé et générant peu de contraintes. Le fait que l'EU Herbe_07 soutient les pratiques existantes est aussi un argument principal (Plantureux *et al*, 2010) car les éleveurs attribuent des qualités agronomiques à ces prairies. L'accent est mis sur leur souplesse d'exploitation (fauches tardives, étalement des chantiers de

récolte) et sur la valeur nutritive et l'appétence qui se maintiennent plus longtemps que dans une prairie à forte productivité.

L'effort de sensibilisation via les médias est aussi déterminant, permettant de faire connaître la mesure à travers le concours, montrant au grand public l'intérêt porté aux prairies, rendant populaire la mesure et donc ajoutant au motif de la reconnaissance sociale (Mottet, 2009).

Un autre facteur déterminant provient du rôle des conseillers, du PNR-MB et de la Chambre d'Agriculture. La relation de confiance établie à divers moments liés ou non à la MAET a permis de promouvoir la démarche (Mottet, 2009 ; Plantureux *et al*, 2010). La mobilisation des agriculteurs du Parc avait été importante lors de la mise en place des CTE ou des CAD, notamment sur les sites Natura 2000 connaissant des problématiques d'embroussaillage. Ils sont donc assez familiers de ces procédures et la MAET n'arrive donc pas sur un terrain vierge de dynamique de contractualisation agri-environnementale (PNR-MB, 2007).

Enfin, la contractualisation est fortement liée à l'effet du concours des prairies fleuries, qui avait été organisé en 2007 spécialement pour préparer l'application de la MAET (PNR-MB, 2007, Mestelan *et al*, 2012). On constate de plus forts niveaux de contractualisation là où le concours s'est déroulé (Kosmala, 2010) en partie par le fait qu'il apparaît comme une opportunité d'échanges et de rencontres, favorables à l'engagement de la mesure.

Les raisons du non engagement sont par contre plus complexes à mesurer et à analyser. Même si quelques travaux l'abordent, les résultats restent peu représentatifs (faiblesse des échantillons). Sont évoqués les contraintes administratives et le non intérêt pour la mesure (Nettier *et al*, 2010).

1.2.3. Typologie des systèmes, des parcelles sous contrats et profil des exploitations

Le type dominant concerné par la contractualisation est le système bovin laitier (80 % des systèmes engagés), constitués d'exploitations de taille modérée : autour de 225'000 L de quotas et 5300 L/VL, avec 80 ha de Surface Fourragère Principale (SFP) hors alpages. Ceci est cohérent avec la situation agricole des Bauges (/OTEX). Les autres systèmes signataires se répartissent entre élevages de génisses, de brebis et chèvres laitières et quelques systèmes plus marginaux (plantes aromatiques) (Kosmala, 2010).

D'après les 1905 ha engagés par 130 signataires, la surface moyenne en contrat est de 17 ha/exploitation. 30 % d'entre eux ont inscrit plus d'1/3 de leur SFP (Nettier *et al*, 2010). On observe cependant une très grande variabilité, puisque de 4 à 87 % des surfaces en prairies permanentes (hors alpages) sont engagées selon les exploitations. Différents facteurs expliquent cette variabilité : les exploitations n'ont pas la même proportion de prairies fleuries dans leur système fourrager, à cause de contextes pédoclimatiques différents, et aussi à cause de pratiques différentes (Nettier *et al*, 2010). On pourrait penser que plus d'exploitations sont grosses et plus elles engagent de surface, mais aucune corrélation n'est évidente. Au contraire, les plus petites exploitations engagent souvent plus de 30% de leur SFP. Le nombre d'ha engagés résulte plutôt des motivations des exploitants que des surfaces disponibles (Kosmala, 2010) ou d'un arbitrage propre à chacun entre le montant possible de la subvention et une limitation du risque (Nettier B. , Debromez, Orsini, Fleury, Pauthenet, & Seres, 2010). Plusieurs travaux montrent qu'ils ont donc logiquement engagés des parcelles qui avaient déjà la flore attendue, sur lesquelles les pratiques étaient stables et qui n'étaient pas soumises à des aléas réguliers (Nettier *et al*, 2010) (Nettier *et al*, 2011). En matière d'usage, les contributions des prairies sous contrat varient de 0 à 70% pour le pâturage et de 0 à 100% pour les stocks de foin.

Les prairies contractualisées sont donc généralement des prairies de fauche, et souvent la fauche y est plus tardive (Nettier et al, 2012). Selon les cas, ces prairies sont pâturées ou non à l'automne. Cela correspond à une certaine logique de contractualisation des prairies : l'agriculteur, en y fauchant tard, sait qu'il y'a les fleurs et sait donc qu'il peut les mettre en contrat (Kosmala, 2010).

1.3.La mesure et la réussite environnementale

1.3.1. Une prise de conscience environnementale nouvelle

L'importance de la dynamique de contractualisation (surfaces et nombre d'agriculteurs) peut traduire à elle seule une réussite environnementale du projet pour le PNR-MB. Elle témoigne d'évolutions importantes dans l'appropriation des enjeux environnementaux par le monde agricole, désormais conscients d'en être des acteurs. La majorité reconnaît avoir acquis un certain intérêt pour les fleurs et l'environnement plus largement (Plantureux *et al*, 2010). Dans les secteurs relativement intensifs comme l'Albanais, certains déclarent même qu'ils ne voyaient plus les fleurs et les redécouvrent. Des travaux d'enquêtes (Orsini, 2009) précisent les changements dans les attitudes, la connaissance et les pratiques des exploitants en faveur de l'environnement et de la biodiversité, et distinguent les agriculteurs qui se positionnent désormais :

- « dans » l'environnement (30 % d'entre eux), comme un cadre de travail dans lequel ils ont su s'adapter et se placer en équilibre avec les conditions de production ;
- « avec » l'environnement (50 % d'entre eux), revendiquant un lien entre l'environnement, leurs pratiques et la typicité de leurs produits ;
- « pour » l'environnement (20 % d'entre eux), leur rapport à la nature étant prépondérant dans la conception de leur métier, notamment par des pratiques extensives ou capables de prendre des dispositions en faveur de la biodiversité même si celles-ci peuvent ne pas être en totale logique avec l'activité d'élevage.

1.3.2. La liste de plantes : base partagée de la mesure

La construction de la norme sur la biodiversité dans la Mesure Prairies Fleuries en Bauges a reposé sur l'élaboration partagée de la liste locale d'espèces contrôlables. Ce processus a fait se rencontrer des experts de l'agriculture et de l'environnement dans un exercice difficile : proposer comme seul outil une liste de fleurs pouvant rendre compte à la fois de qualités écologiques de la prairie et de qualités agricoles. D'après de nombreuses enquêtes, les agriculteurs se sont bien appropriés cette liste. Les discussions ont été constructives et la liste pas été fondamentalement remise en cause (Mottet, 2009 ; Kosmala, 2010). Sa constitution, puis sa mise à l'épreuve dans les concours prairies fleuries et dans la contractualisation agri-environnementale a produit un double résultat. Tout d'abord ceci représente, sous forme visuelle, ce qu'est la biodiversité et une prairie « biodiverse ». Les fleurs et les prairies fleuries sont pourvues d'un ensemble de propriétés, dont des valeurs écologiques, fourragères, zootechniques, organoleptiques et mellifères (Nettier *et al*, 2010 ; Plantureux *et al*, 2010).

Mais, si cette liste locale est à la base de toute la conciliation réussie autour d'enjeux partagés et avec une prise en compte nouvelle de l'environnement dans les attitudes des éleveurs, elle présente des limites dans la représentativité de la biodiversité présente. Si richesse floristique et intérêt pour la biodiversité vont de pair, sur le plan patrimonial (rareté des espèces et intérêt écologique des habitats), la relation n'est pas systématique (Amiaud *et al*, 2008). Certains auteurs l'ont mis en évidence à partir des Bauges et d'autres territoires (Plantureux *et al*, 2010), concluant que le Nombre d'Espèces Contrôles (NEC) est seulement un indicateur de la richesse spécifique de la prairie : plus le NEC dans une parcelle est élevé

et plus la richesse spécifique globale est forte. Mais il est peu ou pas relié à d'autres critères de diversité, tels que l'occurrence d'espèces oligotrophes, rares ni même pollinisatrices. Selon d'autres études (Kuhfuss *et al*, 2011), la liste de plantes introduit la possibilité d'effets d'aubaine plutôt qu'une réelle conviction environnementale, car les agriculteurs n'ont à s'engager que sur un minimum (4 plantes), qu'ils atteignent déjà sans la mesure. Dans ce cas, le paiement ne récompense pas un effort additionnel (qui induirait une amélioration environnementale) mais plutôt un engagement à ne pas intensifier, le paiement étant alors interprété plutôt comme une compensation pour le coût d'opportunité des pratiques alternatives non adoptées.

1.3.3. Equilibre fleurs-pratiques agricoles : un résultat environnemental majeur

Bien que la richesse floristique s'explique par des pratiques favorables sur du long terme (plus de 20 ans sont nécessaires selon certaines études), la diversité des conditions pédoclimatiques possibles et les contre-exemples difficiles à expliquer empêchent de tirer des conclusions tranchées sur les milieux favorables aux fleurs. Des interactions fortes milieux - pratiques expliquent surtout la présence des fleurs (Nettier *et al*, 2011) : si la végétation en présence conditionne l'usage des prairies, inversement les pratiques conditionnent la végétation. Selon plusieurs enquêtes auprès d'exploitants (Orsini, 2009), la présence de fleurs est pour eux corrélée à des pratiques extensives et tous affirment que le premier facteur limitant à la conservation des fleurs est la fertilisation. Evaluer la qualité écologique des prairies peut donc passer par l'estimation de l'intensification des prairies et nécessite alors d'identifier les pratiques des agriculteurs sur leurs prairies. L'intensification a donc est observée à partir de trois critères : la fertilisation (type et quantité), l'exploitation de la ressource via le chargement de l'exploitation (UGB/SFP) ainsi que le rythme d'exploitation (nombre et nature des modes d'exploitation).

A l'échelle des exploitations, la conduite est globalement peu intensive - toutes les exploitations enquêtées ont un chargement inférieur à 1,2 UGB/ha SFP (hors alpage). Les prairies sous contrat sont autant localisées dans les blocs les plus intensifs de la production agricole que les plus extensifs. Elles ont donc une forte fonction de production (25% en moyenne de la surface totale de fauche des exploitations) et une large contribution au pâturage du troupeau (20% de la surface), alors qu'on aurait pu penser que les exploitants engageraient essentiellement les prairies les plus extensives (non mécanisables, etc). Le résultat environnemental se porte donc sur tout type de prairies fleuries, ce qui est un point fort. A l'échelle de la parcelle, une part importante des prairies contractualisées (38 % des superficies) correspond à des pratiques extensives de fertilisation avec moins de 50 kg N/ha apportés annuellement, associées à 2 à 3 exploitations annuelles pour les prés de fauche (rythmes d'utilisation classiquement observés en montagne). Seuls 3 % des superficies sont conduites avec plus de 3 utilisations annuelles et donc des fauches précoces. Les chargements annuels sont de l'ordre de 1 UGB/ha pour les pâtures (Orsini, 2009 ; Nettier *et al*, 2011).

La MAE a visé à favoriser le maintien de prairies aux pratiques peu intensives et avec une certaine biodiversité. En résultat, les pratiques intensives sont l'exception sur les prairies, ce qui permet sans doute la diversité floristique et donc la réussite de la mesure. Cette MAET à obligation de résultat change le regard que portent les agriculteurs sur la biodiversité en général et semble même annoncer de nouvelles manières de piloter les prairies (Nettier *et al*, 2012).

La **Carte 3** montre les surfaces engagées par rapport au potentiel d'habitats visés par le PAET (source PNR-MB)

1.3.4. Des limites pour les enjeux environnementaux

Dans le PNR-MB, cette mesure est d'autant bien partagée que les compétences botaniques étaient présentes chez les porteurs de projet pour la construction de la norme. Aucun clivage fort qui aurait pu limiter le projet comme sur d'autres sites n'est observé. Cependant, il n'est pas exclu que certains botanistes et experts floristiques restent sceptiques sur la mesure et son efficacité (De Sainte Marie, 2013). Cet aspect n'est pas étudié in fine pour le cas des Bauges.

La MAET n'échappe donc pas à la controverse plus générale de la part des environnementalistes, qui est portée dans les discussions nationales. Lorsque la mesure est contestée, c'est d'une part parce que le nombre d'espèces minimum est insuffisant ou que la mesure risque d'appauvrir les prairies (par une intensification progressive, dès lors que les 4 plantes sont présentes), et d'autre part parce qu'elle a tendance à faire oublier que les solutions ne sont pas toujours gagnantes-gagnantes et qu'il faut parfois imposer des contraintes à l'agriculture. Les ornithologues notamment sont très attentifs au respect de dates de fauche, contrainte qu'ils considèrent comme indispensable pour la nidification de certaines espèces (Plantureux *et al.*, 2010).

Les prairies à flore complexe comportent aussi d'autres formes de biodiversité (animale, microécosystémique, etc), qui sont indépendantes de la liste de fleurs, puisqu'elle n'a pas été choisie selon ces critères. Par exemple, la nidification d'oiseaux dans les prairies est liée à la structure protectrice du couvert et non pas à la complexité de la flore. Même si des liens directs commencent à être établis par exemple entre insectes et prairies à flore complexe, il faut donc éviter la confusion dans les facteurs responsables de la biodiversité et bien garder à l'esprit que, dans les Bauges comme ailleurs, cette MAET ne vise qu'un compartiment particulier de la biodiversité (Amiaud *et al.*, 2008).

Un autre point faible du dispositif des Bauges est qu'il n'y a pas eu de suivi associé à la mesure pendant sa durée ni au-delà, le contrôle administratif n'ayant pas cette vocation. Généralement, des démarches de suivi sont mises en œuvre par les opérateurs agri-environnementaux, améliorant la connaissance de l'efficacité de la mesure, maintenant un certain contact avec les signataires durant la vie du contrat, et rendant pertinents certains ajustements. Aussi, dans les Bauges, il n'est pas possible de connaître l'évolution des parcelles entre le début et la fin des contrats. Des tests de méthode de suivi avaient été initiés, sur la base de fiches thématiques (« pratiques agricoles », « paysage », « faune et flore »), par certains chercheurs du CEMAGREF mais n'ont pas été poursuivis ni répandus.

Enfin, l'échelle de contractualisation de 5 ans est trop courte pour juger si une protection durable de la biodiversité végétale est permise par la MAET, puisque le résultat de modifications de pratiques est assez décalé. Le manque de références techniques pour raisonner les dynamiques des milieux en lien avec les changements de pratiques est également relevé (Kosmala, 2010).

Ces critiques amènent fréquemment une discussion sur ce que permet la mesure, à quelles formes de biodiversité et dans quels milieux elle paraît adaptée. Ce sont les limites inhérentes au principe d'équilibre agri-écologique en matière de gestion des interrelations entre agriculture biodiversité qui sont mises en relief (Fleury *et al.*, 2011).

1.4.L'évolution des systèmes agricoles

Dans sa conception visant une obligation de résultats, aucune prescription technique n'est demandée au signataire. En ce sens, l'EU Herbe_07 s'avère être un soutien aux pratiques existantes et pas une incitation à un changement de pratiques. Les agriculteurs ont seulement été attentifs dans le choix des parcelles pour l'équilibrer entre celles conduites plutôt

intensivement et d'autres extensivement, et de telle sorte que ce contrat ne les oblige pas à modifier leur système technique, déjà très souvent calibré sur un cahier des charges AOC.

De fait, lors de plusieurs séries d'enquêtes conduites auprès des agriculteurs signataires, seuls 7% (Orsini, 2009) à 10% (Plantureux *et al*, 2010) des exploitants expriment avoir procédé à des changements techniques. Il s'agit d'exploitants ayant :

- soit tenté de favoriser la présence de fleurs en limitant la pression d'exploitation, par une fauche plus tardive ou en laissant quelques portions non fauchées (pour laisser grainer), voire en épandant un activateur biologique ;
- soit limité la fertilisation, en diminuant le chargement d'animaux sur la parcelle notamment ou les quantités d'engrais apportés.

On ne peut cependant complètement répondre à la question des modifications de pratiques sur les parcelles non contractualisées des exploitations engagées. Ainsi, des précautions apportées sur les parcelles en contrat, ces parcelles hors contrat (banales ou fleuries) peuvent être concernées par certaines modifications de pratiques, un peu plus intensives.

Les impacts de l'EU Herbe_07 sur le système fourrager des exploitations restent donc limités (Nettier *et al*, 2011) et ne constituent pas un moyen de changer des pratiques (Fleury *et al*, 2011). Cependant, certains agriculteurs témoignent d'une plus grande attention dans leurs pratiques (gestion des doses d'effluents principalement) ou d'un regain d'intérêt, les incitant parfois même à ne pas abandonner certaines prairies. Ils avouent pour 35% aussi être intéressés et même demandeurs de conseils techniques (Kosmala, 2010), cela suscitant des questions : « Pourquoi certaines fleurs ont disparu ? », « Comment faire pour les retrouver ? » L'obligation de résultat à travers les fleurs est devenue un sujet de conversation assumé entre agriculteurs, changeant en tout cas le regard que leur portent les agriculteurs.

1.5. La réussite territoriale

1.5.1. Une portée inattendue

Un des objectifs initiaux de la MAET dans le projet, au-delà de la préservation d'un pan de la biodiversité du PNR-MB, était de soutenir l'agriculture de montagne et permettre une bonne appropriation de ces enjeux par les agriculteurs et les différents acteurs impliqués sur le territoire. Ceci, grâce à une animation importante, notamment fondée sur le concours « prairies fleuries », en vue d'améliorer l'image de l'agriculture du massif et de valoriser (PNR-MB, 2007). Le travail de Mottet (2009), s'attache essentiellement à cette question. Il est confirmé sur certains aspects par d'autres auteurs très récemment (De Sainte Marie, 2013). Ils montrent que la mesure a acquis une popularité grandissante et qu'elle a réussi à rapprocher les acteurs principaux du monde agricole et environnemental, notamment lors de la constitution de la liste, des concours successifs et grâce à de multiples supports de communication. Ceci est aussi expliqué par le fait que la mesure a été construite à partir des réseaux existants et des rôles intermédiaires facilitateurs de certaines structures : organismes de défense des AOC fromagères, Association des Agriculteurs du Parc, associations d'apiculteurs, Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc, Administrations.

Bien que non directement connecté aux prairies fleuries, un partenariat nouveau a vu le jour, entre agriculteurs et apiculteurs, par un contrat formalisé en 2008. Les producteurs cessent de cohabiter, désormais ils se rapprochent autour d'intérêts communs.

Un résultat positif semble enfin observé dans le changement des relations entre le Parc et les autres structures, y compris de recherche comme l'INRA (Kosmala, 2010 ; De Sainte Marie, 2013) à la fois envers les agriculteurs et les structures professionnelles (Chambre d'Agriculture) ou envers le territoire plus globalement. Le caractère innovant et le rôle affiché

par ce biais du PNR-MB dans l'économie du territoire est renforcé, tout en restant reconnu et légitimé comme porteur d'enjeux environnementaux. Cette question n'est cependant que partiellement étudiée et doit être approfondie pour des conclusions plus robustes.

1.5.2. Certaines limites et certains écueils à cette réussite territoriale

Bien qu'une actualisation au terme du dispositif apparaisse nécessaire pour conclure, des travaux complets ont néanmoins montré que le résultat de cette mesure porté à l'échelle du territoire présente des faiblesses (Mottet, 2009).

Tout d'abord, les contrôles ont amené au départ des inquiétudes et des craintes, notamment par le fait de l'obligation de résultats.

Le manque d'accompagnement technique durant la mesure est aussi souvent regretté, en lien avec les contrôleurs laitiers et les autres techniciens agricoles, et les ébauches de collaboration formalisée restent encore marginales (pas de groupe de travail permanent, des travaux de recherche encore peu vulgarisés...), même si des liens forts semblent consolidés grâce à l'Association des Agriculteurs du Parc qui représente un trait d'union fonctionnel, politique et stratégique entre le Parc et le Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc.

Au sujet des concours, même si ce sont des moments de rencontre entre des personnes d'horizons variés, ils se sont souvent déroulés en présence de personnes se connaissant et travaillant déjà par ailleurs sur des sujets communs. Ce n'est donc pas un « théâtre » de rencontres complètement nouvelles. Ceci a d'ailleurs sûrement contribué à la réussite relationnelle, mais l'effet propre de la mesure et de sa dynamique (concours) dans la création de relations collaboratives entre acteurs est à nuancer.

S'il est surtout évoqué pour l'instant un succès en termes de dialogue entre acteurs, des questions sont encore posées sur la portée économique dans la dynamique territoriale. Notamment sur l'appropriation de la démarche par les acteurs de la filière laitière. Cette mesure a-t-elle modifiée l'image des fromages AOC (Tome des Bauges, Reblochon...) ? L'un des résultats connexes attendus par le PNR-MB dans son PAET en 2007, auquel on ne peut répondre actuellement, était que la richesse spécifique soit mieux prise en compte dans la rémunération du lait AOC (PNR-MB, 2007).

1.6.Éléments de discussion sur l'analyse bibliographique

Ce travail d'analyse permet de dégager les éléments phares du bilan de la MAET « Prairies Fleuries » dans le PNR-MB, à partir de sources ayant été réunies, comparées et mises en relation. Il ne saurait donc être complet. Son objet est de vérifier si les résultats visés ont été atteints, en tout ou partie, en quoi elle est une réussite et quelles sont ses limites. Elle met aussi en exergue les besoins complémentaires d'évaluation, pour rendre le travail encore plus complet, soit parce qu'ils font défaut soit que parce qu'ils méritent d'être actualisés.

La conclusion principale tirée de l'analyse bibliographique est que la MAET « Prairies Fleuries » a remporté un vif succès, à de nombreux points de vue. La plupart des résultats attendus dans le PAET écrit en 2007 sont atteints. Elle crée du sens et du lien dans le territoire des Bauges, mais ne semble pas pour autant transformer l'agriculture.

Il faut aussi nuancer cette réussite, lorsqu'il s'agit de comparer son résultat à d'autres territoires. Le caractère exceptionnel accordé au territoire de projet des Bauges, qui échappe à une application en site Natura 2000, ne permet donc pas certaines comparaisons et le projet en Bauges doit évidemment être observé comme un territoire d'essai. Ceci présente par contre l'intérêt évident de donner au territoire des Bauges un caractère « leader », servant autant de support pour la recherche de la compréhension du processus, que dans les débats à l'échelle nationale (Fédération des PNR, Ministères) pour la réflexion dans les prochains dispositifs.

Notons en outre qu'aucune évaluation complète du dispositif n'a été conduite, par un prestataire externe (cabinet spécialisé). Ainsi, la plupart des conclusions apportées dans la bibliographie sont celles de chercheurs, protagonistes ou acteurs ayant co-construit la démarche. Même si elles sont évidemment fondées sur la rigueur scientifique, on peut supposer qu'une prise de recul et un regard neutre apporté par l'extérieur serait important pour relever certains éléments pouvant échapper au bilan. C'est en partie l'objet de ce travail que de recenser les besoins complémentaires d'évaluation et identifier les questions en suspens.

Certaines questions évaluatives restent donc non couvertes, bien qu'étant opportunes pour compléter l'évaluation.

Une première a trait à la pertinence économique de la mesure en regard des bénéfices et des coûts pour la société, puisqu'il s'agit bien d'un outil de politique publique. Son coût initial de 165 €/ha engagé et d'autres postes de consommation de crédits publics (coûts des diagnostics, coûts d'animation de la mesure...) amènent un projet évalué en 2007 à plus de 2 000 000 €. Nous n'avons pas d'outil pour cette analyse complexe qui permettrait de juger comment cet effort économique est comblé dans les engagements des signataires, ni en terme de bénéfice environnemental direct. De même, il apparaît complexe de déterminer quelle est la plus-value économique dans les exploitations engagées, ou en quoi les indemnités perçues sont ou non gage de renforcement économique de certaines exploitations ni à quels postes ces sommes ont été finalement attribuées dans le fonctionnement de l'exploitation.

Une autre question est celle de l'opportunité et de la plus-value du diagnostic agricole proposé préalablement à la contractualisation. La bibliographie ne semble pas s'y être intéressée précisément, alors que le coût et l'efficacité de la mesure y sont probablement en partie liés.

Le devenir du concours, au terme de la mesure est aussi une question importante, puisqu'il s'agit pour la MAET à la fois du fer de lance de la mesure et de son principal outil d'animation. Peut-on penser que le concours perdure ? Pourrait-il être un outil d'animation général des prairies qui puisse être complété par des outils de suivis complémentaires sur d'autres aspects de la biodiversité ?

Enfin, un dernier sujet mérite d'être approfondi et posé au terme du dispositif et à la veille d'un nouveau, de manière à comprendre comment les acteurs économiques et politiques de l'agriculture et du territoire se sont appropriés la mesure et ce qu'ils attendent de la suivante. En ce sens, « quels poids et opportunités le dispositif révèle-t-il du point de vue des acteurs de la gouvernance du territoire impactés par le dispositif ? » C'est cette dernière question que nous traiterons dans le cadre de la partie suivante, qui repose sur un travail d'enquête auprès des acteurs.

2. Perception de la mesure : le regard des acteurs de la gouvernance au terme du dispositif

2.1. Statistiques de l'enquête

Au total, 43 rendez-vous ont été pris, 46 structures professionnelles consultées et 55 personnes sont rencontrées ([ANNEXE 5](#)).

Les entretiens ont été conduits du 13 juin au 18 juillet, avec de fortes contraintes de disponibilités et des déplacements hors territoires du PNR-MB fréquents, pour en général une à deux 2 heures de discussion par rendez-vous. La prise de rendez-vous a été fortement contrainte par la disponibilité souvent réduite des acteurs, certains étant en vacances, d'autres en haute activité (fenaison).

La répartition montre une prédominance des enquêtes conduites dans le secteur agricole, ce qui est cohérent, puisque la mesure visait le monde agricole et que de nombreuses organisations sont présentes (**Figure 14**). Toutes les catégories visées sont représentées, même si toutes les structures de ces catégories n'ont pas pu l'être. Même si 10 structures visées n'ont pas pu être rencontrées, le taux de réalisation est satisfaisant, avec plus de 80%. Le but étant de recueillir avant tout des points de vue extérieurs à l'opérateur, seuls deux entretiens ont été conduits avec des représentants du PNR-MB, également représentant d'autres structures.

Les structures consultées sont de taille variable, leur poids politique et économique est donc différent (**ANNEXE 5**).

L'ancrage dans le territoire des structures consultées est lui aussi variable, certaines étant complètement liées au territoire (coopératives laitières en gestion directe, abbaye de Tamié, etc), d'autres dépassant largement le Massif des Bauges (ODG autres que Tome des Bauges, etc). D'autres enfin sont concernées dans le cadre de la dynamique du projet (services de l'Etat, Chambre d'Agriculture).

2.2. Analyse par sphère d'acteurs

Le schéma de la **Figure 15** représente les acteurs, mondes d'acteurs et sphères d'acteurs rencontrés. Le principe d'analyse des données recueillies dans les entretiens est qu'un individu enquêté équivaut à un acteur. Il n'y a donc pas de point de vue moyen, même au sein d'une structure, mais plutôt des complémentarités. Le but est à la fois de les accumuler autant qu'ils sont différents, nouveaux ou qu'ils nuancent une idée, pour ensuite dégager les idées récurrentes, voisines ou complémentaires que l'on peut alors réunir sous une même **idée force**. Ces idées force sont construites à partir des citations et prises de notes dans les questionnaires. Une partie de ces citations est reprise en **ANNEXE 6**. En identifiant par qui elle est partagée et nuancée, on repère les axes de cohérence et discordance à l'intérieur de ces sphères, puis les liens ou ruptures entre sphères.

Les parties suivantes décrivent de manière synthétique ces éléments d'analyse sphère par sphère avec des conclusions évaluatives précises (en gras).

2.2.1. Analyse de la sphère agricole

La **Figure 16** récapitule les 14 principales idées force que la sphère agricole met en avant dans les entretiens. D'un point de vue général, le tableau montre que la plupart des points de vue à l'intérieur de la sphère agricole convergent autour de ces idées, ce qui semble indiquer que la mesure est globalement très bien partagée par tous les acteurs agricoles, pourtant nombreux et représentants des structures très variées.

On observe que les divergences sont plutôt des nuances ou des points d'attention à prendre en compte pour l'avenir.

L'analyse suivante les regroupe selon trois niveaux principaux :

- le rôle de la prairie naturelle et la place de la prairie fleurie ;
- le rôle de la MAET et son intégration dans les systèmes et la filière ;
- la réussite territoriale de la mesure notamment dans la filière lait.

2.2.1.1. Une opportunité de porter des actions en faveur des prairies naturelles

Les points de vue sont unanimes dans la sphère agricole lorsqu'il s'agit de décrire la prairie naturelle comme le support de base de la production laitière des Bauges, quel que soit le secteur considéré, bien que les systèmes sur IGP (Raclette, Tomme de Savoie, Emmental de Savoie) ne sont pas uniquement fondés sur la prairie naturelle. La prairie naturelle apparaît

bien comme la réponse à des contraintes pédoclimatiques, permettant de produire à moindre coût avec peu d'intervention, là où les coûts de production sont souvent élevés.

« Les prairies sont la base de l'alimentation des troupeaux, le moyen de faire du lait pas cher » (Association des Agriculteurs du Bassin Albertvillois)

L'autre réponse qui ressort nettement comme une adaptation aux contraintes du territoire des Bauges est la production de fromages sous signe de qualité, permettant une bonne plus-value du lait. Les AOC et IGP adossent toutes leur cahier des charges sur l'alimentation à base d'herbe, pâturage et fourrage de la zone.

« Chez nous, il ne faut pas qu'on fasse du lait avec des concentrés » (FDCL 73)

« Les prairies permanentes, c'est avant tout un aspect économique pour les exploitants, il faut qu'ils y trouvent leur compte, en fonction de leur parcellaire, leur capacité de production et leur rentabilité propre » (Fromageries Verdannet)

Pour tous les acteurs, la prairie naturelle constitue « un tout » et ils évoquent souvent son aspect multifonctionnel : un système historique de production laitière, un mode de conduite des troupeaux, un espace agricole apprécié des consommateurs, la base de l'économie laitière, ou encore un outil de valorisation touristique. Parallèlement, la prairie est très souvent décrite par la sphère agricole comme un espace complexe, difficile à maîtriser sur le plan agronomique et nécessitant beaucoup d'apprentissage.

« Même si on a un peu perdu cette culture de l'herbe, le travail de la prairie est un travail à long terme, c'est aussi une éducation » (FDCL 73)

En ce sens, la formation des futurs éleveurs à la gestion des prairies revient dans plusieurs entretiens. L'initiative du concours « élèves » menée par le Lycée agricole de Poisy en 2013 s'appuie sur la démarche du concours des prairies fleuries pour anticiper ce besoin.

« Il faut vraiment impliquer les jeunes éleveurs pour faire évoluer les mentalités par rapport aux prairies et à leur conduite » (SICA du Val d'Aillons)

⇒ **S'intéresser à la gestion des prairies présente une réelle opportunité pour le monde agricole à de multiples niveaux, elles sont au cœur des systèmes d'exploitation et à la base de la production dans le territoire du PNR-MB.**

Les acteurs de la production mettent beaucoup en avant les différents types de prairie, au sens de leur rendement ou de leur conduite (rythme de fauche ou pâturage et fertilisation), en distinguant les prairies intensives qui apportent la quantité, le socle, des prairies plus extensives qui complètent le système. Ils y voient une utilisation différenciée et ajustable, avec des prairies plus ou moins productives.

« Il faut compter au moins 20% de prairies très intensives pour le pic de lactation, on a besoin des prairies moins intensives pour les plus faibles besoins » (Chambre d'Agriculture)

« Les types de prairies sont fonctions de la fertilisation, les prairies denses font le volume de foin » (Société fruitière coopérative de St Eustache)

Toute zone agricole du Parc confondue, les acteurs décrivent la prairie fleurie comme étant une surface plus extensive et l'associent dans la plupart des cas à des parcelles moins productives, parfois éloignées du siège d'exploitation, en pentes ou présentant des contraintes particulières (maigres, humides,...). On parle des « vieilles prairies » ou des « prairies du haut ». Il s'agit des prairies les moins fertilisées, sur lesquelles on attend des rendements plus faibles ou qui servent à un usage complémentaire dans le système, mais déterminant.

« Les prairies fleuries sont les prairies les moins poussées, souvent pour les génisses ou les vaches à l'automne » (SICA du Val d'Aillons)

« En IGP, les prairies fleuries sont les surfaces de fauches éloignées pour les génisses plutôt que pour faire le lait » (SAVOICIME)

Pour tous les acteurs de la production, la prairie fleurie semble donc contenir un rôle important dans l'équilibre des systèmes, même si elle n'est pas la base du système.

« Ce n'est pas avec les prairies fleuries qu'on fait du lait, mais elles ont leur place » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

« Les prairies fleuries contribue à la constitution du stock fourrager » (Chambre d'Agriculture)

« Il faut absolument garder ces parcelles extensives, ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier » (FDCL 73)

« Les prairies naturelles encaissent bien les problèmes de météo, de ravageurs, c'est net le lien avec les rats, les prairies bourrées au lisier sont les premières attaquées » (SITOB)

⇒ **Le choix de travailler avec le monde agricole par le biais des prairies les plus extensives est pertinent car ces prairies sont au centre d'enjeux forts, notamment par rapport à l'évolution des pratiques de fertilisation, aux pullulations de campagnols.**

Tous les acteurs agricoles évoquent leur légitimité d'action environnementale sur les prairies, que la mesure autant que le concours a permis de reconnaître. Parti d'un concept, les prairies fleuries représentent bien les parcelles extensives des systèmes fourragers. On voit bien que les enjeux s'y croisent particulièrement, entre environnement (aspect extensif) et agriculture (partie d'ajustement d'un système d'exploitation).

« C'est reconnaître une situation et des pratiques que les agriculteurs ont créé d'eux-mêmes, ce n'est pas la MAET qui amène la prairie fleurie, mais c'est la MAET qui les valorise » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

« Ça permet une plus grande prise en compte de l'environnement, de se poser des questions sur leurs pratiques et les impacts, dans la fertilisation, les dates de fauche » (Chambre d'Agriculture)

« C'est une mesure environnementale qui intéresse le monde agricole qui souhaite à la fois produire mais qui dépend aussi de ces espaces-là, à forte valeur environnementale » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

L'approche par les fleurs à la fois dans le concours comme dans la mesure est toujours jugée intéressante, permettant aux acteurs de la sphère de se rendre compte des plantes présentes, de les apprécier même si elles n'ont pas de valeur fourragère, puisque l'intérêt est porté sur un ensemble dont ils ont la gestion et non sur une espèce que l'on vise à protéger.

« Les exploitants ressentent une certaine fierté d'avoir une belle prairie à montrer » (SAVOICIME)

⇒ **La complémentarité concours-MAET et l'implication du monde agricole par le biais des fleurs des prairies a favorisé la prise de conscience des enjeux de biodiversité sur ces espaces à fort enjeu.**

2.2.1.2. Un outil adapté aux exploitations qui s'insère dans les systèmes sans les contraindre davantage

L'enjeu complexe au départ était de faire entrer et accepter des objectifs environnementaux dans une économie agricole productive. D'après les acteurs agricoles, le dispositif a fonctionné parce qu'il a mis l'accent sur la valorisation et l'implication large du monde agricole en s'appuyant sur leurs pratiques plutôt qu'en cherchant à les diriger. Pour tous les acteurs agricoles, la MAET apparaît telle qu'elle a été pensée, c'est-à-dire un outil pour valoriser les prairies et qui vient aider au maintien de pratique, basé sur une démarche volontaire d'engagement, avec des contraintes adaptées et surtout acceptables sur le plan environnemental.

« C'est reconnaître une situation et des pratiques que les agriculteurs ont créé d'eux-mêmes, ce n'est pas la MAET qui amène la prairie fleurie, mais c'est la MAET qui les valorise » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

« On n'a pas cherché à changer nos modes de pratique, on n'a pas attendu ce genre de mesure pour créer et entretenir le paysage » (Société fruitière coopérative de St Eustache)

Cette reconnaissance des pratiques a permis un dialogue et des échanges à l'intérieur de toute la sphère agricole, entre techniciens et exploitants, entre exploitants dans les coopératives, plus occasionnellement entre producteurs et transformateurs industriels. Le résultat des enquêtes montre que tous les acteurs sont satisfaits de ce crédit qu'on donne aux exploitants pour la qualité de leur travail sur le plan environnemental.

« Un vrai point fort de la mesure est d'avoir été capable de la positionner à l'échelle des exploitations sur l'ensemble du territoire » (Chambre d'agriculture)

Les modalités d'application du cahier des charges (liste de plantes) laissent la liberté aux exploitants d'engager ce qu'ils veulent, dans les proportions qu'ils décident. En ce sens, pour les acteurs de la production laitières comme pour les mondes techniques et politiques, la mesure présente une réelle efficacité aussi parce qu'elle est construite pour « entrer » dans les systèmes sans les contraindre, ni les modifier. Ceci confirme les résultats des précédents travaux qui montraient déjà que la MAET n'avait pas ou peu modifié les systèmes d'exploitation. Les acteurs insistent ici sur les fortes contraintes encadrant déjà la production laitière dans le secteur des Bauges, par les cahiers des charges des produits AOC et IGP, par les aides PAC et par les nombreuses contraintes liées à la montagne qui ont de lourdes répercussions économiques (cf chapitre I).

Pour tous les acteurs agricoles, c'est aussi parce que la mesure est simple et claire qu'elle a pu être bien acceptée par les producteurs. Le contrôle par les services de l'ASP ne semble pas avoir posé de problèmes, là aussi notamment car les exploitants engagés sont restés confiants durant la période de contractualisation, même si certains auraient souhaités un peu d'appui durant la contractualisation pour se rassurer.

« Le contrôle PAC n'est pas inquiétant, on sait bien s'il y a les plantes, et donc si la prairie va bien » (Coopérative de Saint Offenge)

« Les gens ont bien compris la mesure, la lisibilité des objectifs » (Chambre d'Agriculture)

⇒ **Pour le monde agricole, la vision est largement partagée pour confirmer que la réussite du déploiement sur le territoire tient à l'acceptation des modalités de la mesure, qui s'insère parfaitement dans les systèmes sans les contraindre, comme un complément plutôt qu'un frein. Etant simple et claire dans ses tenants et ses aboutissants, elle n'inquiète pas, ni même sur la question des contrôles, d'autant qu'elle ne demande pas d'autres efforts que de maintenir des pratiques existantes maîtrisées par l'exploitant.**

2.2.1.3. D'une porte commerciale à une porte économique ?

Le dispositif, mêlant la mesure et le concours, apparaît pour la quasi-totalité des acteurs de tous les mondes comme une occasion de plus de présenter et valoriser la qualité et l'origine des produits, qui sont pourtant déjà reconnus par des signes de qualités (AOC et IGP). Même si la « prairie fleurie » n'est pas une marque ni un signe officiel garantissant davantage le produit, elle apporte une plus-value commerciale, un moyen de communiquer sur la qualité des produits. Au sein des PMI de la transformation (Verdannot, Chabert, Schmidhauser,...), c'est une opportunité de communication de plus pour la commercialisation.

« Il faut communiquer sur ces choses vraies, nos produits de qualité, c'est beaucoup de savoir-faire mais on manque de faire-savoir » (Chambre d'Agriculture)

« La qualité et l'identité, c'est ce qui fait que les gens achètent nos produits, les petites fleurs c'est l'identité, le Parc des Bauges et le terroir aussi, tout ce qui vient conforter cette identité nous importe » (Coopérative laitière du Val d'Arly)

Pour les acteurs des systèmes très ancrés (coopératives en gestion directe, producteurs fermiers, filière Tome des Bauges y compris les PMI laitières), c'est pourtant l'occasion de marquer une différence supplémentaire, de se distinguer encore par une spécificité, qui correspond bien à une réalité.

« Ce n'est pas du marketing, mais la vérité vraie sur nos produits, nous on a ces qualités que les autres [Danone] n'ont pas » (Coopérative laitière du Val d'Arly)

« Avec les visites à la coop ou la ferme, c'est vendeur à la sortie, car ça c'est la vérité, aujourd'hui les gens recherchent vraiment ça » (SICA du Val d'Aillons)

« C'est un atout pour la qualité, l'herbe, l'environnement de la production et c'est comme ça qu'on justifie ces prix-là auprès des clients » (Fromagerie Schmidhauser)

« Pour la Tome des Bauges, il faut arriver à se démarquer de la tomme blanche, en faire moins, jouer sur l'authenticité, même si elle doit passer par les prairies, et un produit AOC qui sera nécessairement de qualité, tout ça y est, nous on y croit » (Fromageries Verdannot)

⇒ **La complémentarité entre la MAET prairie fleurie, les systèmes ancrés de coopérative en gestion directe et l'AOC Tome des Bauges est évidente pour les parties prenantes de cette filière, on relève même que la mesure vient compléter d'une certaine manière le cahier des charges du produit sur certains aspects qu'il ne pouvait prévoir.**

Ces liens sont nettement moins logiques avec les autres produits, qui sont moins ancrés au territoire des Bauges et qui n'ont pas forcément besoin d'une distinction de plus pour être reconnus. Mais les acteurs de la sphère agricole sont assez nuancés sur la force économique qui en découle : d'une manière générale, dans les groupes d'acteurs moins ancrés dans le massif (SIR, coopératives en gestion indirecte), le poids des « prairies fleuries » comme atout commercial est plus limité. Selon eux, il ne faut pas leur faire dire ce qui n'est pas démontré, notamment sur les aspects organoleptiques, et il faut rester prudent dans ce qu'on montre au consommateur, notamment ne pas lui faire croire que les prairies fleuries sont l'aliment exclusif des troupeaux.

« On a besoin de l'image des belles prairies pour la filière, même si l'image ne peut pas faire le produit » (FDCL 73)

Un point majeur de divergence concerne le rôle de la MAET dans le soutien direct de l'économie agricole. Pour certains, dont principalement les entreprises industrielles de la transformation, ce type de mesure ne permet pas concrètement de conforter une filière économique envers les producteurs, mais seulement d'appuyer l'aspect marketing, car elle

doit faire face avant tout à des logiques de marché. Pour d'autres, il s'agit quand même d'une action qui peut appuyer la filière et le territoire. Enfin, certains pensent qu'il serait possible de tirer profit de ces efforts environnementaux pour gagner sur le prix du lait et du fromage.

« La Tome des Bauges est un marché de niche au milieu du reste, il ne faut pas se voiler la face, il faut un consommateur en face et le lait ne peut être toujours plus valorisé même si le producteur a encore plus de contraintes » (Fromageries Chabert)

« C'est un petit plus, mais qui donne une tendance, qui renforce un état d'esprit » (SITOB)

« Le but est de pouvoir vendre plus cher tout en maintenant les volumes, pour se passer au maximum des primes, pour consolider les exploitations, il faut donc justifier le prix plus élevé par tous les aspects de la qualité » (Coopérative laitière du Val d'Arly)

⇒ **Le concept de prairies fleuries est un moyen de mettre en valeur et différencier encore plus des produits dans une logique de production de terroir, telle qu'elle est mise en avant par les produits sous signe de qualité. On constate un très fort lien entre l'appropriation des prairies fleuries comme outil commercial et même levier économique dans la filière AOC Tome des Bauges, qui cherche à renforcer sa singularité sur le marché et à conforter son image de produit de qualité. La mesure contribuerait même selon certains à renforcer la stabilité des prix du lait.**

2.2.2. Analyse de la sphère environnementale

Cinq principales idées forces (**Figure 17**) sont retenues à partir des enquêtes. Elles sont regroupées dans les trois points suivants.

a) *Une mesure pour la nature ordinaire mais dont l'efficacité n'est entièrement reconnue*

Tous les acteurs de l'environnement enquêtés, représentant du monde apicole comme du monde de la protection de la nature s'accordent sur l'opportunité d'agir en faveur des prairies naturelles, dès lors qu'elles correspondent à des habitats suffisamment préservés, d'intérêt patrimonial, même hors zonage prioritaire type Natura 2000, ou à des prairies suffisamment riches en fleurs pour les abeilles.

Les acteurs attachent aussi d'autres valeurs aux prairies que des valeurs environnementales, ce qui atteste d'une vision partagée des intérêts de ces milieux et des intérêts réciproques qu'elles procurent.

« Il faut préserver la nature ordinaire, pour continuer d'avoir tous ce qui va avec, le fromage, le paysage » (Rucher des Allobroges, section Bauges)

« S'extraire des site Natura 2000 permet aussi d'agir dans une cohérence plus forte, moins cloisonnée, répondant à l'obligation de conserver des habitats aussi à l'extérieur des sites » (CBNA)

« Il faut de tout, des sites où l'on recrée la nature, d'autres où on donne la main aux agriculteurs, dès lors que le but est de préserver des milieux naturels, c'est complémentaire » (CEN Savoie)

« Maintenir les prairies permanentes, c'est bien pour tout le monde, pour la nature en elle-même, le stock de carbone, le paysage ouvert, l'agriculture » (FRAPNA Savoie)

A contrario, son efficacité environnementale fait l'objet de controverse, la plupart des acteurs à l'intérieur des mondes étant souvent réservés sur la réelle plus-value pour l'environnement. Certes la mesure est simple, mais la simplification à l'extrême peut avoir réduit son efficacité. De même, l'absence de suivi est évoquée comme une limite forte qui ne

permet pas de juger du résultat final. Enfin, les plus catégoriques voient dans la mesure des risques non maîtrisés de dérive environnementale, ce soutien d'un côté pour conduire à la dégradation du reste.

« L'action paraît équilibrée, même si la mesure n'a pas amené d'améliorations formidables, elle est bien contrôlée » (FRAPNA Savoie)

« Le problème est de lier la parcelle à l'abeille, comment savoir si la mesure aide les abeilles » (Groupement des Apiculteurs Professionnels de Savoie)

« La mesure à obligation de résultats permet la reconnaissance de bonnes pratiques, mais peut-être un peu insuffisante car trop simplificatrice » (CBNA)

« Attention, au final on risque d'aider à intensifier encore plus par ce biais-là, en ajoutant des primes qui font grossir les exploitations » (Rucher des Allobroges, section Bauges)

« Attention à ne pas masquer le reste en gérant dix ha de prairies pour l'environnement et à côté on a un fort niveau d'intensification, ceci contre la volonté de l'agriculteur » (FRAPNA Savoie)

⇒ **La réussite environnementale, du point du monde apicole et de la protection de la nature, est assez mitigée, même si tous reconnaissent l'intérêt de porter des actions sur ces milieux agricoles plus ordinaires**

b) L'action globale est avant tout une action en direction du monde agricole

Même si l'aspect environnemental dans la mesure n'est pas contredit, la plupart des acteurs de la sphère environnementale, tout monde confondu, met en avant l'entrée très agricole de la mesure, avec un choix d'impliquer en premier lieu le monde agricole. Ils avouent que leur implication s'est limitée essentiellement à la participation au jury des concours successifs, déplorant une implication dans d'autres occasions qui auraient pu prendre place (groupe de suivi, plateforme d'échange, actions de formations, etc).

« On sent bien que le miel c'est un peu marginal, ça donne une image extrêmement valorisante, mais le monde agricole est le premier bénéficiaire de la mesure » (Rucher des Allobroges)

« L'apiculture est un peu marginale et noyée dans tout ça, c'est l'agriculture d'abord et ensuite on regarde l'apiculture » (Rucher des Allobroges, section Albertville)

« C'est une bonne opération pour le monde agricole, qui est gagnant-gagnant à lui tout seul » (LPO)

⇒ **Il s'agit pour les acteurs de l'environnement d'action dirigée vers le monde agricole, qui n'est pas en contradiction avec leur vision, même s'ils semblent regretter un manque de prise en considération de leurs intérêts.**

c) Une action pédagogique mais qui n'arrêtera pas les grandes tendances à la dégradation générale

Tous les acteurs attestent que l'action du concours associée à la mesure a permis de revaloriser l'aspect environnemental des prairies, incluant la question de l'apiculture et de la pollinisation. La question de la fertilisation est au centre des préoccupations environnementales, les acteurs considérant que les prairies s'intensifient et vont continuer de se dégrader du point de vue de la richesse floristique.

*« Le concours permet une prise de conscience des agriculteurs, pour endiguer un peu, mais n'inverse pas la tendance, au final c'est pas grand-chose »
(Groupement des Apiculteurs Professionnels de Savoie)*

« On constate une dégradation, mais on conforte les agriculteurs dans ce qu'ils font, le Parc n'est-il pas en train d'aider les prairies à s'intensifier? » (LPO)

⇒ **C'est un réel acquis pour mieux faire connaître la valeur des prairies pour l'environnement mais la mesure ne permet pas d'enrayer la tendance à l'intensification des systèmes donc des prairies**

2.2.3. Analyse de la sphère des services

Quatre idées forces sont dégagées concernant la sphère des services (**Figure 18**), qui regroupe services déconcentrés de l'Etat, Etablissements et collectivités publics, et Etablissement de formation. Ces services sont des services d'appui aux territoires, dont le but est de faciliter, contrôler, garantir la validité administrative et financière de l'opération. Ils sont impliqués à différents moments de la mesure, ou peuvent servir de relais et de transferts auprès des filières ou des futurs agriculteurs, comme l'INAO et le Lycée agricole de Poisy.

a) Un aspect pédagogique pour travailler sur de la biodiversité en milieu agricole

C'est donc de manière consensuelle que l'acteur public perçoit cette action comme l'opportunité pour le territoire de s'approprier la valeur des prairies agricoles. Entre outil pédagogique et occasion assez unique de travailler à large échelle sur des milieux ordinaires mais pour autant sensibles, la mesure permet de réunir les acteurs et de faire partager les multiples intérêts des prairies auprès du territoire du PNR-MB.

Jouant sur son appropriation par le monde agricole pour agir sur des espaces non concernés par des zonages environnementaux, elle est jugée comme un outil complémentaire à la gestion des sites Natura 2000, ou pouvant s'intégrer à la Trame Verte et Bleue. A l'instar de la prairie, la mesure est multifonctionnelle car elle répond aussi aux intérêts des filières, en particulier de la filière Tome des Bauges AOC, des apiculteurs, des acteurs du tourisme.

« Le côté affectif joue beaucoup, il n'y a pas que la prime, ils s'y intéressent réellement, être fier de son boulot est un dopage licite et très efficace » (Conseil Régional)

« Jouer sur ce feu d'artifice floral pour aborder notre terroir et les intérêts fonctionnels de cette biodiversité pour les agriculteurs » (Lycée de Poisy)

« Faire prendre conscience aux élèves que c'est un outil de développement local toutes ces prairies, entre terroir, territoire, qualité des produits, production de miel, attractivité pour l'agri-tourisme » (Lycée de Poisy)

« La mesure prend tout son sens par rapport au cahier des charges, il y a vraiment de la nature dans ces prairies, et on ne peut pas y dissocier le naturel de l'humain » (INAO)

« On n'a pas les moyens ni intérêt de faire de la gestion environnementale conservatoire partout, on a une légitimité de faire des actions sur ces parcelles agricoles » (DDT 73)

⇒ **Cette action pilote draine de nombreux intérêts dans des domaines variés, de la production de terroir au miel, en passant par les paysages et le cadre de vie, elle est diffusée comme exemple dans les écoles et complète d'autres dispositifs administratifs de protection de la biodiversité. Elle est donc jugée multifonctionnelle pour tout le territoire, bien au-delà du simple aspect biodiversité des prairies.**

b) Un système simple, efficace et adapté aux systèmes agricoles

Tous les acteurs de la sphère publique insistent sur l'efficacité de la mesure à obligation de résultat dans la reconnaissance des pratiques grâce à un système simple, participatif et efficace. En s'appuyant sur le savoir-faire technique des exploitants et en leur accordant la confiance de la puissance publique et politique pour agir en tant qu'acteurs de l'environnement sur leur propre territoire, ce principe amène l'efficacité.

« Une vraie réussite, qui reconnaît la compétence de l'agriculteur, le responsabilise, la première fois qu'on fait autant confiance aux agriculteurs, même si pour les agriculteurs c'était déjà du quotidien, donc ça ne leur a pas fait peur » (Lycée de Poisy)

« C'est une reprise de possession de leur travail à travers les prairies fleuries, à l'inverse de la dépendance aux firmes » (Conseil Régional)

« La réussite tient au fait d'une mesure qui laisse la main à l'acteur en capacité d'agir, c'est une clé d'entrée humaine qui est la base du succès et dans ce cas, c'est l'agriculteur le principal acteur » (DDT 73)

Très peu de difficultés administratives sont soulevées, aucun problème pouvant être liés aux contrôles n'est mis en avant. La mesure semble avoir été bien pensée et bien construite avec une implication de tous les services de l'Etat au départ de manière à la clarifier, la partager et adapter au mieux ses contraintes administratives. C'est aussi parce qu'une relation de proximité existait entre les services et l'opérateur que la mesure a pu être bien amenée.

« L'intérêt d'avoir été invité à discuter avec le Parc de la contrôlabilité et de présenter la mesure est une bonne manière de rendre le contrôle confortable pour tout le monde » (ASP)

« Ce n'est pas leur premier métier que de faire de l'environnement, il ne faut pas imposer des choses trop lourdes ni compliquées, sinon ça ne marche pas » (DDT 74)

« C'est une des rares mesures où on nous demande de contrôler un résultat final, c'est motivant, intéressant sans être perturbant pour les contrôleurs » (ASP)

« Le contrôle avec les fleurs ne pose pas de problèmes, même si la pertinence de certaines peuvent interroger car on les retrouve partout » (ASP)

« C'est une question d'hommes et de structures qui ont toujours travaillées ensemble, par ailleurs et auparavant » (DDT 73)

⇒ **La mesure est partagée et bien perçue dans la sphère publique, notamment parce qu'elle a été construite sur des bases de collaboration entre service, forts d'expériences passées positives de projets en partenariat. En s'adaptant au plus près des réalités agricoles et en s'insérant dans les systèmes, elle amène de la cohérence et de la pertinence territoriale et permet sa large adhésion par le monde agricole.**

2.3. Analyse transversale entre les trois sphères

Dans cette partie, sur le même principe de travail à partir des propos individuel regroupés en idées force, le but est de retirer des entretiens les liens qui sont établis entre les différentes sphères. La **Figure 19** présente les 4 idées forces principales que nous relierons en deux points d'analyse.

2.3.1. Une action qui contribue à rassembler les acteurs

La MAET permet de fédérer des acteurs pour travailler sur des enjeux communs portant sur les prairies. Les acteurs agricoles et environnementaux, dont les apiculteurs, ainsi que les pouvoirs publics reconnaissent mutuellement les intérêts de chacun, réunis autour du même espace.

Chapitre III : Résultats

« La MAET a amené un dialogue entre les acteurs, dont le monde apicole et environnemental très déconnectés des enjeux agricoles » (Chambre d'Agriculture)

« En plus les abeilles c'est vital, pour la pollinisation, le rendement passe aussi par ça pour conserver des graines pour la saison d'après » (Coopérative laitière de la Compôte)

« Il y a souvent des actions hermétiques entre le monde agricole et environnemental, mais depuis 5-6 ans la prairie de fauche de montagne rapproche les acteurs, mais c'est sûr il n'y a pas de clivage dans le cas des Bauges » (CBNA)

« C'est une excellente mesure car elle n'oppose rien ni personne, elle est complémentaire, représente bien un territoire » (Chambre d'Agriculture)

« Cette mesure montre aussi d'autres atouts, on a besoin des abeilles et donc des apiculteurs » (FDCL 73)

« C'est important de travailler et mettre en valeur ces espaces, ça met en relation les gens qui n'avaient pas l'habitude de partager des opinions » (Rucher des Allobroges)

« C'est salvateur pour tous les acteurs, tout le monde s'approprie une part des prairies fleuries, dans un embryon de prise de conscience globale » (DDT 73)

Certains acteurs montrent des opinions plus nuancées sur la capacité à fédérer par cette action, en évoquant des relations encore assez difficiles entre groupes d'acteurs agricoles et environnementaux. La concertation et la consultation au départ est jugée insuffisante selon eux à la création de la mesure, les détachant plus ou moins de la mesure au fil de son avancée.

« La relation reste compliquée au départ entre agriculteurs et apiculteurs » (Rucher des Allobroges, section Bauges)

« On n'a pas vraiment eu de moment dans la tribune pour ce qu'il fallait de notre point de vue, c'est une action combinée entre la Chambre d'Agriculture et le Parc, donc pour nous c'est un peu dogme établi, une réussite affichée que plus personne ne peut contester » (LPO)

Le concours prairies fleuries est l'outil support, qui a permis d'instaurer le dialogue entre les acteurs des différentes sphères, valorisant chacun dans un moment de rencontre et aussi via les médias.

« C'est intéressant de mélanger les gens et de valoriser des pratiques auprès des autres, dont des élus qui ont parfois moins conscience de l'importance d'une agriculture reconnue pour l'environnement » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

« Le concours met en avant à juste titre l'activité agricole, c'est bien pour dialoguer » (FRAPNA Savoie)

« Le concours a permis l'émulation et la réflexion sur ce qu'on fait, de voir d'où on vient et où on va, ça ouvre la question de l'apiculture, rapprochant les mondes et amenant d'autres projets » (INAO)

« C'est un outil de communication, pour instaurer des relations de confiance, favorables au dialogue, il ne faut pas vouloir en faire faire autre choses » (Chambre d'agriculture)

S'il est largement plébiscité, certains y voient aussi des limites fortes, le présentant parfois même comme le relais médiatique de l'action.

« Le concours est surtout rattaché à un effet pub, l'impact n'est pas si concret derrière » (Rucher des Allobroges, section Bauges)

Cette action a conduit dans certains cas précis à lancer des projets partenariaux, tels que le celui de miellerie collective à Saint Eustache, ou encore les contrats « api-agri » pour la mise à disposition par les agriculteurs d'emplacement pour des ruches.

« Cela construit de l'intelligence et du partage » (Chambre d'Agriculture)

⇒ **Cette mesure a incontestablement rapproché le monde agricole et le monde environnemental au sens large, en partageant les valeurs associées aux prairies. Le concours est le complément d'animation pour dialoguer entre acteurs et montrer la mesure au plus large public. Cependant, des difficultés persistent avec certains acteurs précis, même si aucun clivage n'est concrètement observé.**

2.3.2. Le rôle déterminant et transversal du PNR-MB

La MAET a permis au PNR-MB de montrer sa légitimité dans le domaine agricole et environnemental. Dans ces enquêtes, le PNR-MB est le pilote qui apparaît légitime pour cette action, en tant qu'opérateur agri-environnemental mais aussi comme le trait d'union logique sur un territoire pour porter ce type de projet. D'un point de vue général, l'initiative globale et l'implication du PNR-MB est complètement reconnue par l'ensemble des sphères. Son action a été bien perçue pour proposer une mesure simple et pour faciliter la mise en œuvre au départ ainsi que l'animation médiatique via le concours des prairies fleuries. Ceci s'explique par le fait que le PNR-MB, au-delà de son rôle d'opérateur a choisi d'impliquer tous les acteurs dès le départ.

« Le Parc a ouvert une porte de dialogue sans être une voie dogmatique, et il a construit son identité sur une image agricole et rurale, c'était logique qu'il joue ce rôle » (Chambre d'Agriculture)

« Il n'y a que le Parc qui pouvait faire ça » (SICA du Val d'Aillons)

« Les prairies fleuries, c'est une manière d'agir sur le territoire qui va bien avec le territoire » (Confédération paysanne)

« C'est bien que les ODG soient appuyés par le Parc, c'est un rôle complémentaire pour justifier la qualité des produits, chacun y trouve son intérêt » (INAO)

« Le Parc fourni un appui fort auprès des agriculteurs, c'est un acteur majeur pour négocier et convaincre sur l'environnement » (DDT 74)

« Le Parc est un chaudron d'idée, d'innovation, l'action transversale PNR – Chambre a permis de porter le boulot aussi syndicalement plutôt que de monter des murs entre les gens » (Chambre d'Agriculture)

« La réussite, c'est une question de gouvernance, le Parc est l'opérateur, mais il est parti avec l'ensemble des acteurs, pour proposer, construire et réunir au maximum le monde agricole sur une question environnementale » (Chambre d'Agriculture)

On note cependant que l'action « prairies fleuries » du PNR-MB sur les franges du territoire est moins bien portée par les acteurs de la production laitière, qui se sentent souvent moins concernés que ceux du cœur du Massif.

De plus, le regret d'un manque d'accompagnement ou le sentiment de baisse d'intensité dans l'animation apparaît chez certains acteurs impliqués.

« A mon grand regret, depuis le premier concours, ça a périclité, il y a un manque de reconnaissance » (Rucher des Allobroges)

Chapitre III : Résultats

« Il y a eu beaucoup d'animation au début, qui donnait ce sentiment d'appartenir au Parc, et depuis ça s'est étiolé » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

« Il manque de pédagogie sur l'environnement, par des cahiers méthodologiques, des guides de bonnes pratiques qui auraient pu être mis en place, sans parler de cahier des charges » (CBNA)

« C'est un laboratoire expérimental de la biodiversité, mais on peut regretter qu'il n'y ait pas eu plus de nouveautés, un manque de poursuite de l'innovation, notamment côté naturaliste, ou des suivis tests pour la qualité du fromage » (Lycée de Poisy)

⇒ **Le PNR-MB est parfaitement reconnu dans son rôle, y compris par la sphère environnementale. La sphère agricole se sent particulièrement concernée et des liens se tissent à l'intérieur jusqu'en aval des filières. Aucun phénomène de rejet par le monde agricole n'est noté. Le monde environnemental, celui de la production et les autres sphères ont le sentiment d'une action très dynamique au départ puis qui s'étiolé un peu vers la fin.**

CHAPITRE IV. Discussion générale

1. Les points forts et les facteurs de réussite du dispositif prairies fleuries

1.1. Une implication large et un projet sans clivage

Le but du PAET était double :

- agir concrètement sur la préservation du patrimoine naturel à large échelle ;
- instaurer une prise de conscience environnementale auprès d'un acteur majeur du territoire qu'est le producteur laitier.

Sur le premier point, la MAET a soutenu le maintien de surfaces de prairies riches en espèces par le maintien de pratiques agricoles grâce à une formule simple (liste, cahier des charges, attendus de résultats acceptable pour les signataires,...) et laissant des libertés dans la contractualisation (choix des parcelles et des surfaces engagées). Ces deux atouts lui ont permis de bien s'intégrer dans les contraintes des systèmes. Sa logique administrative est un point fort qui est reconnu de tous les acteurs qui se sont engagés.

L'entrée stratégique utilisée est une entrée agricole, qui place l'agriculteur au centre de cette action, en l'impliquant et en travaillant sur son espace de production principal que sont les prairies. L'opérateur qu'est le PNR-MB est la structure qui coordonne, guide, anime, garanti l'engagement, tout en laissant la main aux agriculteurs dans leur travail. Le travail du PNR-MB est en ce sens reconnu à la fois dans sa légitimité d'action pour porter ce projet avec le monde agricole et dans sa compétence technique agri-environnementale. Autant le travail bibliographique que le travail actuel d'enquête auprès des acteurs de la gouvernance le montrent, l'opération est en ce sens réussie et a permis de couvrir près de 2000 ha d'engagements, répartis de manière cohérente sur tout le territoire.

Cette réussite provient aussi de la confiance que le Parc a su prouver envers les acteurs agricoles, organisations professionnelles, politiques comme producteurs, ainsi que l'orientation prise de travailler sur des questions environnementales qui intéressent largement les agriculteurs parce qu'elles touchent à l'économie de leur production (valorisation de bonnes pratiques, choix de fertilisation, logiques de filières et de produits de qualité). Le succès de l'opération tient évidemment aux effets combinés du concours des prairies fleuries, organisé annuellement, qui représente à la fois une plate-forme d'échanges ponctuels entre les sphères d'acteurs et un outil de communication valorisant pour les acteurs réunis.

« La réussite, c'est une question de gouvernance, le Parc est l'opérateur, mais il est parti avec l'ensemble des acteurs, pour proposer, construire et réunir au maximum le monde agricole sur une question environnementale » (Chambre d'Agriculture)

En second lieu, tous les acteurs consultés sur le territoire, soit en milieu de parcours (enquêtes de 2009), soit en fin de dispositif (enquêtes de 2013), qu'ils soient bénéficiaires directs, représentants politiques, représentants économiques, acteurs de l'environnement, partenaires des services de l'Etat, s'accordent à dire que le couple « mesure – concours » a permis à tous de se pencher à nouveau sur les prairies et d'une manière intelligente. Le travail d'enquête renforce le sentiment des précédents sondages de terrain, ne dévoilant pas de problème majeur apparent de relations à l'intérieur des groupes d'intérêts communs, ni entre eux. Les opérations de contrôle administratif, qui pouvaient être pressenties comme une source de difficulté et de tension ne ressortent finalement pas du tout dans les entretiens.

1.2. Une aide qui préserve des systèmes agricoles pour préserver l'environnement

C'est donc la prairie qui est placée au premier plan avec le concept de prairies fleuries et l'environnement s'insère dans la production sans pour autant créer d'ambiguïté sur les objectifs. Il s'agit bien de conserver de la biodiversité, mais sur des espaces agricoles économiques, soumis à de nombreux enjeux et des contraintes déjà fortes. La mesure a su s'insérer dans les systèmes et non pas les contraindre avec un cahier des charges de plus, leur laissant de la marge de manœuvre pour pouvoir évoluer et même se renforcer.

« C'est un compromis, qui n'est peut-être pas satisfaisant à 100% pour le monde environnemental, mais ces surfaces sont destinées à produire de l'herbe avant tout où on peut faire de l'environnement dessus » (Chambre d'Agriculture)

Les agriculteurs concernés par la mesure sont inscrits dans une logique fromagère, qui présente une forte compatibilité avec les objectifs environnementaux assignés aux prairies, plaçant la prairie naturelle comme condition de la qualité des produits finaux. Aussi, les valeurs environnementales associées aux prairies se confondent avec les valeurs recherchées par les filières fromagères, qui doivent justifier et peuvent profiter commercialement de la qualité et de la provenance des produits. Tel que l'indique les représentants des ODG, du SUACI ou de l'INAO dans les enquêtes, toute l'analyse montre que le dispositif prend place dans les filières de qualité présentes sur le territoire, avec un lien encore plus marqué envers la filière Tome des Bauges et les systèmes en gestion directe. Cette logique repose sur le triptyque « environnement – produit – terroir », en consolidant l'aspect environnemental et dans une logique de différenciation et non d'augmentation de la productivité.

La MAET et le concours associé vont donc bien au-delà des seuls objectifs de préservation de la biodiversité prairiale. Il apparaît très clairement dans ce bilan que la mesure est complètement liée au type d'agriculture du territoire des Bauges, qu'elle vient appuyer d'une certaine manière. Cette mesure est même dans un certain sens un complément aux cahiers des charges des produits sous signe de qualité, qui apporte une plus-value sans engager de contraintes. Cette plus-value est d'abord économique par le fait de la subvention, mais ce avantage n'est que très rarement mis en avant. C'est avant tout l'image et l'intérêt collectif portés aux prairies et à leur valeur patrimoniale qui ressort très fortement.

« La MAET est un bout en plus pour faire vivre nos exploitations, qui permet de faire connaître un produit qui correspond à l'image, surtout en gestion directe » (Coopérative laitière de Lescheraines)

C'est aussi un foyer de questions nouvelles que cette MAET amène, sur la gestion des prairies, notamment en rapport à la fertilisation et la fauche. Nous avons vu que la mesure s'attache à un compartiment précis de la biodiversité, qui regroupe une grande partie des enjeux et des intérêts, comme une mesure « parapluie ». Ainsi, en visant à conserver les fleurs des prairies, elle contribue au maintien des paysages, à la richesse spécifique des prairies, à la mosaïque des milieux, à la pollinisation des espèces végétales cultivées. Par ailleurs, elle soutient les systèmes herbagers et s'insère dans les filières. Cette action très positive présente aussi nécessairement des points faibles, mis en avant soit par le travail bibliographique, soit par le travail d'enquête auprès des acteurs.

2. Les points faibles et les limites

2.1. Concernant le dispositif en général

Son action est très limitée pour enrayer ou faire influencer sur les tendances à l'intensification générale des prairies et des systèmes. Ce phénomène dépasse la mesure, qui se contente de pointer les menaces et peut amener une prise de conscience. La plupart des acteurs relèvent ce point et la question de la fertilisation et des dates de fauches est très souvent centrale dans les entretiens avec les représentants agricoles. C'est aussi le point faible principal évoqué par le monde environnemental, apiculteurs comme associations naturalistes et conservatoires. La tendance à la recherche de plus de productivité sur certaines parcelles apparaît donc nécessaire et attendu dans le contexte actuel, lié à des pressions foncières et d'autres contraintes sur la production et l'espace, en plus de la situation économique conjoncturelle difficile. La procédure d'allègement du cahier des charges de la Tome des Bauges va dans le même sens. Les acteurs des filières de la production en sont conscients et leurs propos très nuancés sur cette question prouvent que le sujet fait et fera encore débats dans leurs instances.

Par ailleurs, les questions de faune sauvage ne sont pas prises en compte ni dans la mesure ni dans une action complémentaire directement connectée (l'action du PNR-MB dans l'Observatoire de l'Ecosystème Prairie de Fauche de l'ONCFS n'est pas pour l'instant reliée au dispositif prairies fleuries). Cette lacune peut masquer par une apparente réussite environnementale une situation de dérive ou de déclin concernant le statut d'espèces animales prairiales, notamment de l'entomofaune et de l'avifaune.

Enfin, les nuances dans les propos des acteurs de la sphère environnementale, y compris le monde apicole, que le travail d'appropriation et de prise en considération de leurs intérêts est encore insuffisant, malgré les effets bénéfiques du concours et d'autres projets connexes.

2.2. Concernant l'accompagnement et le suivi de l'action

Les enquêtes confirment ce que l'analyse bibliographique laissait supposer, le monde agricole évoque et regrette souvent le manque d'accompagnement une fois la mesure lancée. Les signataires n'ont généralement pas revu de technicien agricole d'aucune structure partenaire pendant la durée du contrat, ce qui peut avoir amené une baisse d'intérêt ou de motivation générale, particulièrement mis en avant par les acteurs agricoles représentant le pourtour du massif.

Dans le même sens, il n'y a pas eu de suivi mis en place sur les prairies en contrat, qui aurait pu prendre la forme de rencontres et de plateformes d'échanges complémentaires sur la gestion technique des prairies, à partir de parcelles échantillons, représentant la diversité des contrats et des prairies fleuries du territoire. Cet aspect est partagé par la plupart des acteurs, toute sphère confondue. Dans un certain sens, le concours a pu remplir ce rôle, mais ce n'était pas son but. L'intérêt d'un suivi pour l'opérateur aurait été de pouvoir mesurer et faire partager l'efficacité écologique de son action en termes de conservation de prairies à enjeux, au-delà de ce qu'elle signifie comme réussite par son appropriation. Les acteurs de l'environnement auraient pu être alors davantage impliqués dans l'organisation et la mise en œuvre de ces suivis et ainsi se rattacher plus concrètement à l'action.

2.3. Les opportunités et les menaces

Pour aller plus loin, des éléments d'avenir qui dépassent le cadre de l'évaluation sont néanmoins intéressants de présenter. L'**ANNEXE 8** met donc en évidence les opportunités et menaces pour l'avenir de la mesure et du futur dispositif.

3. Sur l'évaluation et le travail conduit durant la mission

Sur le principe général de l'évaluation, la complexité du travail a résidé dans le fait de trouver une méthode adaptée au besoin du PNR-MB et qui réponde à la fois à la demande de l'opérateur d'un point de vue interne, mais aussi qui soit présentable à tous les acteurs et partenaires de la mesure. Ce travail confié à un étudiant permet très certainement de mettre en avant une certaine neutralité dans la démarche d'évaluation. Il aurait pu être intéressant de le laisser à un cabinet extérieur. Le fort intérêt de la mesure en tant qu'expérimentation et que projet pilote a drainé de multiples regards de chercheurs ainsi qu'une certaine émulsion localement. Ceci a généré de multiples sources de données et d'informations, qu'il était devenu nécessaire de réunir et de capitaliser. Recommencer une évaluation sans prendre en compte tous ces travaux aurait privé l'opérateur de nombreuses conclusions solidement acquises d'un point de vue scientifique et toujours valables. Aussi, l'intérêt, une fois cette synthèse réalisée, était d'une part d'aller plus loin et d'autre part de remobiliser les acteurs en capacité de décision sur le territoire dans un contexte de transition de la PAC.

Le travail conduit a été fortement contraint par le temps, le stage ne se déroulant que sur cinq mois. Plusieurs semaines ont été nécessaires pour bien cerner et clarifier la commande, la valider par un comité de pilotage. Ceci faisait partie du besoin du PNR-MB que de faire un bilan partagé en fin de dispositif, en prenant connaissance des multiples sources de données.

Ainsi le travail pourrait être encore plus approfondi, notamment sur des aspects cartographique, en proposant des analyses thématiques plus fines, par exemple sur le profil des parcelles engagées par une classification selon des critères (éloignement au siège d'exploitation, pentes, chargement...), mais nécessite des jeux de données complémentaires. Ces analyses pourront toujours être engagées par la suite, tout en gardant à l'esprit que le but était ici surtout de montrer les principaux points, sans entrer dans une analyse détaillée.

De même, une part importante du travail a été consacrée à réunir les données pour proposer une analyse bibliographique synthétique, à partir des nombreux travaux pouvant servir de sources pour cette évaluation. Cette partie du travail ne saurait donc être exhaustive et certaines études qui pourraient encore apporter des contributions intéressantes ont pu être omises.

Par ailleurs, pour des contraintes de prises de rendez-vous (période estivale, délais serrés) et dans une optique de ne pas alourdir davantage l'analyse, les enquêtes n'ont pas permis de consulter la totalité des acteurs visés. Il aurait été pourtant intéressant de pouvoir également leur donner la parole, même si le niveau de données recueillies par les 43 entretiens peut apparaître suffisant en termes de représentativité. En ce sens, tous les types d'acteurs concernés ont été soumis à l'enquête, ceux qui ont été écartés de la liste de départ étant très marginalement concernés par la MAET prairies fleuries des Bauges (élus politiques régionaux, producteurs bovins viande, institutions techniques spécialisées type Institut de l'Élevage, OPA de l'agriculture biologique...). Il a aussi été volontairement décidé de ne pas enquêter les membres du PNR-MB, chargés de mission, directeur ou élus, ne s'agissant pas d'un audit, même si de nombreux points d'étape intermédiaires ont permis de recueillir des informations complémentaires, notamment sur le contexte. Au contraire, ce travail leur permettra de cerner les forces et faiblesses de l'opérateur dans cette action, vue de l'extérieur.

Enfin, la substance extraite des enquêtes permettant une démarche de synthèse à obligé à sélectionner de l'information pour dégager des idées principales et écarte donc une partie des éléments recueillis, qui échappent à l'analyse. L'enjeu était de conserver la matière fondamentale.

Conclusion

En reconnaissant les prairies comme support de base d'une production agricole très ancrée sur le territoire, mais aussi en les montrant comme un espace multifonctionnel qui présente des intérêts de plus en plus partagés, le Parc Naturel Régional du massif des Bauges a réussi à fédérer les acteurs autour d'un réel projet de territoire pour les prairies naturelles. Le rôle confié aux agriculteurs sur la question de la conservation de ces prairies et de leurs richesses apporte des relations de confiance renforcées ou nouvelles entre les acteurs concernés par la prairie. Ceci porte l'opération bien au-delà des effets escomptés. Les acteurs du monde agricole, pourtant souvent éloignés des conceptions agricoles modernes, se sont rapprochés des agriculteurs. Les acteurs de l'environnement en général ne manifestent pas d'opposition sur ce projet, même s'ils sont parfois nuancés sur sa réelle efficacité environnementale. D'un point de vue écologique donc, la MAET prairies fleuries des Bauges tient surtout son efficacité dans la surface totale engagée, qui permet de travailler à l'échelle de cohérence du Parc, dans un esprit précurseur des « Trames Vertes et Bleues ». L'autre point fort pour l'environnement et l'ouverture et la prise de conscience des agriculteurs sur l'intérêt multifonctionnel de leurs prairies naturelles.

Si cette mesure est largement plébiscitée, pertinente et opportune pour le territoire, le travail présent révèle que des points d'amélioration restent à prendre en compte dans l'optique d'un futur outil qui intervienne dans la continuité de la MAET. Ce travail d'évaluation montre qu'un renforcement des relations est même souhaité par l'intermédiaire de multiples opportunités à créer, que ce sous l'angle d'un suivi écologique à mettre en place entre partenaires environnementaux et agricoles ou de projets plus globaux autour des prairies (appel à projet CASDAR du Ministère de l'Agriculture) et des systèmes d'exploitations.

Bibliographie

- Agreil, C., Haskell, J., Meuret, M., & Provenza, F. (2008). Grazing practices and rangeland conservation : towards output-based contracts to improve relevance and enhance technical innovation. Hohhot, China: VIII International Rangeland Congress - 25 June -5 July 2008.
- Alphandery, P., & Billaud, J.-P. (1996). L'agri-environnement, une production d'avenir ? *Etudes Rurales*, 141-142, pp. 9-43.
- Amiaud, B., & Plantureux, S. (2008). Intérêt des prairies à flore complexe pour la préservation de la biodiversité. Intérêts des prairies multispécifiques - Journées AFPP, (pp. 164-165).
- Aznar, O, Maury, C., Jeanneaux, P., (2013). Governance Across Multiple Levels Of Agri-Environmental Measures in France. Dans R. MURADIAN, & L. RIVAL, *Governing the Provision of Economical Services*. SPRINGER. p 257-278.
- Barbut, L. (2009). "L'évaluation ex post du PDRN : un regard instructif sur le passé pour améliorer l'avenir." Notes et études socio-économiques. Ministère de l'agriculture et de la pêche, Centre d'études et de prospective, p 7-40.
- Battesti, J.-P., Bondaz, M., Marigeau, M., & Destais, N. (2012). Cadrage méthodologique de l'évaluation des politiques publiques partenariales. Inspections générales des Finances, de l'Administration, des Affaires Sociales.
- Boissier, J.-M. (2005). Guide d'interprétation des habitats naturels du Massif des Bauges. Conservatoire Botanique National Alpin. 148 p.
- Bonnieux, F. (2009). Bilan critique de la politique agri-environnementale et perspectives d'évolution. Dans F. Aubert, V. Piveteau, & B. Schmitt, *Politiques agricoles et territoires* (p. 224 p.). Ed. QUAE.
- Bontron, J.-C., & Delfosse, C. (1990). Le repli de l'agriculture, ses conséquences sur les autres activités et la gestion de l'espace - Rapport de terrain : Région des Bauges (Canton du Chatelard). SEGESA, 44 p.
- Brumont, F. (2006). Prés et pâtures en Europe occidentale. Presses Universitaires du Mirail. 39 p.
- Darmaun, M. (En cours de publication). Guide méthodologique de suivi et d'évaluation des MAE. Ministère de l'Agriculture.
- DDAF Haute-Savoie, PNR du Massif des Bauges. (2008). Notice territoriale d'information - Parc naturel régional du Massif des Bauges - Mesure agro-environnementale territorialisée "prairies fleuries".
- De Sainte Marie, C. (2013). Rethinking agri-environmental schemes. A result-oriented approach to the management of species-rich grasslands in France. *Journal of Environmental Planning and Management*. Récupéré sur <http://www.tandfonline.com/loi/cjep20>
- De Sainte Marie, C., Paratte, R., & Doussan, I. (2010, 8). Changer de dispositifs d'action publique : d'obligations de moyens à des innovations agri-environnementales ? *Innovations Agronomiques*, pp. 135-147.
- Fargier, J., Mestelan, P., Mougey, T., & De Sainte Marie, C. (2009). MAET Prairies Fleuries - État d'avancement de la mise en oeuvre de l'engagement unitaire expérimental Herbe_07 "Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle dans les territoires de l'hexagone". Fédération des Parcs Naturels Régionaux.

- Fleury, P., Debromez, L., Seres, C., Nettièr, B., & Pauthenet, Y. (2011). Conception et mise en oeuvre de la mesure agri-environnementale « prairies fleuries » : entre expertise agro-écologique et dynamique locale. *Ecologisation des politiques publiques et des pratiques agricoles*, (p. 7). Avignon.
- Fleury, P., Nettièr B, & Debromez, L. (2012). L'obligation de résultats pour la mise en oeuvre des mesures agri-environnementales "prairies fleuries" et "gestion pastorale". *Science Eaux et Territoires, la Revue d'IRSTEA*, 8 p.
- Gervasoni, V. (2003). Les outils de la PAC (CTE, CAD, MAE), portée et limites. Strasbourg.
- Gravouille, A. (2007). Organisation d'un concours "prairies fleuries" dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges - Intérêt pour valoriser la production de biodiversité liée aux pratiques agricoles. PNR du Massif des Bauges. 40 p.
- Kosmala, L. (2010). La MAE "prairies fleuries" : quels changements pour l'agriculture d'un territoire, dans ses exploitations et dans ses relations avec les collectivités locales. Etude de cas dans les PNR du massif des Bauges, du Haut-Jura et du Vercors. ENSAT - CEMAGREF - SUACI, 49 p. + Annexes.
- Kuhfuss, L., Jacquet, F., Preget, R., & Thoyer, S. (2011). Le dispositif des MAE pour l'enjeu eau : une fausse bonne idée. 5èmes Journées de recherches en sciences sociales INRA – SFER – CIRAD, 33 p.
- Leger, F. (2002). Le Contrat Territoriale d'Exploitation : impasse ou laboratoire ? Les actes de la 8ème Université d'ét de l'innovation rurale. Mauriac.
- Matzdorf, B., & Lorenz, J. (2010). How cost-effective are result-oriented agri-environmental measures ? - An empirical analysis in Germany. *Land Use Policy*.
- Mestelan, P., & De Sainte Marie, C. (2006). Quelle articulation entre économie de l'élevage et économie de la biodiversité ? Enquête sur la généalogie du programme "prairies riches en espèces" du Bade-Würtemberg. Rapport de mission. INRA - PNR du Massif des Bauges.
- Mestelan, P., Agreil, C., De Sainte Marie, C., Meuret, M., & Mailland-Rosset, S. (2007). Mise en place d'une contractualisation agri-environnementale basée sur le respect de résultats écologiques mesurables. Le cas des surfaces herbagères du PNR du Massif des Bauges.
- Mestelan, P., De Sainte Marie, C., & Vanstellant, J.-Y. (2008). Guide pour la mise en oeuvre de l'engagement unitaire agro-environnemental 'Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle' (Herbe_07). Fédération des PNR, PNR du Massif des Bauges, INRA, SUACI. 37 p.
- Mestelan, P., Laboret, C., Agreil, C., & De Sainte Marie, C. (2012). "Concours agricole national des prairies fleuries dans les Parcs : reconnaître la valeur agricole de la biodiversité et soutenir les dynamiques territoriales. Journées AFP "Les atouts des prairies permanentes pour demain".
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (2006). Evaluation de la Prime Herbagère Agro-environnementale en France (2003-2006).
- Ministère de l'agriculture et de la pêche. (2009). Programme de développement rural hexagonal 2007- 2013. Tome 2. 307 p.
- Mottet, C. (2009). Comment les MAE territorialisées à obligation de résultat mobilisent-elle les acteurs locaux ? Cas de la MAET "Prairies Fleuries" dans les PNR du Massif des Bauges et du Haut-Jura. ISARA, GIS Alpes Jura, 65 p.

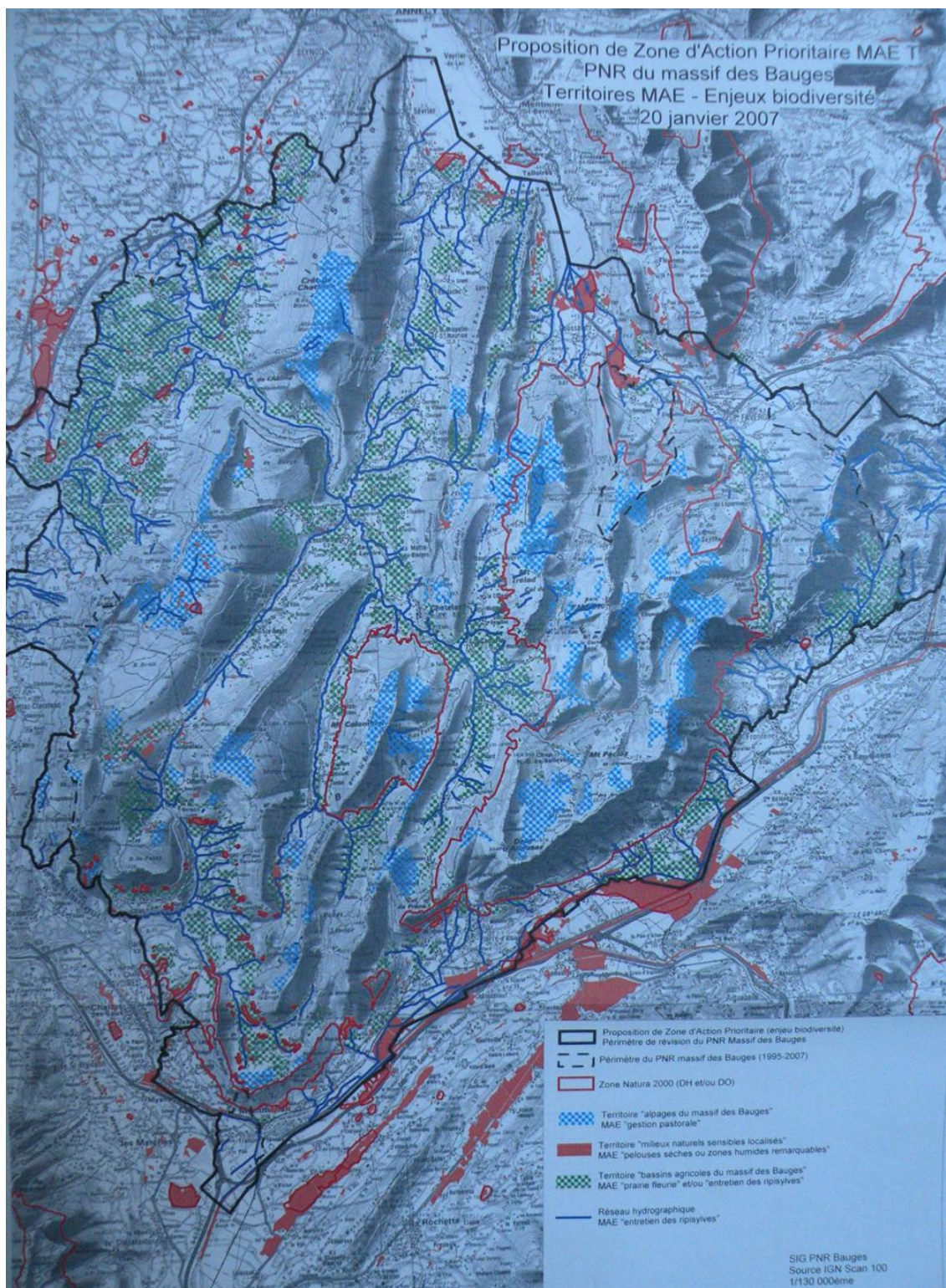
- Nettier, B., Debromez, L., & Fleury, P. (2012). L'obligation de résultats pour la mise en oeuvre de mesures agri-environnementales "prairies fleuries" et "gestion pastorale". Science, EAux et Territoires.
- Nettier, B., Debromez, L., Orsini, M., Fleury, P., Pauthenet, Y., & Seres, C. (2010). Pratiques et motivations des agriculteurs qui s'engagent dans la Mesure Agri-Environnementale "Prairies Fleuries". Note de synthèse. CEMAGREF, GIS Alpes Jura, ISARA Lyon, ISA Lille, 8 p.
- Nettier, P., Debromez, L., Seres, C., Orsini, M., Pauthenet, Y., Kosmala, L., & Fleury, P. (2011). Préservation de la biodiversité par les éleveurs : atouts et limites de la mesure agri-environnementale "Prairies Fleuries". Fourrages, 208, 283-292.
- Orsini, M. (2009). La MAET "Prairies fleuries", quelle place et quels changements dans les exploitations d'élevage en montagne ? ISA Lille, ISARA Lyon, CEMAGREF, GIS Alpes Jura, 50 p. + Annexes.
- Parcs Naturels Régionaux de France. (2008). Guide pour la mise en oeuvre de l'engagement unitaire agro-environnemental "Maintien de la richesse spécifique d'une prairie naturelle" (HERBE_07) (éd. 37 p.).
- Peissel, G. (1997). L'article 19 du Vercors, enquête aux lisières d'un grand jardin. Revue de Géographie Alpine, 3, pp. 39-46.
- Pérenzin, C., De Sainte Marie, C., & Delfosse, C. (2007). L'économie caprine du Massif des Bauges - Une activité interstitielle ancrée sur son territoire. INRA - PNR-MB - Université Lyon II. 24 p.
- Plantureux, S., & De Sainte Marie, C. (2010). Conception et appropriation de MAE à obligation de résultat sur les surfaces herbagères : comment concilier pertinence écologique et agricole dans l'action publique en faveur de la biodiversité ? Rapport INRA - DIVA 2, pp. 33-42.
- Plantureux, S., Amiaud, B., & Ney, A. (2010). Evaluation of the agronomical and environmental relevance of the CAP measure "flowering grassland". Grassland Science in Europe, 15, pp. 666-669.
- PNR du Massif des Bauges. (2007). Projet d'application des MAET- Prairies fleuries du PNR du Massif des Bauges. Parc naturel régional du Massif des Bauges.
- PNR-MB. (2006). Nouvelle Charte 2007-2017. Rapport d'orientations stratégiques. PNR-MB.
- PNR-MB. (2010). Diagnostic pour un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural du Parc naturel régional du Massif des Bauges. 83 p. + annexes.
- Vaudaine, T., De Sainte Marie, C., & Delfosse, C. (2007). L'économie laitière du Massif des Bauges, entre logique de marché et ancrage territorial. INRA - PNR-MB - Université Lyon II.
- Veron, F., & Debromez, L. (2004). Impact des Opérations Locales Agri-Environnementales et de la "prime à l'herbe" sur les prairies de montagne. Fourrages, 177, pp. 25-48.
- Zahm, F., & Gassiat, A. (2009). Les indicateurs d'évaluation des mesures agro-environnementales : retours d'expériences et conséquences du nouveau cadre communautaire d'évaluation. Marseille: Société Française d'Evaluation, 14 p.

Liste des abréviations

AOC/P	Appellations d'Origine Contrôlée/Protégée
ASP	Agence des Services et des Paiements
CAD	Contrat d'Agriculture Durable
CBNA	Conservatoire Botanique National Alpin
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
EU	Engagement Unitaire
FDCL	Fédération Départementale des Coopératives Laitières
IGP	Indication Géographique Protégée
INAO	Institut National des Appellations et des Origines
MAET	Mesure Agri Environnementale Territorialisée
MAP	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
ODG	Organisme De Gestion
OLAE	Opérations Locales Agri-Environnementales
PAC	Politique Agricole Commune
PAET	Projet Agri-Environnemental Territorialisé
PDRH/N	Plan de Développement Rural Hexagonal / National
PMSEE	Prime au Maintien des Systèmes d'Élevage Extensifs
PNR-MB	Parc Naturel Régional du Massif des Bauges
PMI	Petites et Moyennes Industries
SFT	Surface Fourragère Totale
SICA	Société d'Intérêt Collectif Agricole
SIR	Syndicat Interprofessionnel du Reblochon
SITOB	Syndicat Interprofessionnel de la Tome des Bauges

ANNEXE 1

Proposition d'Application des Zones d'Actions Prioritaires Biodiversité du PNR-MB (2007)



ANNEXE 2

Notice territoriale d'information MAET Prairies Fleuries du PNR-MB

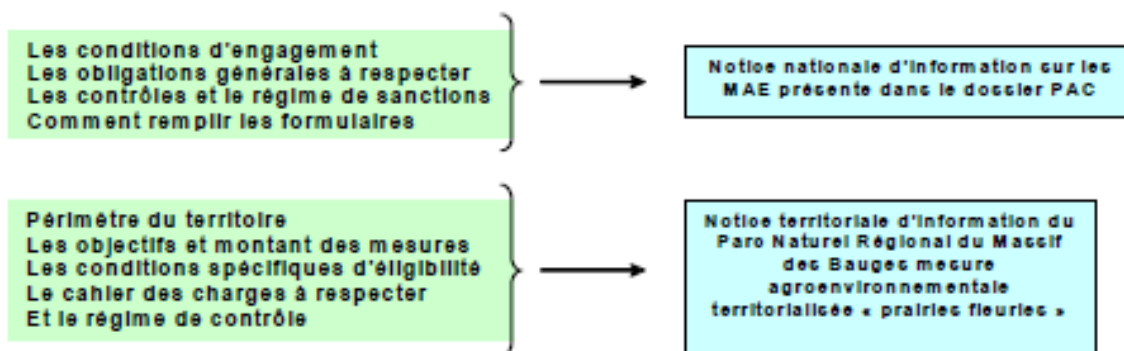


Direction Départementale de l'Agriculture
et de la Forêt de la Savoie



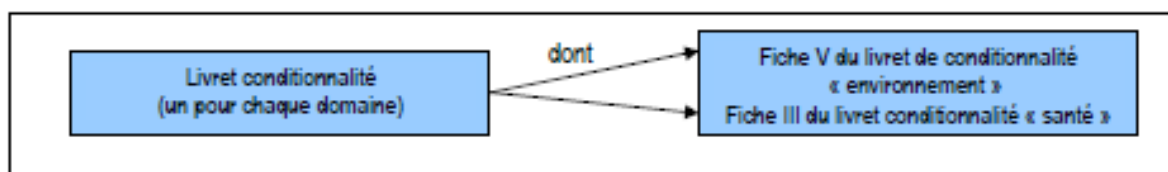
NOTICE TERRITORIALE D'INFORMATION PARC NATUREL RÉGIONAL DU MASSIF DES BAUGES MESURE AGROENVIRONNEMENTALE TERRITORIALISÉE « PRAIRIES FLEURIES » CAMPAGNE 2008

Cette notice présente la **mesure agroenvironnementale territorialisée (MAET)** des prairies fleuries sur le territoire du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PNRMB). Elle complète la notice nationale d'information sur les mesures agroenvironnementales (MAE).



Les bénéficiaires de MAE doivent remplir, comme pour les autres aides, les exigences de la conditionnalité, avec des exigences supplémentaires spécifiques aux MAE, concernant la fertilisation et l'utilisation de produits pharmaceutiques. Ces exigences spécifiques sont présentées et expliquées respectivement dans la fiche V du livret conditionnalité du domaine environnement et dans la fiche III du livret conditionnalité du domaine santé des végétaux.

Les différents livrets de conditionnalité sont à votre disposition en DDAF.



Consulter également :

- arrêté préfectoral relatif à la définition des usages locaux pour la détermination des surfaces bénéficiant d'un régime de soutien aux producteurs du 24 mai 2007 qui sera vraisemblablement reconduit en 2008.

1. Périmètre du territoire éligible:

Vous pouvez engager dans cette mesure « prairies fleuries » les surfaces en herbe riches en espèces floristiques de votre exploitation si ces surfaces sont dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PNRMB).

Attention :

- sont exclues les surfaces pastorales, et les surfaces concernées par les actions spécifiques Natura 2000
- sont exclues les surfaces des communes non signataires de la charte du PNRMB : Allèves et Duingt
- le périmètre du Parc a évolué sont incluses 8 nouvelles communes de Savoie Trévisin, Pugny Chatenod, Marthod, Thésol, Allondaz, Pallud, Francin, Vêrel Pragondran.

2. Diagnostic agroenvironnemental du territoire :

Les exploitations agricoles de montagne, notamment laitières, fonctionnent grâce à l'articulation de surfaces gérées de manière extensive (prairies fleuries) et de surfaces gérées de manière plus intensive (prairies banales). Les prairies fleuries ont tendance à régresser du fait du changement des pratiques agricoles (fauche précoce, fertilisation, utilisation fréquente) ou de l'abandon des pratiques (arrêt de la fauche, boisement). La limite entre ces deux types de prairies n'est jamais bien nette et on observe souvent un mélange ou une mosaïque de végétation dans les parcelles.

Les « prairies fleuries » ont une forte valeur patrimoniale. Particulièrement riches en flore (entre 30 et 60 espèces), elles ont des caractéristiques qui témoignent d'un équilibre entre conditions naturelles (sol, humidité, climat) et conditions d'exploitation. D'un point de vue faunistique, ces prairies sont reconnues pour leur intérêt dans la nidification des passereaux prairiaux (Traquet, Pipit, Caille des Blés, Alouette). L'intérêt de ces habitats est également reconnu pour les insectes, les reptiles et les batraciens, mais c'est la flore des pelouses sèches qui présente la plus forte valeur patrimoniale connue, avec près de 70 espèces remarquables recensées dans les Bauges par exemple.

3. Objectifs et montants de la mesure agroenvironnementale « prairies fleuries »:

La mesure « Prairies fleuries » a pour objectif de rémunérer l'exploitation des prairies naturelles riches en flore, qui doivent garder une place importante dans les exploitations agricoles de montagne et AOC. Le contrôle porte sur la présence de 4 plantes indicatrices de la bonne qualité agro-écologique des prairies. Cette mesure fait donc appel à la responsabilité et à la technicité de l'agriculteur qui peut ajuster ses pratiques librement, du moment que le résultat fixé est atteint.

En contrepartie du respect du présent cahier des charges, une aide dont le montant varie :

Type de couvert et /ou habitat visé	Typologie des surfaces concernées	Montant à l'hectare	Code de la mesure
Prairies naturelles fleuries	Prairies fleuries sur surface en herbe productive	165 €/an	RA_PFBM_HE1
	Prairies fleuries sur surface en herbe peu productive	146 €/an	RA_PFBM_HE2

Cette aide sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

Vous pouvez faire réaliser un diagnostic d'exploitation par votre conseiller agricole de la chambre d'agriculture afin de vous aider à engager cette mesure « prairies fleuries », par définition, sur les prairies riches en flore. Si elle est engagée sur une prairie non « biodiverse », les agriculteurs seront pénalisés lors des contrôles sur place. Afin d'éviter les risques d'erreur lors de votre déclaration, ce diagnostic d'exploitation préalable à la signature d'un contrat MAET « prairies fleuries » vous est proposé mais n'est pas obligatoire. Il se déroulera au maximum sur une journée. Le choix des parcelles à contractualiser se fera au regard de l'utilisation des parcelles et de votre connaissance du terrain. Une visite des parcelles concernées pourra être réalisée. L'engagement des parcelles devra être réalisé avant le 15 mai en cours.

Vous percevrez pour ce diagnostic un montant forfaitaire maximal de **96 € / an / exploitation** plafonné à 20% du montant total de la mesure si vous avez plus de trois hectares engagés.

4. Conditions d'éligibilité de votre demande d'engagement :

4. -1 : les conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

Les conditions d'éligibilité sont celles rappelées dans la notice nationale d'information des MAE.

4. -2 : les conditions relatives aux surfaces engagées

Localisation : définie au paragraphe 1 « périmètre du territoire éligible ».

Se conformer à l'arrêté préfectoral du 24 mai 2007 relatif à la définition des usages locaux pour la détermination des surfaces bénéficiant d'un régime de soutien aux producteurs.

4. -3 : Le montant de votre demande d'engagement doit être supérieur au plancher régional de 300 € en incluant le montant correspondant à des parcelles déjà engagées dans une MAET Natura 2000 .

C'est à dire que vous devez engager une surface minimum de 1.80 ha pour la mesure RA_PFBM_HE1 et 2 ha pour la mesure RA_PFBM_HE2.

4. -4 Le montant de votre demande d'engagement doit être inférieur au plafond régional de 7600 € en incluant le montant correspondant à des parcelles déjà engagées dans une MAET Natura 2000.

Soit une surface maximum de 46 ha pour la mesure RA_PFBM_HE1 et de 52 ha pour la mesure RA_PFBM_HE2.

Pour les GAEC, ce plafond est multiplié par le nombre d'exploitations regroupées dans la limite de trois en tenant compte du nombre d'associés exploitants répondant aux critères d'éligibilité des personnes physiques.

5. Comment remplir les formulaires d'engagement MAE pour une mesure territorialisée proposée sur le territoire du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges ?

Sur l'exemplaire du RPG que vous renverrez à la DDAF, vous devez dessiner précisément et **en vert** les surfaces que vous souhaitez engager dans le cadre d'une mesure territorialisée. Puis, vous indiquerez pour chacun des éléments dessinés le numéro de l'élément, qui devra obligatoirement être au format « S000 », c'est-à-dire un S suivi du numéro attribué à l'élément surfacique engagé (ex : S1, S2...). Pour de plus amples indications, reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE.

Le code de la MAE « RA_PFMB_HEx » est à indiquer dans la colonne du formulaire « Liste des éléments engagés », pour chaque élément engagé dans cette mesure.

Sur le formulaire de demande d'engagement en MAE, vous devez indiquer dans le cadre A, à la rubrique « je m'engage cette année dans les mesures agroenvironnementales territorialisées suivantes RA_PFMB_HEx », la quantité totale que vous souhaitez engager dans cette mesure agroenvironnementale territorialisée, sur une ligne du tableau. Ce total doit correspondre au total des surfaces que vous avez indiqué respectivement pour chaque mesure sur votre formulaire « Liste des éléments engagés ».

6. Cahier des charges de la mesure « RA_PFMB_HEx » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année d'engagement.

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant **9 ans** à compter de l'année de votre demande.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « RA_PFMB_HEx » sont décrites dans le tableau page ci-contre.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale. **Se reporter à la notice nationale d'information sur les MAE pour le fonctionnement du régime de sanctions.**

option	Engagements généraux liés aux surfaces en herbe	Contrôles sur place		Sanctions	
		Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
	<p align="center">Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide</p> <p>présence d'au moins 4 plantes indicatrices de la qualité écologique des prairies naturelles (parmi la liste ci-jointe). Les engagements sont respectés si au moins 4 plantes indicatrices sont observées dans chaque tiers de la parcelle.</p> <p>Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).</p> <p>Un seul renouvellement des prairies permanentes par travail superficiel du sol est autorisé au cours des 5 ans de l'engagement (sans déplacement).</p> <p>Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation azotée totale à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. Enregistrement des pratiques de fertilisation (idem PHAE)</p> <p>Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation P et K totale (hors apports par pâturage) et minérale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral, - fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral <p>Sur les parcelles engagées, absence de desherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A lutter contre les chardons et rumex, - A lutter contre les adventices selon l'arrêté DGAL « zones non traitées » - A nettoyer les clôtures. <p>Maîtrise des lignes par pâturage, broyage et entretien mécanique, et maintien des éléments paysagés selon l'arrêté préfectoral relatif aux usages locaux.</p> <p>Absence d'éclaircissage ou de brûlage dirigé</p>	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Principale Totale
		Contrôle visuel	Néant	Réversible	Principale Totale
		Contrôle visuel	Néant	Réversible	Principale Totale
		Contrôle visuel	Néant	Réversible	Principale Totale
		Contrôle visuel	Néant	Réversible	Principale Totale
		Contrôle visuel	Néant	Réversible	Principale Totale
		Contrôle visuel	Néant	Réversible	Principale Totale
		Contrôle visuel	Néant	Réversible	Principale Totale
		Contrôle visuel	Néant	Réversible	Principale Totale
		Contrôle visuel	Néant	Réversible	Principale Totale
Si réalisation d'un diagnostic d'exploitation avant le dépôt de la demande d'engagement		Vérification de l'existence du diagnostic	diagnostic	définitif	Principale Totale

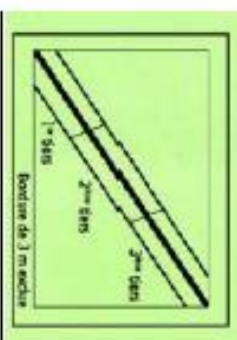
Méthode de notation de la présence des plantes indicatrices dans les parcelles aidées du référentiel photographique



Plantes indicatrices	examen				contrôle			vérification		
	1	2	3		1	2	3	1	2	3
Besoufle			X							
Campanule		X								
Cerastium des bois										
Genêt des prés	X									
Gerande strince										
Knapweed	X									
Lotier	X									
Lychnis fleur de coucou										
Marrube	X									
(Sillé)										
Pedra oseille			X							
Pedra pimentelle										
Peuplier des marais				X						
Bernarde	X			X						
Rapouce										
Ricourche										
Saint-fun			X							
Salicet des prés				X						
Sauge des prés										
Trym serpollet										
Tredes roses	X		X							
Troile d'Europe										
Auntyllide vulnérine										
Somme	6	5	4							

Les engagements sont respectés si au moins 4 plantes indicatrices sont observées dans chaque tiers de la parcelle

Méthode d'inspection des parcelles :



le 08/04/2008

ANNEXE 3

Compte-rendu du Comité de Pilotage du 14 mai 2013

Membres associés présents :

BLETTON B. (CA), BRETON A. (ASTERS), CORBET T. (PNR MB), DE SAINTE MARIE C. (INRA), DESBOIS J.L. (PNR MB), FELIX D. (DREAL), GUILLON C. (DRAAF), LABORET C. (CA), LAMARQUE P. (UCL), LOPEZ J.F. (PNR MB), MONGELAZ T. (AAPNR MB), PAUTHENET Y. (SUACI), STUCKER A. (PNR MB)

Ordre du jour :

- Présentation du stage, de la commande et de la démarche d'évaluation proposée
- Discussion et échanges
- Choix et validation de la commande et de la démarche

Relevé des discussions :

- Stage évaluation en cours au BATA pour la constitution d'un guide méthodologique d'évaluation de la future MAE.
- Besoin de révéler les aspects « contrôles de la mesure » dans l'évaluation (niveau gouvernance comme niveau technico-administratif) à travers une question du type : « La méthode de contrôle est-elle adaptée à la mesure ? ».
- L'évaluation doit répondre à la question : « Est-ce que tous les partenaires concernés et/ou impliqués au départ sont toujours parties prenantes ? » (dont les acteurs de l'environnement).
- Bien intégrer et mettre en évidence la spécificité des Bauges / MAET PF, qui s'est appliquée totalement hors zonage N2000. → Question de la plus-value d'une réelle « territorialité » de la mesure ? », adaptabilité à démarche « Corridors », etc.
- D'autres questions méritent d'être traitées (lien pathologie d'élevage/changements pratiques...), qu'il n'est pas possible d'inclure dans cette évaluation.
- Le questionnement sur l'intérêt que les filières portent à cette mesure est important, en posant la question d'une forme de portage de la future mesure.
- Méthodologie pour la partie « Compléments d'analyse » : bien asseoir les guides d'entretien sur les réponses déjà connues tout en envisageant la suite.
- Concernant le concours : insister et mettre en évidence ce qui a été mis en place ou initié par le concours et qui le dépasse même (concours élèves...), ainsi que ce qui pourrait s'envisager (amorce de commission de suivi, de groupes techniques d'échanges de connaissance sur les pratiques, etc).

Relevé de décision :

1°) La partie I (rapport de synthèse) doit être concise, présenter les éléments de manière efficace et illustrée en intégrant la dimension « transitoire », et bien faire « remonter » ce qui vient du territoire.

2°) La question ayant trait à l'économie est écartée, car trop lourde à traiter et peu opportune en regard des autres.

3°) Les deux questions « Quels poids et opportunités du point de vue de la gouvernance du territoire ? » et « Quels poids et opportunités économiques dans les filières ? » sont à regrouper en une seule.

4°) La question du potentiel du concours en tant qu'outil de suivi montre un intérêt particulier dès lors qu'il est bien justifié de ce qui est attendu comme « suivi ».

ANNEXE 4

Guide d'entretien pour la consultation des acteurs de la gouvernance du territoire

Introduction : Présentation mission, les raisons de cet entretien	Commune :
Nom : Questions préalables	Fonction
actuelle : Date :	Fonctions
passées : Nom de la structure :	Autres
fonctions/mandats :	

CHAPITRE I. Généralités sur la structure

Pouvez-vous me présenter votre structure ou la structure que vous représentez ? Quelle est sa raison sociale ? Comment s'organise-t-elle et fonctionne-t-elle ?

Que représente-t-elle (poids économique, poids politique, nombre d'adhérents, nombres de salariés...) ?

*Combien d'agriculteurs/producteurs réunit-elle, représente-t-elle **ou** avec combien de d'agriculteurs travaillez-vous ? De quelle manière ?*

***Ou** quelle est votre action envers l'agriculture ?*

A l'échelle du territoire couvert par le Parc naturel régional du Massif des Bauges : quel rôle a votre structure ?

Quels sont les liens que vous avez le Parc naturels régional du Massif des Bauges ? Avez-vous des actions partenariales ? Dans quels domaines ? Depuis quand ? Comment ont-elles été initiées ? Avec quels autres partenaires associés ?

CHAPITRE II. Les prairies fleuries, le concours, le PNR-MB

Le Parc des Bauges est un territoire agricole, les prairies constituent 95 % de la surface agricole, la plupart étant des prairies naturelles.

Que représentent pour vous ces prairies naturelles ? Quel rôle ont-elles pour l'agriculture des Bauges ? Quelles autres valeurs portent-elles (économique, patrimoniale, environnementale, paysagère, agronomique, produits et terroir...) selon vous ?

Le PNR-MB a souhaité mettre en place une démarche pour associer environnement et agriculture en faveur des prairies naturelles, qui a pris le nom générique de « **prairies fleurie** ». Le premier concours des « prairies fleuries » a vu le jour en 2007 dans les Bauges

puis est suivi par une mesure contractuelle à partir de 2008. Ce contrat « PAC » s'intitule exactement « Maintien de richesse floristique des prairies naturelles », ou en raccourci « Prairies fleurie »

Comment décririez-vous ces prairies fleuries ? C'est quoi pour vous ? A quoi les rattachez-vous ? Reliez-vous votre activité aux prairies fleuries ? De quelle manière ? Utilisez-vous l'image des prairies fleuries ? Comment ? Dans quel but ?

Le **concours « Prairies Fleuries »** est l'outil qui a amené la mesure et qui la dynamisée tout au long de la contractualisation. Aujourd'hui, il se déroule un peu partout en France et fait l'objet de relais médiatiques.

Que diriez-vous de cette initiative ? Qu'apporte-t-il selon vous (réunit-il les acteurs, faire connaître, opportunité de communication...) ? Qu'a-t-elle permis de mettre en place ?

Avez-vous été sollicité dans la démarche initiale du concours prairies fleuries ? De quelle manière ? Avez-vous pris part à ce concours (jury, candidat, partenaire, etc) ? Comment s'est traduite alors l'implication de votre structure ? Pourquoi ?

Cette implication s'est-elle poursuivie ? Comment ? Qu'en tirez-vous ?

La **mesure « prairies fleuries »** est un contrat entre l'Etat et l'agriculteur, le PNRMB étant l'opérateur qui a permis de « mettre en scène » cette action. Mais le Parc a initié cette action aussi comme un outil ou prétexte pour réunir les acteurs agricoles, environnementaux, des filières, de la recherche, du développement local, et pour engager d'autres actions ou dynamiques en lien avec les prairies.

Comment percevez-vous le travail du Parc dans ce projet ?

Pensez-vous qu'il y soit parvenu ? Pourquoi ? Par quels moyens ?

Quel est l'intérêt réel pour vous de cette mesure ? Pourquoi ? Quels résultats de cette action voyez-vous à votre niveau ?

Quels freins généraux voyez-vous dans cette action ?

CHAPITRE III. L'agriculture et l'environnement

La formule du contrat MAET n'impose pas de modalités techniques ou de prescriptions particulières. C'est à l'agriculteur de mettre en œuvre sa compétence pour atteindre le résultat fixé par le contrat, c'est-à-dire la présence de fleurs « témoin ».

A travers ce contrat, comment estimez-vous le rôle confié aux agriculteurs en matière d'environnement ? Etes-vous en accord avec ça ? Pourquoi ?

Pensez-vous que cette mesure a fait changer dans la relation agriculteur-biodiversité ? Comment ? Etait-ce nécessaire ? Pourquoi ? Cette prise de conscience du monde agri pour la biodiversité satisfait-elle d'autres aspects de l'environnement important pour vous (qualité de production en respect avec terroir, qualité des paysages, meilleure vision de l'agri par la société,)

La mesure ne s'est pas appliquée sur les sites Natura 2000, comme c'était le cas sur le reste du territoire national.

Qu'en pensez-vous du fait de s'extraire des zonages de préservation de la biodiversité et d'agir pour de la nature ordinaire ?

La mesure est attachée à la parcelle et non à l'exploitation. *Qu'en pensez-vous ?*

Les modalités de mise en œuvre administrative de cette mesure, y compris la logique de contrôle, ont été choisies de manière à être la plus simple possible.

Voyez-vous de difficulté, des faiblesses qui mériteraient d'être relevées dans la mise en œuvre ? Lesquelles ? Comment auraient-elles pu être contournées ?

Une liste de plantes a été choisie pour servir de base, avec un minimum de 4 plantes à trouver dans le contrôle

Qu'en pensez-vous ?

CHAPITRE IV. La réussite territoriale

La mesure en Bauges témoigne d'un intérêt partagé par de nombreux acteurs, y compris les acteurs de l'aval de la filière.

Et vous ?

Constitue-t-elle une plus-value/une opportunité pour le territoire ? Laquelle ? Pourquoi ?

Les filières tirent-elles d'après vous un bénéfice de cette mesure ? Jusqu'où peut s'envisager l'appropriation de l'action par la filière laitière ?

CHAPITRE V. L'avenir

La PAC 2014 est en cours de construction et la nouvelle mesure agri-environnementale s'appuiera sans doute sur les résultats de la précédente. *Pensez-vous qu'il faille poursuivre l'action envers les « prairies fleuries », les prairies et l'environnement ?*

Comment voudriez-vous que soit cette nouvelle MAE ? Que devrait-elle prendre en compte ? Pourquoi ?

Pensez-vous impliquer votre structure dans le futur dispositif ? De quelle manière ?

ANNEXE 5

Liste des personnes enquêtées et structures

Organismes	Interlocuteurs	Fonction	Taille de la structure	RDV
OPA Départementaux				
Chambre Agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB)	LEGER Christophe	1er vice-gdt + pdt SUACI + vice pdt Coop St Eustache	3600 exploitations professionnelles en Savoie et Haute-Savoie	10/07
	LABORET Cedric	2 ^{ème} vice-gdt + vice-pdt COPELSA + ex-gdt APNR		28/06
	BONNAIE Damien	Résp Pôle territoire aménagé + responsable Société d'Economie Alpine		24/06
	BLETTON Bruno	Technicien Biodiversité		08/07
FDCL 73 et 74	RASSAT Jean-Paul	Pdt FDCL 73	73 : 25 coop,	17/07
	PELIT-ROULET Maurice	Pdt FDCL 74 + Coop 3 Massifs	300 MIL lait 74 : 50 coop, 900 producteurs	28/06
Président du Syndicat départemental d'élevage caprin 74	MARCHANT Bernard	Président	60 adhérents en Haute-Savoie	10/07
Syndicats agricoles départementaux				
FDSEA 73-74	LEGER Christophe	1er vice-gdt + pdt SUACI + vice pdt Coop St Eustache		10/07
Confédération Paysanne 73	FRANCOZ Pascal	Administrateur + Agri PNR + participant Concours	50 adhérents	24/06
OPA territoriaux				
Association des Agriculteurs du PNR	MONGELLAZ Thibaud	Président	700 exploitations sur le PNR-MB, 30 adhérents	28/06
Association des Agriculteurs du Bassin Albertvillois	PERRIN Valérie	Présidente	30 producteurs (pas que laitiers)	17/07
SICA des Pays de Faverges et du Laudon	BOCQUET Nicole	Animatrice (Chambre agriculture)	80 exploitants dont 53 Laitiers	12/07
Instaurs techniques et spécialisés				
SUACI	LEGER Christophe	1er vice-gdt + pdt SUACI + vice pdt Coop St Eustache		10/07
	LARRIERE Gérard	Directeur		12/07
Interprofession Laitière				
Syndicat Interprofessionnel de la Tomme des Bauges AOC (SITOB)	PETIT Christophe	Président	55 producteurs, 14 fermiers, 5 ateliers laitiers, 10 MIL de Tomme des Bauges, 900 t de Tomme	03/07
	PETITE Caroline	Directrice		02/07
	LAMBERSEND Gilles	Président + pdt jury CPF RGLac	600 prod lait, 133 prod fermiers, 12 artisans, 22 ateliers, 16000 t/an	16/07
Syndicat Interprofessionnel du Reblochon AOC (SIR)	MARTON Lucile	Directrice		16/07
SAVOICOME (GPE Emmental, Tomme de Savoie IGP, Raquette)	DUPRAZ Laurent	Pdt SAVOICOME + Pdt SICAL as F. fermiers Savoyards	760 prod lait, 12 transformateurs, 6000 t de Tomme, 2900 t de Emmental, 1900 t de Raquette	10/07
	JACQUET Fabrice	Pdt Syndicat de l'Emmental de Savoie		10/07
	DUCCIOS Jean-Luc	Pdt Syndicat de la Tomme de Savoie		10/07

Filière laitière bovine - coop en gestion directe	MARTINEAU Alexis CHARVIER Céline	Directeur Animatrice			10/07
SICA-SARL du Val d'Alillon (collecte et transfo)	GINOLIN Philippe	Co-gérant (+ prod' fermier)	4 producteurs, 800'000 L lait		11/07
Coopérative du Val d'Arly (Frumet)	BOUCHARD Philippe DOMANGE Yves FRENOD Jean-Paul	Responsable production Vice-Président (+ concours) Président	80 producteurs, 20 pour partie Bauges 7 ML pour Reblachon, 2 ML pour Beaufort 14 producteurs, 3 ML lait/an, 125t de Tomme des Bauges (55% du volume)		17/07 27/06
Filière laitière bovine - coop en gestion indirecte + PMI fromagères					
Coopérative laitière Entre Lac et Montagne (fusion coop St Ours + Mont Revard-Trièvenin)	DAGAND Jacques CURTELLIN Régis	Président Vice-pdt (+ concours...)	23 producteurs, dont 7 en Tomme des Bauges, 2 fruitières, 5,2 ML lait/an		27/06
SICA La Porta des Bauges	ALLARD Louis	Pdt + ancien Pdt Coop St Ours	Magasins vente de la Coop Entre Lac et Montagne		12/06
Schmidhauser - Fromager et Affineur	SCHMIDHAUSER Max	PDG	37 producteurs, 3 coopératives		02/07
Coopérative laitière de La Comptôlée	MASSON Stéphane	Président (+ administrateur FDCL 73)	3,5 ML lait/an, 270t de Tomme des Bauges		27/06
Fromageries Vercannet	BEL Benoît	Directeur Technique Lait (dont La Comptôlée)	800 salariés en France, transforme lait site de la Comptôlée : 20 producteurs, 3,5 ML lait		01/07
Société Coopérative laitière des Deux Saint-Offèges	MASSONNAF Christian	Président (suite à RASSAT JP)	9 producteurs, 3 ML lait		03/07
Fromagerie Masson	MASSON Paul	Directeur général	4 sites de production, 300t de Tomme de Savoie, 200 t d'Emmental de Savoie, 1600 t de Reblochon 110 producteurs		19/06
Coopérative « Fruitière des Trois Massifs » (Gruffy)	PETIT-ROULET Maurice	Vice-Président - Pdt FDCL 74			28/06
Fruitières Chabert (SA)	PICON Jean-Luc GRANGER Anthony GIROLLET Sébastien	Directeur industriel Responsable qualité Président	90'000'000 L lait, 8600 t de fromages, gère l'atelier de la Coop des 3 Massifs		19/06 19/06 11/07
Société fruitière coopérative de Saint Eustache	LEGER Christophe	Vice-Président	4 producteurs, 1 ML		10/07
SICA Les Fermiers Savoyards	DUPRAZ Laurent DUPRAZ Laurent	Président + Pdt SAVOICOME Actionnaire + Pdt SAVOICOME	collecte 320 producteurs		10/07 10/07
Société Laitière des Hauts de Savoie (Spé Lactalis)					
Filière laitière bovine - Unites de transfo sans coop de vente					
Abbaye de Tamié	Frère Patrice	Responsable Agriculture Alimentation	Collecte 8 producteurs, 1,5 ML/an, 1 Fromage Ferme de 21 ha de prairies naturelles		25/06
Filière apicole					
Association des apiculteurs de la Mollerie collective	MARICO Pierre	Membre Bureau + Admini Syndicat Apri 74 Enseignant Poissy + concours Pf élève			17/06

Syndicat d'apiculture de la Savoie Rucher des Allobroges	CHARPIN Jean-Paul	Président (+ concours PF)	350 adhérents à la section Albertville , Rucher Ecole de Marthod	05/07
	DAGAND Brigitte	Présici² Massif des Bauges (jury concours)	200 adhérents à la section Bauges	04/07
	POESIN Paul	Présici² Albertville	2000 adhérents en Savoie (16 sections)	15/06
Syndicat des apiculteurs de Haute-Savoie	MARIGO Pierre	Enseignant agro-écologie (concours élèves) + Projet miel avec PNR-NAB + administrateur Syndicat Apit 74		17/06
Groupement des Apiculteurs Professionnels de Savoie (GAPS)	POEBEL Eric	Président	40 producteurs professionnels sur les deux départements, 24 adhérents au GAPS, environ 250 ruches par producteur	17/06
Structures gestionnaires de l'environnement				
FRAPNA Savoie	COLLAS André	Vice-président		
CEN Savoie	GAMEN Philippe	Président + Président Commission Patrimoine naturel PNR-NAB	300 adhérents	13/06 18/07
CEN Savoie - ASTERS	MIQUET André	Salarié		27/06
CENA	MIKOLAJCZAK Alexis	Chargé mission (Savoie)	30 salariés, répartis sur les Alpes	08/07
LPO Savoie	MIQUET André MACHERT Richard AVRIER Jean-Noël	Administrateur Administrateur Salarié	350 adhérents	27/06 27/06 27/06
Services de l'Etat et Collectivités				
DREAL (Lyon)	FELIX Denis			
DDT 73	CHELLOUC Sorja	Service Environnement	Deux services concernés (Environnement et Economie agricole)	15/07
DDT 74	FAVRE Amédée	Service Environnement	Deux services concernés (Environnement et Economie agricole)	18/07
Agence des Services et des Paiements Rhône-Alpes	BELOEIL Isabelle	Chef service des Contrôles	Enchères public de gestion des aides et de contrôles régional	18/06
Région Rhône-Alpes	POUVIEROL Aurélie PACCALET Yves	Adjointe aux services des contrôles Conseiller Régional Vice-Président Commission Tourisme + Commissions Développement Rural et Agri + Santé Env. + Climat Energie + Concours PF	4/5 du budget dans les lycées et les Transports Une toute petite partie du reste dans l'économie locale	25/06
INAO	EPINAT Jean-Paul	Chargé de mission Savoie	Etablissement public de gestion et reconnaissance des produits sous signe de qualité, 25 sites en France	08/07
Etablissements d'enseignements et de formation				
Lycée de Poisir	MARIGO Pierre	Enseignant agro-écologie (concours élèves) + Projet miel avec PNR-NAB + administrateur Syndicat Apit 74	1200 élèves de la 4 ^{ème} au Master, 80 enseignants	17/06

ANNEXE 6

Recueil de citations

A. A l'intérieur de la sphère agricole

1. Les prairies naturelles sont la base de la production agricole laitière des Bauges, axée sur le fourrage et les produits sous signe de qualité

« Chez nous, il ne faut pas qu'on fasse du lait avec des concentrés » (FDCL 73)

« Les prairies sont la base de l'alimentation des troupeaux, le moyen de faire du lait pas cher » (Association des Agriculteurs du Bassin Albertvillois)

« Les prairies permanentes, c'est avant tout un aspect économique pour les exploitants, il faut qu'ils y trouvent leur compte, en fonction de leur parcellaire, leur capacité de production et leur rentabilité propre » (Fromageries Verdannet)

« En IGP, on a moins besoin des prairies naturelles que dans les autres appellations, mais on reste sur des exploitations majoritairement fourragères et herbagères » (SAVOICIME)

« Toutes les exploitations des Bauges fonctionnent grâce à l'herbe » (SITOB)

« La prairie c'est notre outil de travail et de production, avec utilisation souple » (Association des Agriculteurs du PNR-MB)

2. Il existe différents types de prairies naturelles dans les systèmes, qui permettent une cohérence et un équilibre dans le fonctionnement des exploitations

« On a besoin de toutes les prairies dans une exploitation » (FDCL 73)

« Dans certains secteurs, les exploitants doivent privilégier la conduite extensive et sur d'autres obtenir plus de volume et de qualité due à la précocité » (FDCL 73)

« Plus les prairies sont riches en fleurs, plus ça ramène un bon équilibre qualité/quantité » (Coop du Val d'Arly)

« Il y a trois sortes de prairies, celles soignées, amendées et suivies pour le rendement et la quantité, les autres qui sont moins fertilisées mais qui apportent encore du rendement et les moins poussées, donc plus fleuries » (SICA Val d'Aillons)

« Les types de prairies sont fonctions de la fertilisation, les prairies denses font le volume de foin » (Société fruitière coopérative de St Eustache)

« On retrouve quand même l'intérêt des prairies naturelles dans les systèmes pour ajuster par rapport à des aléas climatiques, pour la souplesse, l'autonomie fourragère » (SAVOICIME)

« Il faut compter au moins 20% de prairies très intensives pour le pic de lactation, on a besoin des prairies moins intensives pour les plus faibles besoins » (Chambre d'Agriculture)

« Les prairies de fauche ont un fort potentiel mais moins de biodiversité, mais l'agriculteur n'est qu'un utilisateur de la prairie pour qu'elle lui rende son potentiel, toutes les prairies ne donnent pas la même chose » (Association des Agriculteurs du PNR-MB)

3. Les prairies naturelles sont des surfaces agricoles complexes aux multiples qualités et fonctions

« Même si on a un peu perdu cette culture de l'herbe, le travail de la prairie est un travail à long terme, c'est aussi une éducation » (FDCL 73)

« Les prairies sont dures à tenir » (Association des Agriculteurs du Bassin Albertvillois)

« C'est une bonne manière de montrer l'intérêt des prairies, notamment pour ceux qui sont moins concernés sur les bordures du Parc » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

« Il faut faire attention, il y a celui qui veut y faire attention et celui qui ne veut pas, si on fauche trop tôt, ça n'a pas le temps de grainer, donc ça perd des qualités fourragères, même sur les prairies intensives » (SICA Val d'Aillons)

« Les prairies naturelles encaissent bien les problèmes de météo, de ravageurs, c'est net le lien avec les rats, les prairies bourrées au lisier sont les premières attaquées » (SITOB)

« Le crédo est tout faire pour que le paysage agricole ne parte pas en friche, les prairies c'est le cadre de vie, l'ambiance, l'écologie à tout point de vue » (Abbaye de Tamié)

« Les prairies naturelles sont des surfaces souples d'exploitation, qui permettent de décaler les récoltes, d'avoir toujours une herbe de qualité, même si elle varie, de bien repartir après une année mauvaise » (Confédération paysanne)

« Par la multifonctionnalité des prairies, on un de multiples prairies naturelles, avec autant de type sur nos zones. L'obligation nationale de maintenir les prairies va continuer de tomber chez nous » (Chambre d'Agriculture)

4. Le fourrage et les fleurs des prairies sont indispensables dans la typicité des produits

« Le terroir fait l'identité, il y a forcément un intérêt à avoir toutes ces fleurs pour la flore bactérienne » (Coop du Val d'Arly)

« Les vaches font toujours un premier passage dans l'herbe avec les fleurs, ce qui donne un lait parfumé, on est à la recherche de ça pour avoir le vrai goût de la Tome des Bauges. C'est pareil avec le foin » (SICA du Val d'Aillons)

« On ne sait pas quantifier l'effet propre de la prairie sur le produit, on a des lait de mélange, différentes entreprises, donc il ne faut pas trop compter sur ce lien » (Fromageries Verdannet)

« On a calé l'AOC sur un système déjà en place, c'est ça qui fait la typicité du fromage » (SITOB)

« La Tome des Bauges et les autres produits que nous transformons ont besoin d'une vraie différenciation sur le goût, plus le lait est bon, plus on a de chances d'avoir de bons produits » (Fromagerie Schimdhäuser)

« Ce que mange la vache est hyper important pour le produit, beaucoup plus que la race, la technologie, le volume produit par vache » (Coopérative laitière de la Compôte)

5. Les « prairies fleuries » sont surtout des surfaces de fauche extensives et moins productives

« Dans les Pays de Faverges et du Laudon, les prairies fleuries sont surtout les pentes à génisse, peu intensives, souvent à faible rendement » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

« Les prairies fleuries sont les prairies les moins poussées, souvent pour les génisses ou les vaches à l'automne » (SICA du Val d'Aillons)

« Les petites prairies sont sur les coteaux secs en haut, elles sont fauchées ou pâturées en dernier, peu fertilisées, plutôt que du fumier en automne » (Société fruitière coopérative de St Eustache)

« En IGP, les prairies fleuries sont les surfaces de fauches éloignées pour les génisses plutôt que pour faire le lait » (SAVOICIME)

« Ca reflète la prairie naturelle, pas poussée par le lisier ou l'engrais » (Coopérative de Saint Offenge)

« Les prairies fleuries sont des prairies moins intensives avec un entretien simple, mais des prairies qui ne coûtent rien » (Confédération paysanne)

6. Les « prairies fleuries » font partie intégrante des systèmes fourragers mais ne constituent pas la base des systèmes

« On a besoin avant tout d'herbe et on a aussi besoin des prairies fleuries » (SIR)

« Il faut garder ces parcelles extensives, ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier » (FDCL 73)

« Ce n'est pas avec les prairies fleuries qu'on fait du lait, mais elles ont leur place » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

« Les prairies fleuries contribue à la constitution du stock fourrager » (Chambre d'Agriculture)

« On doit être de plus en plus extensif en tout, PHAE, MAE, cahier des charges AOC, mais on n'arrive plus à être autonome en foin, on a besoin des prairies productives » (Coopérative laitière de la Compôte)

7. Le dispositif (concours + mesure) favorise la prise de conscience des enjeux de biodiversité par le monde agricole

« 15 % des surfaces engager permet de toucher et d'impliquer largement » (SIR)

« C'est une manière de fournir des services pour l'environnement en rentrant dedans naturellement et volontairement, en comprenant ce qu'on fait » (Coop du Val d'Arly)

« C'est reconnaître une situation et des pratiques que les agriculteurs ont créé d'eux-même, ce n'est pas la MAET qui amène la prairie fleurie, mais c'est la MAET qui les valorise » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

« Ça permet une plus grande prise en compte de l'environnement, de se poser des questions sur leurs pratiques et les impacts, dans la fertilisation, les dates de fauche » (Chambre d'Agriculture)

« Ca fait plaisir de voir les graines brassées en faisant du foin, ça a ressemé, c'est qu'on a fauché quand il fallait pour garder des belles prairies riches en fleurs » (Coopérative de Saint Offenge)

« La fleur est un indicateur pour tout, pour la biodiversité, pour la conduite des prairies, des variations selon les années par rapport au climat ou aux campagnols » (Association des Agriculteurs du PNR-MB)

« Ca stimule, fait prendre conscience, pour arriver à encore plus de qualité à tout point de vue, pour limiter ou ajuster les engrais » (Abbaye de Tamié)

« Avec les prairies fleuries, les producteurs sont encore plus fiers et proches de leur territoire » (Fromageries Chabert)

8. Le dispositif « prairies fleuries » est un moyen de mettre en avant le terroir et donc favoriser la commercialisation

« On voit les prairies jolies, ça fait carte postale » (SIR)

« La prairie fleurie va très bien avec l'AOC Tome des Bauges et même les autres AOC et IGP » (FDCL 73)

« On a besoin de l'image pour la filière, même si l'image ne peut pas faire le produit » (FDCL 73)

« On a pas encore assez utilisé cette image des belles prairies », « Ce n'est pas du marketing, mais la vérité vraie sur nos produits, nous on a ces qualités que les autres [Danone] n'ont pas » (Coop du Val d'Arly)

« La qualité et l'identité, c'est ce qui fait que les gens achètent nos produits, les petites fleurs c'est l'identité, le Parc des Bauges et le terroir aussi, tout ce qui vient conforter cette identité nous importe » (Coop du Val d'Arly)

« Avec les visites à la coop ou la ferme, c'est vendeur à la sortie, car ça c'est la vérité, aujourd'hui les gens recherchent vraiment ça » (SICA du Val d'Aillons)

« C'est vraiment les agriculteurs qui sont les acteurs, nous on fait pour la qualité des produits en découle, on pourrait se faire beaucoup plus de pub que ça, on ne peut pas tout mettre sur le motif de la prairie » (Fromagerie Verdannet)

« Pour la Tome des Bauges, il faut arriver à se démarquer de la tomme blanche, en faire moins, jouer sur l'authenticité, même si elle doit passer par les prairies, et un produit AOC qui sera nécessairement de qualité, tout ça y est, nous on y croit, il faut surtout garder cette qualité » (Fromageries Verdannet)

« On fait une image de marque avec les belles prairies, les gens voient ça et y croient » (Société fruitière coopérative de St Eustache)

« C'est un vecteur de communication énorme qui apporte forcément des retombées » (SAVOICIME)

« On a intérêt pour la Tome des Bauges de parler d'une agriculture extensive, de qualité environnementale » (SITOB)

« C'est un atout pour la qualité, l'herbe, l'environnement de la production et c'est comme ça qu'on justifie ces prix-là auprès des clients » (Fromagerie Schmidhauser)

« Si on enlève l'AOC, on aura toujours des prairies fleuries, le cahier des charges correspond au territoire, l'un valorise l'autre » (Association des Agriculteurs du PNR-MB)

« Il faut montrer les atouts de notre terroir, donc les prairies, mais attention aussi à ne pas faire croire au public qui risque d'attendre des prairies fleuries partout » (FDCL 74)

« Il faut taper sur le produit haut de gamme, l'image, faire ce qui ressemble le plus à notre terroir, aussi que les transformateurs ne tuent pas tous les arômes » (Coopérative laitière de la Compôte)

9. La MAET est une occasion de parler autour des prairies et un outil de plus qui soutient les systèmes basés sur l'herbe et les produits de qualité

[Les prairies fleuries] « *c'est aussi et surtout l'image qui justifie qu'on n'a pas que des prairies intensifiées* » (FDCL 73)

« *Il faut faire vivre l'agriculture locale dans les territoires et la rendre viable, tout en maîtrisant la valorisation. Cette mesure aide à fédérer les producteurs dans cette optique* » (Coop du Val d'Arly)

« *Les agriculteurs se penchent à nouveau sur leurs prairies, se trouvent des points communs entre eux* » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

La mesure permet de donner un coup de pouce pour pousser en avant ce type de dynamique, car il faut travailler à tous les niveaux (SICA du Val d'Aillons)

« *Si demain on ne continue pas d'aider l'herbe en général, ça va être dur, mais les aides ne doivent pas prendre la place de la technique, les exploitants doivent pouvoir continuer de progresser techniquement* » (SAVOICIME)

« *Il faut communiquer sur ces choses vraies, nos produits de qualité, c'est beaucoup de savoir-faire mais on manque de faire-savoir* » (Chambre d'Agriculture)

« *La valeur ajoutée plus grande commence chez le producteur, donc les signaux de qualité s'appuient sur les modes de productions, dont font partie les atouts environnementaux* » (Fromageries Chabert)

10. La MAET ne contraint pas davantage les systèmes, notamment dans les choix de fertilisation et la fauche

« *Les gens sont parfois limite dans l'autonomie et ont besoin de trouver l'équilibre. La mesure laisse la possibilité à l'exploitant d'évoluer, de manière choisie mais consciente* » (FDCL 73)

« *Le problème pourrait être l'immobilisme pour 5 ans* » (Association des Agriculteurs du Bassin Albertvillois)

« *Les prairies fleuries, il n'y a pas de contrainte, pas de problème* » (SICA du Val d'Aillons)

« *C'est le marché qui fait le prix, ce n'est pas parce qu'on mettra d'autres contraintes aux exploitants qu'on fera le prix du marché* » (Fromageries Verdannet)

« *C'est pour récompenser ce qu'on faisait sans venir nous commander* » (Société fruitière coopérative de St Eustache)

« *C'est un compromis, qui n'est peut-être pas satisfaisant à 100% pour le monde environnemental, mais ces surfaces sont destinées à produire de l'herbe avant tout où on peut faire de l'environnement dessus* » (Chambre d'Agriculture)

11. La MAET n'a pas d'influence forte sur les grandes tendances : érosion des surfaces agricoles par le foncier, intensification progressive des systèmes

« *Le problème du foncier qui n'est plus maîtrisé partout en Savoie est urgent, mais ce n'est pas les fleurs qui arrêteront les maisons* » (FDCL 73)

« *Il faut que l'exploitation garde son autonomie fourragère, qui risque de passer par un peu d'intensification* » (FDCL 73)

« Les prairies engagées sont celles dont on s'occupe le moins, ça n'empêchera pas d'intensifier les autres si besoin, on sait que ce n'est pas les terres du haut qui vont nous faire vivre » (Société fruitière coopérative de St Eustache)

L'intensification est toujours possible, selon les évolutions des prix du lait, on est juste sur un équilibre que la MAET peut consolider mais pas empêcher de rompre » (Chambre d'Agriculture)

« Si on n'aide pas l'investissement dans les exploitations, on des hectares qui disparaissent pour de l'urbanisme, c'est là aussi la vraie écologie » (Chambre d'agriculture)

12. La MAET donne à l'agriculteur l'occasion de mieux comprendre et faire valoir son rôle environnemental sur des espaces de production

« On a besoin d'expliquer, le monde paysan a peur de communiquer et de se faire agresser, la mesure peut aider à communiquer, c'est un outil très pédagogique » (FDCL 73)

« La MAET est un moyen de faire évoluer les mentalités dans le monde agricole, c'est important pour les jeunes qui arrivent et qui partent un peu sur de l'intensification, c'est bon pour une culture et des savoir-faire partagés » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

« C'est une mesure environnementale qui intéresse le monde agricole qui souhaite à la fois produire mais qui dépend aussi de ces espaces-là, à forte valeur environnementale » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

« Avec les prairies fleuries, on est plein dedans (l'environnement), on est dans le changement, naturellement, et on met en avant plein de choses comme les abeilles » (SICA du Val d'Aillons)

« On n'a pas cherché à changer nos modes de pratique, on n'a pas attendu ce genre de mesure pour créer et entretenir le paysage » (Société fruitière coopérative de St Eustache)

« Les exploitants ressentent une certaine fierté d'avoir une belle prairie à montrer » (SAVOICIME)

« Montrer aux agriculteurs qu'ils ont des prairies fleuries, qu'ils ont des pratiques qui permettent de les conserver, en leur demandant rien de plus que de continuer de travailler comme ils faisaient » (SITOB)

« C'est plus que de l'affichage, ça permet de faire changer la vision qu'ils ont de leurs prairies, sans non plus faire d'angélisme » (Chambre d'Agriculture)

« C'est une reconnaissance du statut de paysan comme le premier écolo, l'environnement n'est plus un gros pour les paysans » (SICA La Porte des Bauges)

13. La MAET est un outil simple, pertinent et adapté aux exploitations visées (contrôle, liste de fleurs, objectif de résultat)

« La fleur en elle-même n'est pas le but, c'est la prairie qui est importante, pour que les vaches se régalent jusqu'à fin juillet, mais dans ce principe, tout est évident » (SICA du Val d'Aillons)

« On se rend compte qu'on aurait pu engager plus de surfaces possibles, y compris sur les prairies plus productives » (Société fruitière coopérative de St Eustache)

« Au départ, un examen pour nous dire ce qu'on avait, puis en continuant de faire comme avant, on a bien vu qu'on avait toujours les fleurs et le contrôle s'est très bien passé » (Société fruitière coopérative de St Eustache)

« On est dans du pragmatique, on est plus sûr d'approcher le résultat, même si tout dépend des critères choisis » (Chambre d'Agriculture)

« Le contrôle PAC n'est pas inquiétant, on sait bien s'il y a les plantes, et donc si la prairie va bien » (Coopérative de Saint Offenge)

« Un vrai point fort de la mesure est d'avoir été capable de la positionner à l'échelle des exploitations sur l'ensemble du territoire » (Chambre d'agriculture)

« La liste de plante a toujours été sujet à discussion, mais on sait celles qu'il est facile à avoir, c'est simple » (SITOB)

14. La MAET est un levier de plus qui permet de soutenir l'économie agricole

« Le but est de pouvoir vendre plus cher tout en maintenant les volumes, pour se passer au maximum des primes, pour consolider les exploitations, il faut donc justifier le prix plus élevé par tous les aspects de la qualité » (Coop du Val d'Arly)

« On a besoin de repères pour savoir jusqu'où et comment augmenter la productivité, dans un but d'autonomie mais surtout pour mieux intensifier » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

« C'est une mesure qui permet de montrer l'herbe dans les fromages, mais il ne faut pas avoir peur des systèmes plus intensifs, qui compte également et qui est fait intelligemment et ne pas masquer la réalité avec des mesure qui ne montrent que le côté petites fleurs » (SAVOICIME)

« C'est un petit plus, mais qui donne une tendance, qui renforce un état d'esprit » (SITOB)

« Les prairies fleuries, c'est positif pour les valeurs qui sont bien perçues par le consommateur autant que bien portée par le producteur, ça correspond à la philosophie de l'entreprise, c'est un gage de différenciation sur le marché » (Fromagerie Schmidhauser)

« C'est un petit plus, mais minime par rapport aux autres aides, mais dans la tête des gens ça fait avancer tout le monde, y compris dans le champ économique » (Chambre d'Agriculture)

« La MAET est un bout en plus pour faire vivre nos exploitations, qui permet de faire connaître un produit qui correspond à l'image, qui aide à valoriser les produits, surtout en gestion directe » (Coopérative laitière de Lescheraines)

« La Tome des Bauges est un marché de niche au milieu du reste, il ne faut pas se voiler la face, il faut un consommateur en face et le lait ne peut être toujours plus valorisé même si le producteur a encore plus de contraintes » (Fromageries Chabert)

« Ce qui appartient à la profession et faire sa force économique, c'est le collectif, les cahiers des charges qui se corrigent d'eux-mêmes, tout ce qui va dans cet esprit collectif, comme la MAET, permet d'appuyer l'économie en cherchant la niche qui distingue, sans se faire racheter par les transformateurs » (Chambre d'Agriculture)

B. A l'intérieur de la sphère environnementale

1. La mesure contribue à préserver la nature ordinaire

« Il faut préserver la nature ordinaire, pour continuer d'avoir tous ce qui va avec, le fromage, le paysage » (Rucher des Allobroges, section Bauges)

« L'intérêt de tout le monde est d'avoir de belles prairies naturelles, on ne peut rien faire l'un sans l'autre » (Rucher des Allobroges, section Bauges)

« Travailler sur les prairies c'est difficile pour l'apiculture, il y a un potentiel, on peut faire du miel sur de la prairie mais il faut vraiment de vieilles prairies de fin d'été, d'autres avec des pissenlits au printemps » (Groupement des Apiculteurs Professionnels de Savoie)

« S'extraire des site Natura 2000 permet aussi d'agir dans une cohérence plus forte, moins cloisonnée, répondant à l'obligation de conserver des habitats aussi à l'extérieur des sites » (CBNA)

« Le but était d'éviter le pire en obtenant le statut quo, on leur dit aujourd'hui que c'est bien [aux agriculteurs], comment leur dire demain que ce n'est pas assez » (LPO)

« Il faut de tout, des sites où l'on recrée la nature, d'autres où on donne la main aux agriculteurs, dès lors que le but est de préserver des milieux naturels, c'est complémentaire » (CEN Savoie)

« Maintenir les prairies permanentes, c'est bien pour tout le monde, pour la nature en elle-même, le stock de carbone, le paysage ouvert, l'agriculture, dès lors qu'on respecte bien la mesure engagée » (FRAPNA Savoie)

« On peut être assez fier de trouver encore de belles prairies dans les Bauges » (Groupement des Apiculteurs Professionnels de Savoie)

2. L'efficacité environnementale de la mesure est limitée, la mesure peut même produire des contre-sens

« La prairie peut afficher une vocation apicole car elle est dite fleurie au sens de la mesure, mais il peut ne jamais y avoir d'abeilles dessus » (Rucher des Allobroges, section Albertville)

« La mesure elle n'est pas exigeante, c'est un peu trop facile sans avoir à changer grand-chose, et ils ont aussi des impératifs économiques, donc ils respectent ou ne respectent pas les exigences » (Rucher des Allobroges, section Bauges)

« Attention, au final on risque d'aider à intensifier encore plus par ce biais-là, en ajoutant des primes qui font grossir les exploitations » (Rucher des Allobroges, section Bauges)

« On sent bien que le miel c'est un peu marginal, ça donne une image extrêmement valorisante, mais le monde agricole est le premier bénéficiaire de la mesure » (Rucher des Allobroges)

« On ne connaît pas le vrai résultat, il faudrait voire avec des photos après 8 ans comment les prairies sont fleuries, si l'argent a été gaspillé » (Rucher des Allobroges)

« Le problème est de lier la parcelle à l'abeille, comment savoir si la mesure aide les abeilles » (Groupement des Apiculteurs Professionnels de Savoie)

« Il y a les prairies à vocation agronomiques, intensives et productives et les prairies à l'autre extrême, riches en espèces, maigres, entre ça concerne la plupart des prairies avec encore de

la biodiversité acceptable qu'il faut conserver. La gamme est très large à l'intérieur de ça, donc ça peut évoluer tout en restant dans la prairie, l'objectif environnemental peut être erroné par ce biais car il inclut trop largement les prairies » (CBNA)

« La mesure à obligation de résultats permet la reconnaissance de bonnes pratiques, mais peut-être un peu insuffisante car trop simplificatrice » (CBNA)

« La résilience des prairies donne des liens compliqués à établir entre fertilisation et fleurs, car il y a des réactions à long terme de la fertilisation, notamment du phosphore très rémanent » (CBNA)

« La mesure a des vertus d'abord pédagogiques, socio-psychologiques, mais on est frustré de ne pas savoir si on a vu de réelles évolutions ou pas » (LPO)

« L'idée est simple et fonctionnelle, elle n'a pas mobilisé beaucoup de moyens pour finalement arriver à une dimension nationale. C'est bien pour l'environnement en général » (CEN Savoie)

« L'action paraît équilibrée, même si la mesure n'a pas amené d'améliorations formidables, elle est bien contrôlée » (FRAPNA Savoie)

« Attention à ne pas masquer le reste en gérant dix ha de prairies pour l'environnement et à côté on a un fort niveau d'intensification, ceci contre la volonté de l'agriculteur » (FRAPNA Savoie)

3. L'action globale est avant tout une action en direction du monde agricole

« Les intérêts avec le monde agricole et nous sont souvent divergents, nos contacts sont plutôt neutres » (Rucher des Allobroges, section Albertville)

« L'apiculture est un peu marginale et noyée dans tout ça, c'est l'agriculture d'abord et ensuite on regarde l'apiculture » (Rucher des Allobroges, section Albertville)

« Nous on fonctionne avec les arbres, les agriculteurs avec leurs terrains » (Rucher des Allobroges, section Albertville)

« C'est surtout une mesure à destination des agriculteurs, mais ce n'est pas une mesure en faveur de l'apiculture » (Rucher des Allobroges, section Bauges)

« La MAE apicole est une vraie mesure pour soutenir l'apiculture en Savoie » (Groupement des Apiculteurs Professionnels de Savoie)

4. L'action ne permet pas suffisamment d'enrayer la tendance à la dégradation générale des prairies

« Pourtant on constate une dégradation en cours, mais on conforte les agriculteurs dans ce qu'ils font, le Parc n'est-il pas en train d'aider les prairies à s'intensifier, tout en étant de bonne foi ? » (LPO)

« C'est une mesure porteuse, mais la vache mange finalement assez peu de d'herbe fleurie dans l'année » (CBNA)

« Le concours permet une prise de conscience des agriculteurs, pour endiguer un peu, mais n'inverse pas la tendance, au final c'est pas grand-chose » (Groupement des Apiculteurs Professionnels de Savoie)

C. A l'intérieur de la sphère des services

1. Un aspect pédagogique pour le monde agricole

« Faire prendre conscience aux élèves que c'est un outil de développement locale toutes ces prairies, entre terroir, territoire, qualité des produits, production de miel, attractivité pour l'agri-tourisme » (Lycée de Poisy)

« Jouer sur ce feu d'artifice floral pour aborder notre terroir et les intérêts fonctionnels de cette biodiversité pour les agriculteurs » (Lycée de Poisy)

« Le pouvoir des fleurs pour faire changer les regards sans apporter de contraintes, juste des aspects positifs » (Lycée de Poisy)

« Le côté affectif joue beaucoup, il n'y a pas que la prime, ils s'y intéressent réellement, être fier de son boulot est un dopage licite et très efficace » (Conseil Régional)

« On a ce fromage, c'est important de refaire le lien avec les prairies, pour regarder à nouveau ce qui fait le fromage en plus de la technologie sur laquelle on travaille beaucoup » (INAO)

« Même si on est dans la reconnaissance de bonnes pratiques, on compense quand même par une subvention, c'est ça qui amène la prise de conscience » (DDT 73)

« Ca permet de mettre en avant simplement l'intérêt des prairies, pour le grand public comme au sein du monde agricole » (DDT 74)

2. La reconnaissance de pratiques grâce à un système simple, participatif et efficace

« Une vraie réussite, qui reconnaît la compétence de l'agriculteur, le responsabilise, la première fois qu'on fait autant confiance aux agriculteurs, même si pour les agriculteurs c'était déjà du quotidien, donc ça ne leur a pas fait peur » (Lycée de Poisy)

« L'intérêt d'avoir été invité à discuter avec le Parc de la contrôlabilité et de présenter la mesure est une bonne manière de rendre le contrôle confortable pour tout le monde par la suite » (ASP)

« La procédure d'échantillonnage des contrôles est automatisée, ce qui est compliqué c'est la fenêtre d'ouverture pour les contrôles car ils concernent pas que les prairies fleuries sur l'exploitation » (ASP)

« Avec des zones focus au niveau national, ça peut expliquer des incompréhensions de la part des exploitants lorsqu'il est décidé de contrôler toute une zone » (ASP)

« C'est une reprise de possession de leur travail à travers les prairies fleuries, à l'inverse de la dépendance aux firmes » (Conseil Régional)

« La mesure a permis de reconnaître leur travail, amenant certains réticents à s'y pencher » (DDT 74)

« Ce n'est pas leur premier métier que de faire de l'environnement, il ne faut pas imposer des choses trop lourdes ni compliquées, sinon ça ne marche pas » (DDT 74)

3. Une occasion unique de travailler sur des enjeux de biodiversité plus ordinaire

« C'est idéal d'avoir sorti cette mesure du cadre Natura 2000, une occasion unique de remettre de la biodiversité où il n'y en a pas » (Lycée de Poisy)

« C'est la biodiversité ordinaire qu'il faut se mettre dans la tête, en relation logique avec la Trame Verte et Bleue, et les prairies fleuries sont outil pour ça » (Conseil Régional)

« Si on veut que la nature ordinaire soit belle, on a besoin des paysans, il est normal de les rémunérer pour ça, et ça leur permet en même temps d'améliorer leurs produits, un meilleur équilibre économique sur la zone » (Conseil Régional)

« La mesure prend tout son sens par rapport au cahier des charges, il y a vraiment de la nature dans ces prairies, et on ne pas y dissocier le naturel de l'humain (INAO)

« On n'a pas les moyens de faire de la gestion environnementale conservatoire sur tout le territoire, alors on a une légitimité de faire des actions sur les parcelles agricoles productives » (DDT 73)

« C'est un support de biodiversité unique à conserver, avec tout ce qui gravite autour, on n'a pas besoin de parler de paysage, la paysage sera entretenu si on entre par le côté prairies » (DDT 73)

« Natura 2000 a ses objectifs, ça ne pose de problème au contraire de travailler hors zone, on va tous dans le même sens » (DDT74)

4. Un outil technico-administratif innovant mais adapté et bien construit

« C'est une des rares mesures où on nous demande de contrôler un résultat final, c'est motivant, intéressant sans être perturbant pour les contrôleurs » (ASP)

« Le contrôle avec les fleurs ne pose pas de problèmes, même si la pertinence de certaines peuvent interroger car on les retrouve partout » (ASP)

« Une bonne connaissance de tous les partenaires au départ, le souci que ça soit un projet réaliste en matière environnementale avec aussi des enjeux économique » (DDT 73)

« La réussite tient au fait d'une mesure qui laisse la main à l'acteur en capacité d'agir, c'est une clé d'entrée humaine qui est la base du succès et dans ce cas, c'est l'agriculteur le principal acteur » (DDT 73)

« C'est une question d'hommes et de structures qui ont toujours travaillées ensemble, par ailleurs et auparavant » (DDT 73)

« Le critère d'évaluation par les plantes est bien construit, parlant, facile à mettre en œuvre plutôt que bien des documents comptables » (DDT 73)

« Les procédures sont simples pour les agriculteurs par rapport à leur engagement, et pour les services de l'Etat » (DDT 74)

D. Transversale entre les trois sphères

1. La MAET permet de fédérer des acteurs pour travailler sur des enjeux communs

« Il faut raisonner encore plus au niveau d'un massif, pour les ruches par exemple, pour gagner en pertinence » (Chambre d'Agriculture)

« La MAET a amené un dialogue entre les acteurs, dont le monde apicole et environnemental très déconnectés des enjeux agricoles » (Chambre d'Agriculture)

« En plus les abeilles c'est vital, pour la pollinisation, le rendement passe aussi par ça pour conserver des graines pour la saison d'après » (Coopérative laitière de la Compôte)

« La réussite, c'est une question de gouvernance, le Parc est l'opérateur, mais il est parti avec l'ensemble des acteurs, pour proposer, construire et réunir au maximum le monde agricole sur une question environnementale » (Chambre d'Agriculture)

« Cette mesure montre aussi d'autres atouts, on a besoin des abeilles et donc des apiculteurs » (FDCL 73)

« Des actions communes soutenues par le Parc sont positives, comme la miellerie de St Eustache, mais le lien avec le Parc est faible, on est limité » (Rucher des Allobroges, section Albertville)

« La relation reste compliquée au départ entre agriculteurs et apiculteurs » (Rucher des Allobroges, section Bauges)

« Tout le monde participe plus autour des abeilles, mais le regard des agriculteurs change aussi parcequ'il y a une grosse sensibilisation générale à l'importance des abeilles » (Rucher des Allobroges, section Bauges)

« C'est important de travailler et mettre en valeur ces espaces, ça met en relation les gens qui n'avaient pas l'habitude de partager des opinions » (Rucher des Allobroges)

« Il y a souvent des actions hermétiques entre le monde agricole et environnemental, mais depuis 5-6 ans la prairie de fauche de montagne rapproche les acteurs, mais c'est sûr il n'y a pas de clivage dans le cas des Bauges » (CBNA)

« C'est une bonne opération pour le monde agricole, qui est gagnant-gagnant à lui tout seul » (LPO)

« On n'a pas vraiment eu de moment dans la tribune pour ce qu'il fallait de notre point de vue, c'est une action combinée entre la Chambre d'Agriculture et le Parc, donc pour nous c'est un peu dogme établi, une réussite affichée que plus personne ne peut contester » (LPO)

« La mesure est arrivée par le bas, ça vient de l'agriculture, donc de l'histoire, la démonstration que les prairies donnent de belles choses » (CEN Savoie)

« La MAET et le concours forment un ensemble tout à fait indissociable, la richesse du petit peuple de l'herbe, comme un vraie récompense pour tout le monde et qui empêche la division de chacun des facteurs et qui va vers une agriculture viable, mais aussi de plaisir, incluant le paysan » (Conseil Régional)

« Si on dit au consommateur que le produit a une bonne provenance, avec une belle prairie, un bon lait, il sera prêt à payer, c'est une agriculture de proximité qui donne envie à tout le monde » (Conseil Régional)

« C'est un élément fondateur de l'appellation Tome des Bauges, un lien entre facteur humain et naturel, une symbiose entre prairies et Hommes » (INAO)

« C'est salvateur pour tous les acteurs, y compris les consommateurs, tout le monde s'approprie une part des prairies fleuries, dans un embryon de prise de conscience globale » (DDTA 73)

« C'est une excellente mesure car elle n'oppose rien ni personne, elle est complémentaire, représente bien un territoire » (Chambre d'Agriculture)

« Cette mesure a eu beaucoup d'échos dans la société car elle sort des positions rigides du monde environnemental » (Chambre d'Agriculture)

2. La MAET a permis au PNR-MB de montrer sa légitimité dans le domaine agricole et environnemental

« Les agriculteurs du tour du Lac pensent encore beaucoup que le Parc c'est les Bauges et les Bauges c'est pas eux, il y a un manque de reconnaissance de la part Parc dans ces secteurs agricoles » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

« Il n'y a que le Parc qui pouvait faire ça » (SICA du Val d'Aillons)

« On a laissé les gars tout seul, les techniciens du Parc doivent revenir, l'idée est lancée et après on ne voit plus rien » (FDCL 74)

« Les prairies fleuries, c'est une manière d'agir sur le territoire qui va bien avec le territoire » (Confédération paysanne)

« Le Parc a construit son identité sur une image agricole et rurale, c'était logique qu'il joue ce rôle » (Chambre d'Agriculture)

« La mesure portée par le Parc donne un coup de main positif aux apiculteurs pour étendre les zones de pollinisation » (Rucher des Allobroges, section Bauges)

« C'est à eux de faire ça, de montrer l'intérêt commun des prairies, agricole, touristique, tirer profit de la fleur dans tous ce qu'elle apporte au territoire » (Rucher des Allobroges)

« Le Parc a-t-il un regard trop agricole ? la mesure est bien habillée, donnant l'impression que les choses vont bien, qu'on règle le problème des prairies avec ça » (LPO)

« Sans ça, rien n'est prévu pour la nature ordinaire, le parent pauvre de la politique écologique, ça sert à tous les intérêts, agricoles, pour valoriser les produits et faire du marketing, ça aide au départ » (CEN Savoie)

« L'action du Parc n'est pas très claire, il veut ménager la chèvre et le chou, face à un monde agricole puissant, on sent qu'il ne s'agit pas d'être en opposition, plutôt de faire des concessions pour l'agriculture » (FRAPNA Savoie)

« C'est avant tout une mesure psychologique, pour réconcilier « Parc-urbain, Parc-environnementaliste » (FRAPNA Savoie)

« Le Parc a réussi cette action, c'est une satisfaction car les agriculteurs ont pris ça en main, se sont réemparés de leurs prairies » (Conseil Régional)

« Ça permet de faire connaître le Parc, de dépassionner les débats autour de l'environnement, de rapprocher les hommes, à tout le monde de voir ces fleurs des champs » (Lycée de Poisoy)

« Ça correspond à ce que défend à la Région, s'orienter de plus en plus vers le naturel, avec moins d'intrants, tout en étant viable » (Conseil Régional)

« C'est bien que les ODG viennent être appuyés par le Parc, c'est un rôle complémentaire pour justifier et conserver la qualité des produits, chacun y trouve son intérêt, sans vouloir tout faire » (INAO)

« Le Parc des Bauges a pris en compte très tôt l'activité agricole dans sa politique, donc l'arrivée de l'environnement est possible car il y a des habitudes et de la confiance depuis longtemps » (DDT 73)

« Le Parc fourni un appui fort auprès des agriculteurs, c'est un acteur majeur pour négocier et convaincre sur l'environnement » (DDT 74)

« Le Parc est un chaudron d'idée, d'innovation, l'action transversale PNR – Chambre a permis de porter le boulot aussi syndicalement plutôt que de monter des murs entre les gens » (Chambre d'Agriculture)

3. Le concours prairies fleuries est un outil qui a permis de dialoguer entre les acteurs des différentes sphères

« C'est agréable de voir des prairies, c'est intéressant de mélanger les gens et de valoriser des pratiques auprès des autres, dont des élus qui ont parfois moins conscience de l'importance d'une agriculture reconnue pour l'environnement » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

« C'est un outil de communication, pour instaurer des relations de confiance, favorables au dialogue, il ne faut pas vouloir en faire faire autre choses » (Chambre d'agriculture)

« Les agriculteurs sont à l'écoute du jury, on peut être fier de sa prairie comme on peut être fier de ses vaches, le concours devrait être encore plus motivant pour tout le monde » (SICA La Porte des Bauges)

« Le concours est intéressant, il permet une rencontre, un dialogue, mais ne suffira pas à faire basculer la tendance » (Rucher des Allobroges, section Albertville)

« Le concours est surtout rattaché à un effet pub, l'impact n'est pas si concret derrière » (Rucher des Allobroges, section Bauges)

« Le concours des prairies fleuries s'est mis en place parce que le Rucher des Allobroges était là aussi au départ, donc il y a une relation forte au moment de sa mise en place » (Rucher des Allobroges)

« C'est valorisant pour les agriculteurs de montrer qu'ils sont un acteur du territoire, en se plaçant au côté de l'environnement » (CEN Savoie)

« Le concours met en avant à juste titre l'activité agricole, c'est bien pour dialoguer » (FRAPNA Savoie)

« Le concours a permis l'émulation et la réflexion sur ce qu'on fait, de voir d'où on vient et où on va, ça ouvre la question de l'apiculture, rapprochant les mondes et amenant d'autres projets » (INAO)

« Cela construit de l'intelligence et du partage » (Chambre d'Agriculture)

4. Outre le concours des prairies fleuries, l'animation envers le monde agricole et environnemental a faibli une fois la mesure lancée sur le territoire

« Il y a eu beaucoup d'animation au début, qui donnait ce sentiment d'appartenir au Parc, et depuis ça s'est étiolé » (SICA des Pays de Faverges et du Laudon)

« A mon grand regret, depuis le premier concours, ça a périclité, il y a deux ans l'apiculteur du jury n'était pas même du Rucher des Allobroges, il y a un manque de reconnaissance » (Rucher des Allobroges)

« Il manque de pédagogie sur l'environnement, par des cahiers méthodologiques, des guides de bonnes pratiques qui auraient pu être mis en place, sans parler de cahier des charges » (CBNA)

« C'est un laboratoire expérimental de la biodiversité, mais on peut regretter qu'il n'y ait pas eu plus de nouveautés, un manque de poursuite de l'innovation, notamment côté naturaliste, ou des suivis tests pour la qualité du fromage » (Lycée de Poisy)

« Il aurait été intéressant de produire de la matière grise en plus du concours, par exemple un état des lieux précis, pour connaître plus précisément les bénéfices environnementaux » (DDT 74)

E. Questions d'avenir

« Le but est aussi de savoir comment améliorer, est-ce que c'est ça qu'il faut faire, et là on n'a pas encore de réponses, le but du Parc c'est d'aller plus loin là-dessus » (FDCL 74)

« C'est le rôle du Parc que d'aller au-delà, on a besoin d'accompagnement et de suivi » FDCL 74

« Il y a forcément des parcelles où il faudra accepter d'intensifier, mais de toute façon on ne peut pas demander de la biodiversité partout » (SITOB)

« Il ne faut pas compliquer le principe, continuer de les soutenir en leur disant que c'est bien et maintenant les accompagner techniquement » (SITOB)

« Ca va être la guerre à la terre avec les problèmes de fonciers sur certains secteurs, il faudra bien qu'on puisse intensifier par endroit » (Société fruitière coopérative de St Eustache)

« Le risque serait d'être plus exigeant, on perdrait la capacité d'échange qu'on a acquis à propos de l'environnement en agriculture. Il ne faut pas non plus banaliser la mesure, qui doit rester crédible auprès de la société, notamment dans les aspects de contrôle » (Chambre d'Agriculture)

« Il faut travailler avec tous les apiculteurs, celui qui a 5 ruches a autant d'importance, c'est le maillage des ruches qui permet de polliniser la nature » (Rucher des Allobroges)

« Aujourd'hui on est un peu obligé de faire confiance, il nous manque des références pour savoir ce que valent vraiment ces prairies pour le miel » (Rucher des Allobroges)

« C'est une attente que la mesure future concerne plus le monde des apiculteurs, on pourrait imaginer une aide qui prenne en compte la présence de ruches, si on pas assez de ruches on ne touche pas l'aide » (Rucher des Allobroges)

« Il faudra qu'un botaniste suive le travail pour le prochain dispositif, les apiculteurs sont favorables pour participer à cette démarche de suivi » (Rucher des Allobroges)

« C'est un premier pas , mais il faudra compenser un peu plus le côté environnemental, intégrer encore plus les acteurs environnementaux et les apiculteurs locaux comme transhumants, qui sont des acteurs de la pollinisation de la nature » (Rucher des Allobroges)

« On aimerait savoir si on a de grandes surfaces intéressantes, des pools de prairies pour placer des ruches en masse, avoir un réel intérêt à transhumer en Bauges » (Groupement des Apiculteurs Professionnels de Savoie)

« Pour évoluer, il faudrait donner plus de clés de compréhension du côté agricole, incorporer progressivement d'autres plantes plus pertinentes sur le plan phytosociologique, se réperer aux graminées par exemple qui conduisent fortement le reste, se fonder sur des indicateurs d'évolution plutôt que sur de la présence/absence dans le fonctionnement à l'échelle de la prairie engagée » (CBNA)

« Il y a un gros manque de prise en considération de la faune des prairies, les oiseaux ont besoins de retard de fauche, en limitant les engrais sur certaines surfaces, on amènera le retard de fauche » (LPO)

« Un groupe de travail, d'échanges en réseau serait favorable pour appuyer la mesure par de l'ingénierie et des recueils d'expérience » (CEN Savoie)

« Il faut veiller à ce que la prochaine mesure ne soit pas un faire-valoir ponctuel et qu'à côté ce soit la course à l'intensification » (FRAPNA Savoie)

« Il faut continuer car c'est un travail à long terme, mais externaliser le suivi, sinon on va s'enfermer dans une mafia, le PNR doit garder son rôle d'arbitre » (FRAPNA Savoie)

« Développer les circuits courts et l'agriculture biologique est une ambition essentielle au Conseil Régional, en travaillant en lien avec les distributeurs » (Conseil Régional)

« Le PNR des Bauges comme les autres sont inquiets car le régime prioritaire des aides qui leur étaient destinées jusque-là est menacé » (Conseil Régional)

« Il faudrait maintenant chercher à connaître les parcelles où on a le plus de biodiversité » (Lycée de Poisy)

« Pourquoi pas un engagement à l'échelle de l'exploitation, mais il faut que ça soit clair sans complexifier, bien rédigé » (ASP)

« La MAET doit s'insérer dans l'exploitation, si on dépasse cet équilibre environnement économie, ça ne marchera plus » (DDT 73)

« Idéalement, il faudrait intégrer la mesure dans un dispositif plus global pour l'exploitation agricole, une MAE Système qui prenne en compte la prairie fleurie dans toutes les surfaces, avec un travail plus fort d'accompagnement et de diagnostic pour une action qui gagne encore du sens et faire une MAET spécifique sur des surfaces plus sensibles avec de forts enjeux » (DDT 73)

« Une mesure qui soit encore plus au cas par cas, plus territoriale encore, tenant compte des différences entre régions agricoles du projet » (DDT 74)

ANNEXE 7

Planches photographiques

Lors du concours des prairies fleuries en juin 2013 dans l'Albanais
Photos : T.CORBET



Prairies fleuries du Massif des Bauges en 2013
Photos : T. CORBET



ANNEXE 8

L'avenir des prairies fleuries, les opportunités et les menaces

A. Les besoins du territoire : conserver un soutien pour les prairies et mieux connaître les prairies des Bauges

Dans les questions d'avenir, la plupart des acteurs de la sphère agricole, mais également des autres sphères (environnementale et des services de l'Etat), évoquent le besoin de poursuivre l'action sur les prairies, y compris par une aide économique.

« Il faut garder ce genre d'aides, on est déjà beaucoup contraint pour faire du fourrage »
(Coopérative de Saint Offenge)

Se pose également la question de l'avenir, de la place et la forme du concours des prairies fleuries, dont le but était d'accompagner la mesure sur le plan de l'animation, en la partageant au sein du monde agricole et envers les autres acteurs. Son rôle déterminant a été largement démontré, mais on note aujourd'hui dans les propos de certains acteurs une tendance à l'essoufflement.

Mais de nombreux acteurs de toutes les sphères, il s'agit désormais de dépasser le seul focus des prairies fleuries et d'aller plus loin dans la connaissance et la gestion globale des prairies des Bauges, sur le plan agronomique. En effet, maintenant que l'intérêt porté sur les prairies fleuries a permis de lancer une prise de conscience collective, il s'agit de poursuivre cette dynamique de réflexion sur les prairies en général, aller plus loin dans la connaissance du fonctionnement des prairies. Les acteurs sont demandeurs d'appuis techniques, pour savoir comment conserver les prairies durablement, dépasser l'effet d'aubaine de l'intérêt de la mesure prairies fleuries, pour savoir si ces prairies supportent la fauche précoce par exemple, quel peut être le lien avec lait et la qualité du produit, etc...

« Maintenant on sait ce que c'est que les prairies fleuries et on voit bien leur intérêt, mais ce que les gens veulent savoir, c'est comment on les garde » (SITOB)

« Le but est aussi de savoir comment améliorer, est-ce que c'est ça qu'il faut faire, et là on n'a pas encore de réponses, le but du Parc c'est d'aller plus loin là-dessus » (FDCL 74)

On relève une convergence de ce besoin de mieux connaître les prairies, leur fonctionnement dans les exploitations, leurs limites, notamment dans les choix techniques de fertilisation. Certains parlent de créer une plate-forme d'échange.

D'un point de vue écologique, la MAET prairies fleuries des Bauges souffre également d'un manque de dispositif de suivi. De nombreux opérateurs ayant mis en œuvre des MAET sur des territoires semblables ont développés des méthodes pour évaluer l'efficacité des MAET. Le PNR-MB pourrait facilement s'inspirer et adapter une méthode pertinente pour garantir un suivi à long terme des prairies, combinant l'approche agricole à l'approche environnementale, dans cet esprit d'action partagée qui a fait la force de l'action.

Dans les entretiens, il ressort à de multiples reprises l'intérêt de poursuivre des actions dans la continuité de la MAET prairies fleuries, en la plaçant à l'échelle des systèmes et non pas seulement de certaines parcelles. Ce point de vue est parfois très nuancé, mais le monde agricole y voit une approche globale plus cohérente, qui permettrait aussi de limiter certains contre-effets parfois mis en avant (sur-fertilisation des parcelles hors-contrat).

« Sur la base d'un diagnostic, on a les limites du système, ses contraintes, on peut voir comment on cèle la mesure au milieu de ça » (Chambre d'Agriculture)

« Une mesure qui soit encore plus au cas par cas, plus territoriale encore, tenant compte des différences entre régions agricoles du projet » (DDT 74)

« Idéalement, il faudrait intégrer la mesure dans un dispositif plus global pour l'exploitation agricole, une MAE Système qui prenne en compte la prairie fleurie dans toutes les surfaces, avec un travail plus fort d'accompagnement et de diagnostic pour une action qui gagne encore du sens et faire une MAET spécifique sur des surfaces plus sensibles avec de forts enjeux » (DDT 73)

Un appel à projet CASDAR vient d'être lancé par le Ministère de l'Agriculture propose de soutenir financièrement une mobilisation collective pour l'agro-écologie. Visant accompagner les collectifs d'agriculteurs porteurs de démarches agro-écologiques conciliant performance économique et environnementales des exploitations, ce projet s'inscrit pleinement dans la continuité des besoins évoqués par les acteurs enquêtés et par les résultats de cette évaluation. Le PNR-MB a proposé à ses partenaires d'y répondre, dans le même type de démarche partenariale que la MAET prairies fleuries.

B. Les craintes des acteurs

Le système laitier des Bauges place les exploitations dans un modèle basé sur la production de lait pour des fromages sous signe de qualité, avec une bonne rémunération du lait. Les exploitants ne sont donc pas à la recherche effrénée d'augmentation de volume pour compenser les prix bas. Pour autant, les systèmes ne peuvent rester figés et des contraintes extérieures nouvelles ou plus fortes continuent de s'appliquer aux exploitations (foncier, phénomènes météo, ravageurs des prairies), avec des nuances selon les secteurs du Parc. Dans certains cas, la résultante sera l'intensification de qui peut être intensifié, réponse pour adapter les systèmes aux dynamiques du territoire et des filières.

La crainte récurrente de la part de l'ensemble des acteurs de la sphère agricole est de progressivement tendre à des mesures de plus en plus contraignantes. Les prairies fleuries sont le témoin d'un équilibre, mais ne doivent pas être un but à rechercher. En ce sens, vouloir faire des prairies fleuries le modèle à atteindre serait en complète opposition avec les objectifs agricoles et risquerait un rejet complet du travail réalisé.

Il faut donc que le prochain outil soit suffisamment souple pour autoriser ces évolutions dans les systèmes qui en auront besoin, tout en retenant qu'ils sont basés sur cette identité liée à l'herbe et à sa qualité (provenance locale, diversité des prairies...). Un basculement complet vers des système « lait de marché » avec une intensification lourde est très peu probable.

*« Le problème pourrait être l'immobilisme pour 5 ans de contrats »
(Association des Agriculteurs du Bassin Albertvillois)*

« On repartira, mais il ne faut pas qu'on nous demande de changer nos pratiques avec des cahiers des charges de plus » (Société fruitière coopérative de St Eustache)

« Le risque serait d'être plus exigeant, on perdrait la capacité d'échange à propos de l'environnement en agriculture. Il ne faut pas non plus banaliser la mesure, qui doit rester crédible auprès de la société, notamment dans les aspects de contrôle » (Chambre d'Agriculture)

« L'intensification de certaines parcelles dans certains secteurs doit permettre de valoriser

un peu plus les prairies tant qu'il y en a encore sous le pied, mais le but n'est pas de trop intensifier, sinon on va perdre notre identité » (Coopérative du Val d'Arly)

« Il ne faut pas avoir peur des systèmes plus intensifs, qui compte également et qui est fait intelligemment et ne pas masquer la réalité avec des mesure qui ne montrent que le côté petites fleurs » SAVOICIME

« Ca va être la guerre à la terre avec les problèmes de fonciers sur certains secteurs, il faudra bien qu'on puisse intensifier par endroit » (Société fruitière de St Eustache)

Pourtant, certains acteurs de la production rejoints par une partie des acteurs environnementaux ne voudraient pas non plus d'une dérive vers des exploitations « à deux vitesses », où on aurait des parcelles très extensives à côté d'autres très intensives, qui conduiraient à une sorte d'aberration du système souhaité, en mettant en avant des vertus environnementales sur de petites surfaces qui ne sauraient être représentatives de l'ensemble du système.

« Ca serait irresponsable d'avoir quelques ha engagés et le reste hyper intensifié »
(Confédération paysanne)

Certains acteurs de la production, principalement de la filière Tome des Bauges, déclarent qu'une mesure plus contraignante par rapport à des dates de fauche contribuerait à enrayer la tendance à l'intensification en cours par des fauches trop précoces, et donc à favoriser des foins plus tardifs qui amènent la qualité et la typicité du fromage.

C. Les perspectives de la nouvelle PAC

La réforme de la PAC est en cours de négociation et devrait modifier en substance l'organisation des politiques d'aides agricoles. Dans une optique de convergence des DPU, l'enveloppe pour l'environnement sera réfléchi différemment, sous l'angle d'un verdissement général, mais qui concernera surtout les exploitations en système plutôt intensifs. Concernant les surfaces en herbe, la PHAE 2 devrait disparaître des primes agri-environnementales. C'est donc essentiellement sur le maintien, voir la revalorisation de l'ICHN que se jouent les négociations, de manière à conserver une part d'aides vitales pour les systèmes herbagers de montagne, notamment des Bauges.

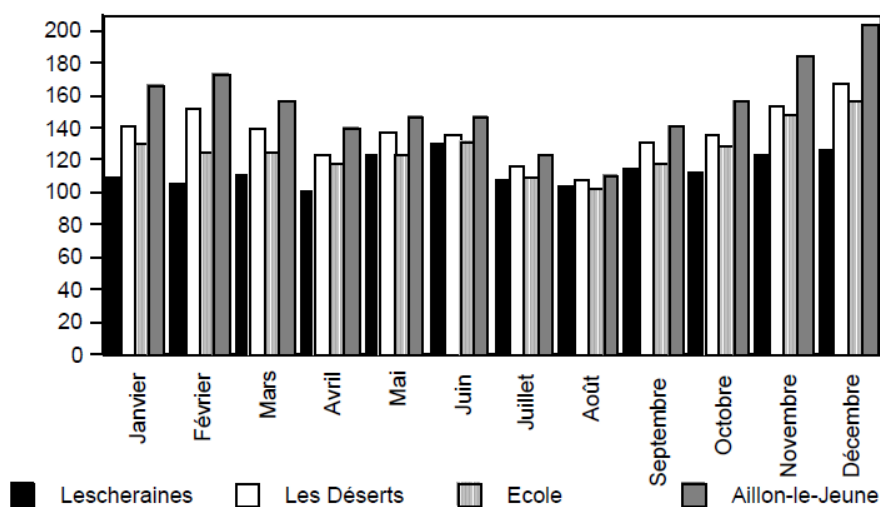
Le financement des futures MAET devrait être confié aux Régions, avec un cofinancement européen. Dans les discussions avec certains acteurs sur la négociation sur la PAC (SUACI, Chambre d'Agriculture, Région Rhône-Alpes), il ressort des inquiétudes autour des enjeux de pouvoir conserver un soutien fort des systèmes laitiers, qui reposent sur une approche combinée « filières et territoires », mais dans un modèle d'agriculture restant conventionnel.

Figure 1. Plan de situation et vue schématique du massif des Bauges



(Source : PNR-MB, <http://www.parcdesbauges.com>)

Figure 2. Répartition mensuelles des précipitations dans le cœur des Bauges (en cm)



(Source : Hobléa et al, 2008 - Hydrogéologie karstique du massif des Bauges)

Figure 3. Quelques données sur le PNR-MB

60000 habitants – 6 villes portes
85640 ha
64 communes, dont 18 en Haute-Savoie et 46 en Savoie
L'un des 5 PNR de Rhône-Alpes et des 46 PNR français
Action structurée autour de la Charte 2008-2020

(Source : PNR-MB, Projet Geopark des Bauges, 2010)

Figure 4. Principales données sur la filière laitière du PNR-MB

<u>Production de lait en Bauges</u>			
217 exploitations laitières bovines			
20 000 bovins			
20 000 ha de prairies			
37 ML de lait			
<u>Transformation du lait des Bauges</u>			
95% de lait transformé en laiterie, 5% en production fermière			
8 unités de transformation à l'intérieur du PNR qui travaillent 2/3 du lait			
7 unités de transformation à l'extérieur du PNR			
46% des fromages en AOP, 31% en IGP, 4% en spécialités locales, 19% sans appellation.			
	Quantité/ an	Part de la production dans le Massif	Part produite par le Massif
Emmental IGP	400 t	14%	15%
Tomme IGP	570 t	17%	10%
Reblochon AOP	530 t	15%	3%
Abondance AOP	390 t	12%	25%
Tome des Bauges AOP	730 t	20%	100%
Gruyère	415 t	11%	-
Raclette	170 t	4%	-
<i>Total</i>	<i>3205 t</i>	<i>93%</i>	-
Autres produits laitiers	-	7%	

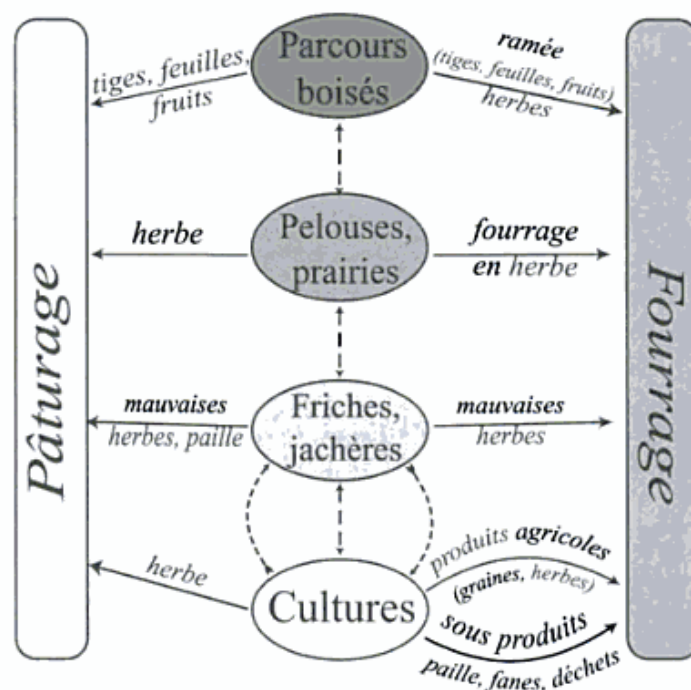
(Source : Vaudaine et al, 2007)

Figure 5. Définitions ruraliste, biogéographique et phytosociologique des types de prairies et de prés

Type	Références de la définition	Végétation, composition floristique	Situation topographique, géographique	Statut écologique	Durée	Série de végétation, position dans le cycle agraire	Travaux
PRAIRIES ARTIFICIELLES	Lachiver, <i>Dictionnaire du monde rural</i> ...	surtout légumineuses trèfles, lupin	sur terre labourée	cultivé	variable	entre dans assolement	labours, semis, fumures
PRAIRIES TEMPORAIRES	Lachiver, <i>Dictionnaire du monde rural</i> ...	principalement luzerne ou sainfoin	sur terre labourée	cultivé	plus longtemps que prairie artificielle	entre dans assolement	labours, semis, fumures
PRAIRIES AMBULANTES	Lachiver, <i>Dictionnaire du monde rural</i> ...	variable sélectionnée		cultivé	temporaire	artificielle qui retourne périodiquement au labour	
PRAIRIES FLOTTANTES	Lachiver, <i>Dictionnaire du monde rural</i> ...		en Limousin				facilement irrigable grâce à des rigoles
PRÉ et variantes	Lachiver, <i>Dictionnaire du monde rural</i> ...	herbacées variables selon utilisation	variable selon région, mais souvent en bordure de rivière, prairie le plus souvent close	selon région et période : herbages, pré fauché, prairie mouillée,	prairie permanente		terre à foin ou à pâturages
PRAIRIES	Dalage et Métaillé, <i>Dictionnaire de biogéographie végétale</i>	herbeuse, dense, continue à graminées, graminoides et phorbe	milieux tempérés	naturel ou artificiel	pluriannuelles (temporaires)		
PRÉ	Dalage et Métaillé, <i>Dictionnaire de biogéographie végétale</i>	prairie de petite surface toujours en herbe			permanent		
PELOUSE	Dalage et Métaillé, <i>Dictionnaire de biogéographie végétale</i>	herbeuse, rase, continue, nombreuses plantes rhizomateuses, sol sec	selon cond. climatiques plus ou moins dense (montagne, alpages), pelouse claire des plateaux calcaires ou des littoraux		permanente		
PRAIRIES DITES NATURELLES OU PERMANENTES	Bournérias, <i>Groupements végétaux de la région parisienne</i>	2 communautés imbriquées : plantes cultivées et spontanées - classement de la flore selon critères agronomiques ou écologiques étroitement liés	faciès de prairie humide à sèche selon nature du sol et position dans le paysage (forestière, montagnarde)	naturel, mais flore sélectionnée par les actions (fauchages, pacages)	permanente	selon actions et valeurs agronomiques	maintien de la flore souhaitée par actions, fumures, irrigations
PRAIRIE ARTIFICIELLE	Bournérias, <i>Groupements végétaux de la région parisienne</i>	peuplement homogène de plantes cultivées sélectionnées et mauvaises herbes	sur d'anciennes prairies naturelles	cultures plus ou moins intensives de graminées, de luzerne, de trèfle, de sainfoin	culture annuelle ou pluriannuelle (<i>Medicago sativa</i>)	après pelouses, prairies permanentes	labour, semis, fumure

(Source : Brumon, 2006. Prés et pâtures en Europe occidentale)

Figure 6. Formations végétales et aliment du bétail



(Source : Brumon, 2006. Prés et pâtures en Europe occidentale)

Figure 7. La MAET Prairies fleuries en Bauges, caractéristiques technico-économiques

Objectif	Eligibilité	Intérêt écologique	Types de surfaces	Rémunération des pratiques
Maintien de la qualité des prairies remarquables pour leur biodiversité	6000 ha de prairies dans le périmètre Sur socle PHAE	8 habitats naturels (Corine Biotope), dont 5 d'intérêt communautaire	RA_PFMB_HE1 = prairies fleuries sur surfaces en herbe productive)	RA_PFMB_HE1 : 165 €/ha/an
			RA_PFMB_HE2 = prairies fleuries sur surface en herbe peu productive	RA_PFMB_HE2 : 146 €/ha/an Plafonnées à 7600 €/an (soit 46 ha pour HE1 et 52 ha pour HE2)

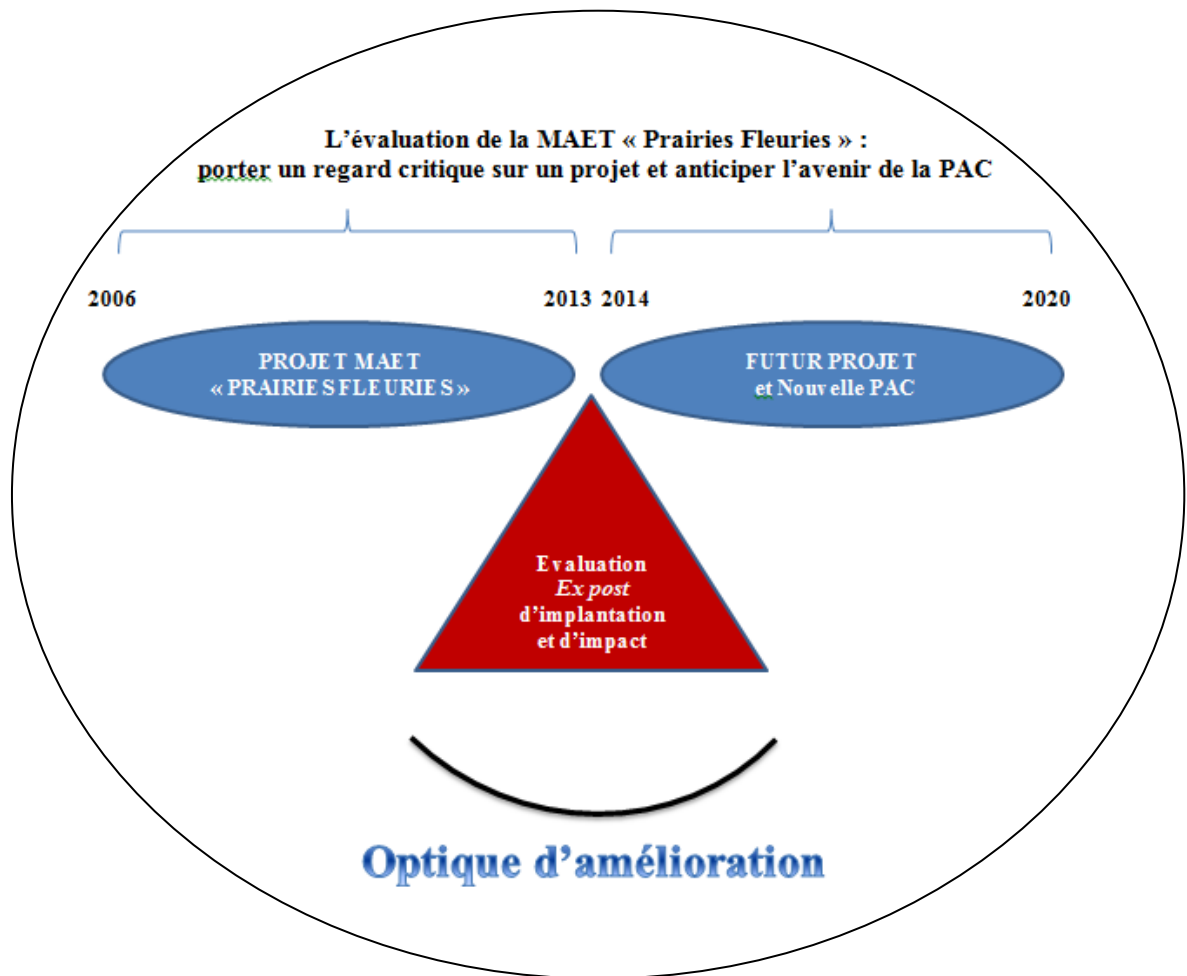
(Réalisation : T. CORBET, d'après source : PNR-MB, 2007- *Projet d'application des MAET- Prairies fleuries du PNR du Massif des Bauges* et PNR-MB, 2008 - *Notice territoriale d'information MAET Prairies Fleuries du PNR-MB*)

Figure 8. Objectifs de contractualisation du PAET "Prairies des Bauges"

Secteur	Nombre d'exploitation d'élevage concerné	SAU totale (hors vignes, cultures et unités pastorales)	Nombre de contrats « prairies fleuries » visés	« prairies fleuries » visées
Laudon – Albanais (74)	100	5 500 ha	55	700 ha
Albanais (73)	65	2 300 ha	35	500 ha
Bauges – Leysse (73)	110	6 500 ha	85	2 300 ha
Combe et Haute Combe de Savoie (73)	75	2 200 ha	45	500 ha
Total 73	265	11 000 ha	165	3 300 ha
Total secteur 73/74	365	16 500 ha	220	4 000 ha

(Source : PNR du Massif des Bauges, 2007
Projet d'application des MAET- Prairies fleuries du PNR du Massif des Bauges)

Figure 9. Problématique de l'étude en vision schématique



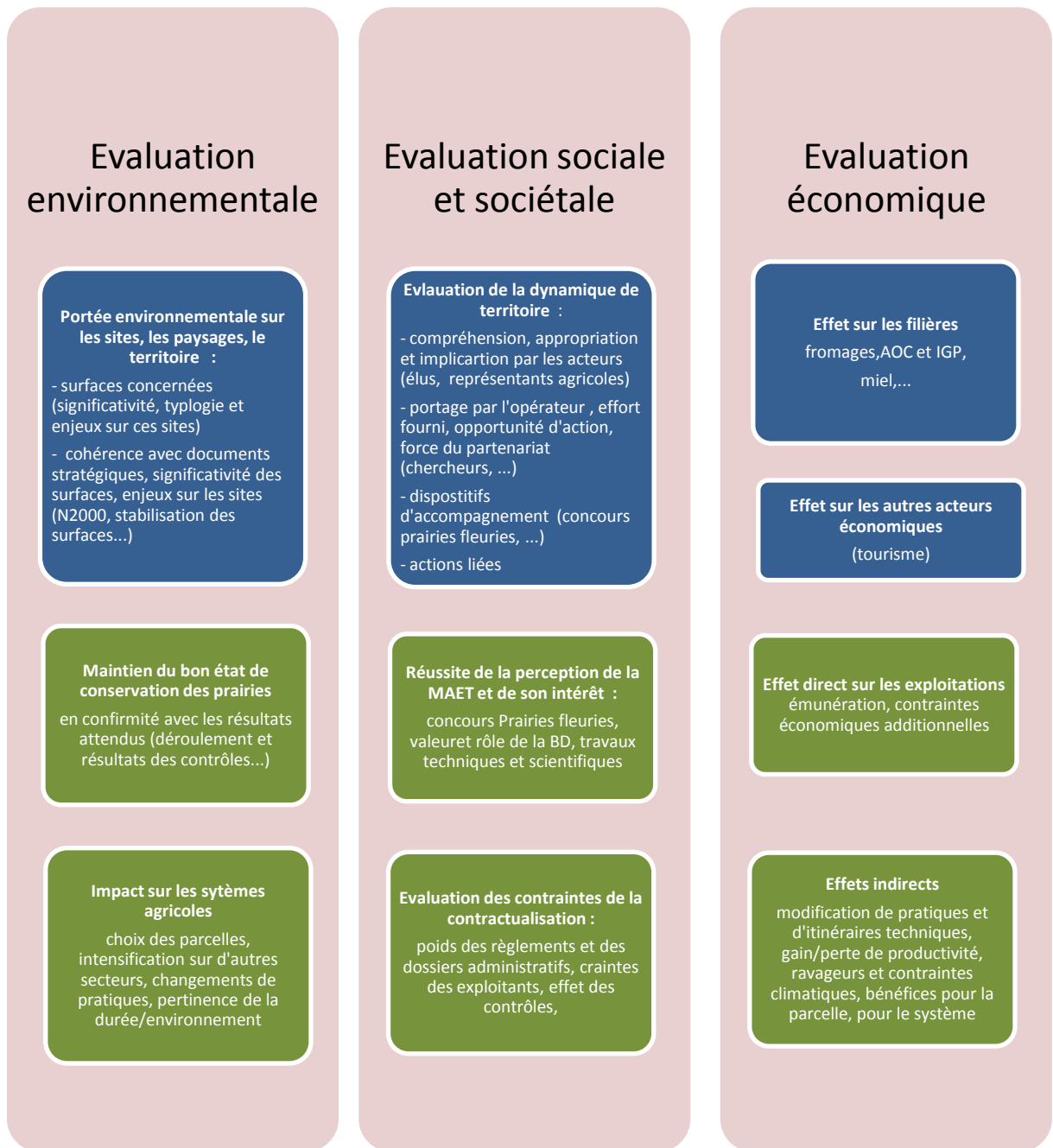
(Réalisation : T. CORBET)

Figure 10. Principe d'une évaluation d'implantation

Des objets de l'évaluation, qui passent par une analyse de :

- Efficacité : avez-vous fait ce qui était prévu ?
- Efficience : et si c'était à refaire, referiez-vous la même chose ?
- Pertinence : les enjeux sont-ils réels et partagés ?
- Cohérence : les moyens sont-ils en équilibre avec l'objectif visé ?

Figure 11. Domaines et échelles de l'évaluation de la MAET Prairies fleuries



Echelle territoire Echelle exploitation agricole

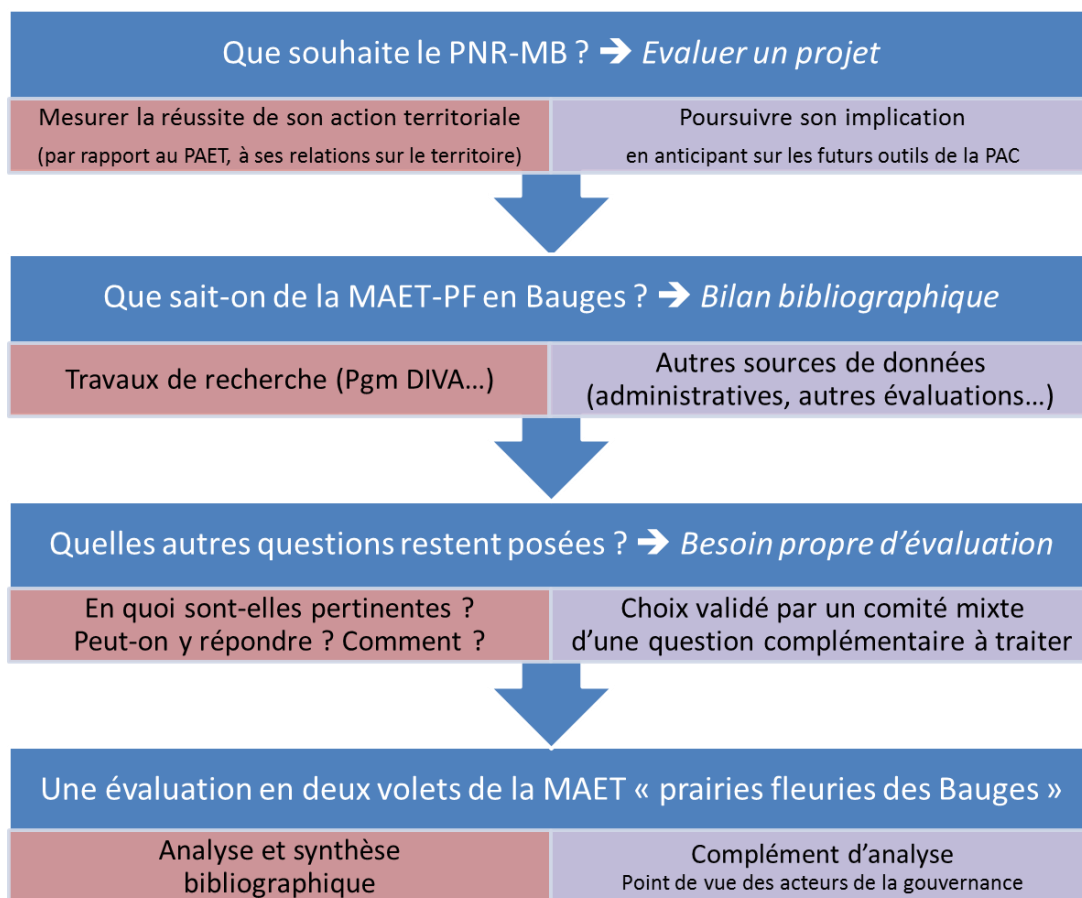
(Réalisation : T. CORBET)

Figure 12. Principe retenu de l'évaluation de la MAET Prairies fleuries des Bauges

Modalités d'évaluation	
Type d'évaluation	<i>Ex post</i> , mais présentant certains aspects évaluatifs réalisés en cours (programme DIVA 2) Evaluation d'impact et de processus En deux volets : - Analyse et synthèse bibliographique et cartographique - Analyse des points de vue des acteurs de la gouvernance concernés par la mesure
Bénéficiaires et acteurs	✓ PNR-MB et tous les partenaires du territoire : monde agricole du territoire, monde environnemental, services de l'Etat ✓ Autres territoires de projet par transfert (méthode)
Echelle	Parcellaire, Exploitation agricole, Territoire, Contexte européen
Objets évaluatifs	✓ Effets directs : efficacité, efficacité, pertinence et cohérence ✓ Portée sur le territoire : environnementale, sociale et sociétale, économique (actions liées...)
Indicateurs	multiples : qualitatifs et quantitatifs
Sources de données	Existantes (à synthétiser) et à acquérir (enquêtes)
Durée de l'évaluation	5 mois, via stage de fin d'étude d'ingénieur agronome
Livrable	Rapport 40 p., restitution orale, document de vulgarisation 4 p.

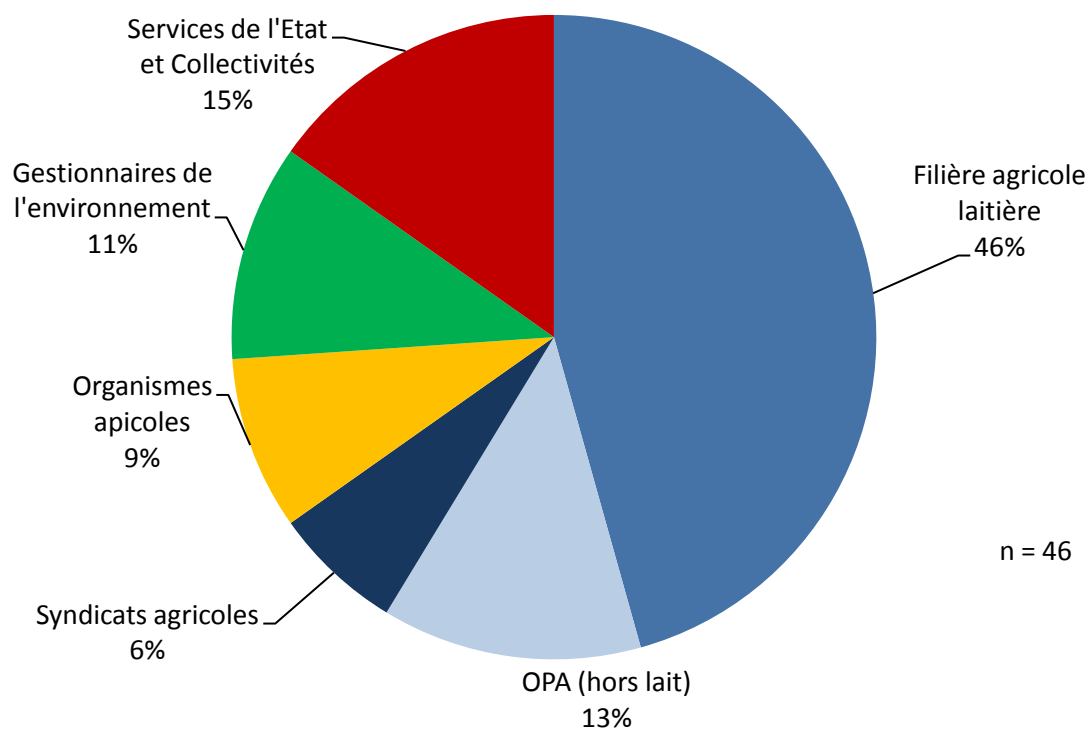
(Réalisation : T. CORBET, d'après les Comité de pilotage du 15 mai 2013)

Figure 13. Démarche méthodologique de conduite de la mission d'évaluation



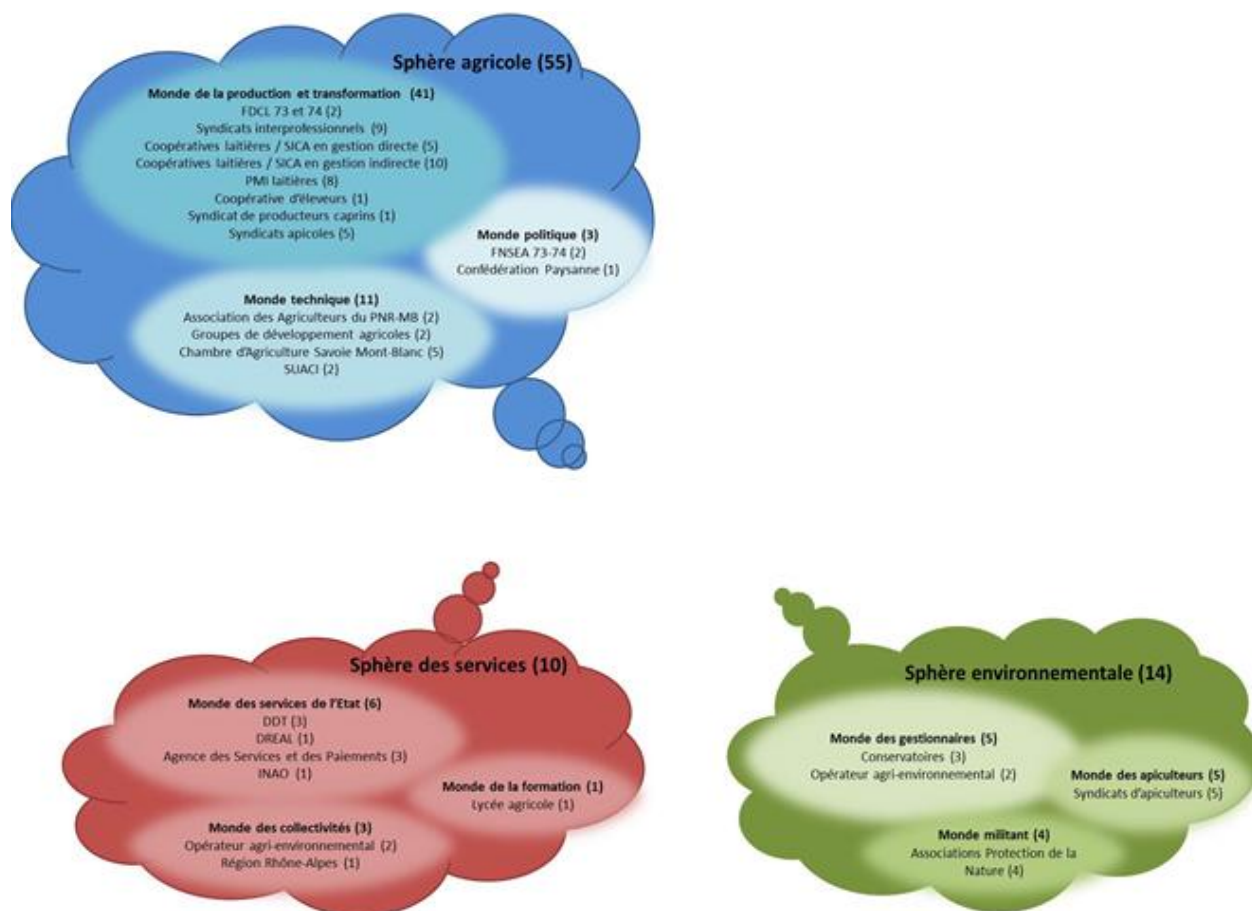
(Réalisation : T. CORBET)

Figure 14. Répartition des acteurs de la gouvernance enquêtés en juin-juillet 2013



(Réalisation : T. CORBET, 2013)

Figure 15. Les acteurs, mondes et sphères de regroupement : classification des résultats d'enquête



(Réalisation : T. CORBET, 2013)

Figure 16. Idées force de la Sphère agricole

	Idées forces	Au sein de la sphère, évoquée par	Convergence	Divergence
1	Les prairies naturelles sont la base de la production agricole laitière des Bauges, axée sur le fourrage et les produits sous signe de qualité	Tous les mondes, y compris les acteurs des PMI laitières	Entre mondes techniques et monde de la production	Aucune
2	Il existe différents types de prairies naturelles dans les systèmes, qui permettent une cohérence et un équilibre dans le fonctionnement des exploitations	Tous les mondes, attention particulière sur la nécessité de prairies à haut rendement pour production de la quantité	Entre tous les mondes	Aucune
3	Les prairies naturelles sont des surfaces agricoles complexes aux multiples qualités et fonctions	Les mondes de la production et techniques	Entre tous les mondes	Aucune
4	Le fourrage et les fleurs des prairies sont indispensables dans la typicité des fromages		Entre tous les mondes	Aucune
5	Les « prairies fleuries » sont surtout des surfaces de fauche extensives et moins productives	Les mondes de la production (hors PMI) et les mondes techniques	Entre tous les mondes	Aucune
6	Les « prairies fleuries » font partie intégrante des systèmes fourragers mais ne constituent pas la base des systèmes	Les mondes de la production	Entre tous les mondes, quelques points de vue d'acteurs nuancés	Au sein des mondes et non spécifique à une catégorie, sur le point d'équilibre « prairies intensives - prairies extensives »
7	Le dispositif (concours + mesure) favorise la prise de conscience des enjeux de biodiversité par le monde agricole	Tous les mondes	Entre tous les mondes	Aucune
8	Le dispositif « prairies fleuries » est un moyen de mettre en avant le terroir et donc favoriser la commercialisation	Particulièrement mis en avant par les acteurs très ancrés au territoire des Bauges (coopératives en gestion directe, producteurs fermiers)	Y compris des acteurs de la transformation, même s'ils avouent ne pas s'en saisir beaucoup	Vue comme une forte opportunité pour la Tome des B., plus nuancée pour les autres produits
9	La MAET est une occasion de parler des prairies et un outil de plus qui soutient les systèmes basés sur l'herbe et les produits de qualité	Tous les mondes et tous les acteurs dans les mondes, y compris les acteurs politiques	Entre tous les mondes	
10	La MAET ne contraint pas davantage les systèmes, notamment dans les choix de fertilisation	Les mondes de la production et de la transformation et les mondes techniques	Plutôt partagé dans le monde de la production	Réserves apportées par les ODG (hors Tome des B.) sur les primes qui bloquent les systèmes au final

11	La MAET n'a pas d'influence forte sur les grandes tendances : érosion des surfaces agricoles par le foncier, intensification progressive des systèmes	Par tous les mondes, le monde politique le mettant particulièrement en avant	La MAET est un outil d'appui, mais ne suffit pas à enrayer les tendances	
12	La MAET donne à l'agriculteur l'occasion de mieux comprendre et de faire valoir son rôle environnemental sur des espaces de production	Par tous les acteurs de la production, par les techniciens et le monde politique	Entre tous les mondes	Aucune
13	La MAET est un outil simple, pertinent et adapté aux exploitations visées (contrôle, liste de fleurs)	Par tous les acteurs de la production, par les techniciens et le monde politique	Aucune critique, le point particulier des contrôles n'est jamais évoqué spontanément	
14	La MAET est un levier de plus qui permet de soutenir l'économie laitière, en particulier la filière Tome des Bauges	Point de vue très nuancé dans tous les mondes, et parmi les acteurs de la production comme de la transformation Point essentiel, qui est révélé dans la plupart des entretiens	La MAET est un appui fort de la filière Tome des Bauges, partagé par tous les acteurs de la production, y compris des autres filières, de la transformation et par les autres mondes	Semble moins admis pour les acteurs moins centrés sur le PNR-MB

Figure 17. Idées forces de la Sphère environnementale

	Idées forces	Au sein de la sphère, évoquée par	Convergence	Divergence
1	La mesure contribue à préserver la nature ordinaire	Tous les mondes, apicoles, associations de protection de la nature, gestionnaires et militants	Complète	Aucune
2	L'efficacité environnementale de la mesure est limitée, la mesure peut même produire des contre-sens	Tous les mondes	Générale	Entre certains acteurs à l'intérieur des différents mondes
3	L'action globale est avant tout une action en direction du monde agricole	Tous les mondes	Quasi-totale entre les mondes	Aucune
4	La mesure ne permet pas suffisamment d'enrayer la tendance à la dégradation générale des prairies	Une partie des acteurs, surtout sur le sujet de la fertilisation	Sur la question de l'intensification	Aucune
5	Le concours permet de mieux faire connaître la valeur des prairies pour l'environnement	Tous les mondes	Complète	Aucune

Figure 18. Idées forces de la Sphère des Services et des Collectivités

	Idées forces	Au sein de la sphère, évoquée par	Convergence	Divergence
1	Un aspect pédagogique pour le monde agricole	Tous les acteurs de la sphère	Complète	Aucune nuance
2	La reconnaissance de pratiques grâce à un système simple, participatif et efficace	La plupart des acteurs de la sphère	Complète	Aucune
3	Une occasion unique de travailler sur des enjeux de biodiversité plus ordinaire	Tous les acteurs de la sphère	Complète	Aucune
4	Un outil technico-administratif innovant mais adapté et bien construit	Tous les acteurs de la sphère	Complète	Aucune

Figure 19. Idées forces sur les liens entre acteurs

	Idées forces	Evoquée par	Convergence	Divergence
1	La MAET permet de fédérer des acteurs pour travailler sur des enjeux communs	Toutes les sphères	Entre sphère agricole, des services et collectivités et partiellement environnementale	Points de vue nuancés dans les mondes apicoles et des associations environnementales
2	La MAET a permis au PNR-MB de montrer sa légitimité dans le domaine agricole et environnemental	Toutes les sphères, mais très mis en avant dans monde politique agricole	Complète	
3	Le concours prairies fleuries est un outil qui a permis de dialoguer entre les acteurs des différentes sphères	Toutes les sphères	Entre sphère agricole, des services et collectivités et partiellement environnementale	Points de vue nuancés dans les mondes apicoles et des associations environnementales
4	Outre le concours des prairies fleuries, l'animation envers le monde agricole et environnemental a faibli une fois la mesure lancée sur le territoire	Sphères agricole et des services, monde apicole	Complète	Aucune